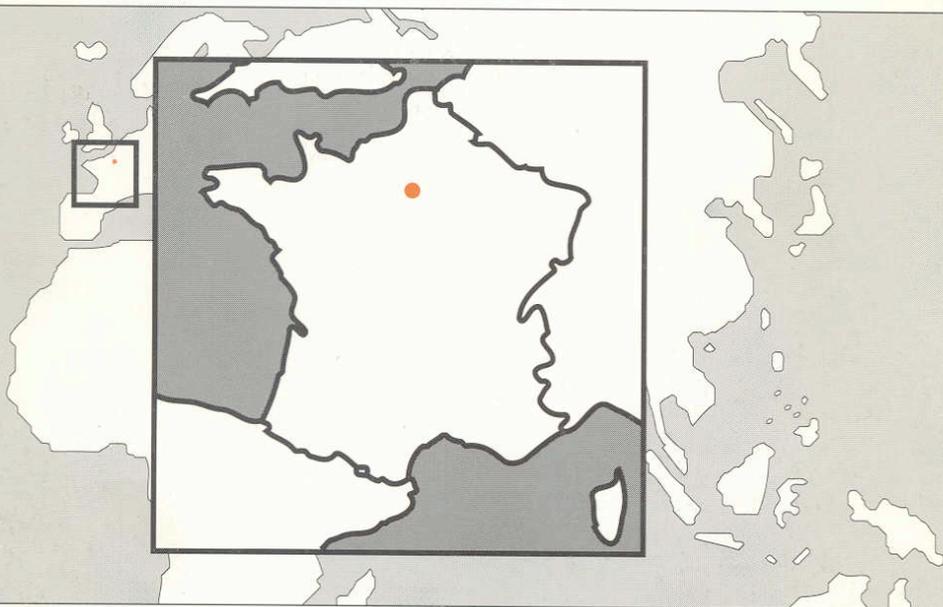


**LES ASSOCIATIONS
DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE :
UN ÉTAT DES LIEUX**

Tome I

Martine Barthélémy



CENTRE D'ÉTUDE DE LA VIE POLITIQUE FRANÇAISE

LES ASSOCIATIONS DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE :
UN ÉTAT DES LIEUX

Tome I

Martine BARTHÉLEMY

JUIN 1994

Table des matières

Tome I

CHAP. 1 - LES ASSOCIATIONS : ESSOR, IDÉOLOGIE ET PARTICIPATION	5
L'ESSOR ASSOCIATIF	10
LA CONSTRUCTION IDÉOLOGIQUE DU MODÈLE ASSOCIATIF	27
LA PARTICIPATION ASSOCIATIVE	38
CONCLUSION	56
CHAP. 2 - REGARDS SUR LE MILITANTISME ASSOCIATIF	59
LES ASSOCIATIONS FAMILIALES	63
LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET HABITANTS	68
LES ASSOCIATIONS DE FEMMES	73
LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES	78
LES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT	84
LES ORGANISATIONS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE, LES ASSOCIATIONS DE JEUNES	93
LES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME, DE LUTTE CONTRE LE RACISME, D'IMMIGRÉS ET DE JEUNES ISSUS DE L'IMMIGRATION	103
LES ASSOCIATIONS HUMANITAIRES	113

CHAPITRE 1

**LES ASSOCIATIONS :
ESSOR, IDÉOLOGIE ET PARTICIPATION**

Déjà perceptibles dans certains pays durant les années soixante dix¹, le déclin ou l'inadaptation des formations politiques traditionnelles s'affirme au sein du monde occidental voire même au-delà, comme un phénomène de portée générale². Dans nombre de contextes nationaux se développent des groupements à vocation plus ou moins explicitement politique, certains proches de la forme partisane, d'autres du mouvement social ou du mouvement alternatif³, d'autres encore du groupe d'intérêts. Le primat des objectifs précis et concrets sur le projet de société, l'émergence progressive

¹. C'est le cas notamment en Scandinavie, voir : Sten Berglund, Ulf Lindström, « The Scandinavian party system(s) in transition? A macro-level analysis », *European Journal of political research*, juin 1979, p.187-204, Gösta Esping-Andersen, *Social class, social democracy and state policy : party policy and party decomposition in Denmark and Sweden*, Copenhague, Institute of Organization and Industrial Sociology, 1980 et Diane Sainsbury, « The electoral difficulties of the Scandinavian social democrats in the 1970s. The social bases of the parties and structural explanations of party decline », *Comparative Politics* 18 (1), octobre 1985, p. 1-19.

². Kay Lawson, Peter H. Merkl dir., *When parties fail. Emerging alternative organizations*, Princeton NJ, Princeton University Press, 1988.

³. Alberto Melucci, « Mouvements sociaux, mouvements post-politiques », *Revue internationale d'action communautaire* (10), aut. 1983, Dan Ferrand-Bechmann, *Bénévolat et solidarité*, Paris, Syros-Alternatives, 1992.

d'autres groupes sociaux sur la scène politique conduisent à des interprétations diverses : pour les uns l'incapacité des partis à prendre en charge les aspirations post-matérialistes⁴ des acteurs sociaux expliquerait le recours à des formes « nouvelles » ou « non conventionnelles » de participation politique⁵, pour d'autres le développement d'un néo-corporatisme caractéristique de la société post-industrielle⁶ serait responsable d'une crise de la représentation et du système partisan.

En France, le développement concomitant dans les années soixante dix de l'idéologie associative et des thèses sur la crise du militantisme repose en partie sur le double constat de l'essor des associations et de la baisse des effectifs dans les organisations partisans et syndicales. Le constat est peu contestable aujourd'hui même si la périodisation des faits n'est pas identique : la poussée associative a précédé le reflux du militantisme politique et syndical, avant de connaître une pause depuis le milieu ou la fin des années quatre vingt. La montée de l'abstentionnisme et la dégradation de l'image du monde politique ont généré dans la période actuelle des considérations sur la dépolitisation ou la crise du politique, voire la fin du politique.

L'hypothèse selon laquelle la participation associative représente un mode d'intervention dans la vie de la cité proche de la vie quotidienne et opposé à la politique professionnelle, est une hypothèse couramment admise et défendue par de nombreux acteurs de la vie associative. Compte tenu de son renouveau, le mouvement associatif français incarne-t-il, dans certains de ses aspects au moins, l'une des formes de la participation alternative évoquée ci-dessus ? La notion de participation ou de groupement *alternatifs* est ici entendue dans un sens précis. Il ne s'agit pas de se demander si de nouvelles formes -associatives- d'engagement dans la vie publique *remplacent*

⁴. Ronald Inglehart, *Culture shift in advanced industrial societies*, Princeton NJ, Princeton University Press, 1990.

⁵. Samuel H. Barnes, M. Kaase, *Political action : mass participation in five Western democracies*, Beverly Hills, Sage Publications, 1979. Pour une présentation des différents modèles d'interprétation de la participation politique, voir Nonna Mayer, Pascal Perrineau, *Les comportements politiques*, Paris, A. Colin, 1992.

⁶. P. Schmitter, G. Lehbruch dir., *Trends towards corporatist intermediation*, London, Sage Publications, 1979.

effectivement ou vont *remplacer* des formes traditionnelles -partisanes ou autres- appelées à disparaître, ni de rechercher systématiquement des formes *non conventionnelles* de participation politique dans le monde associatif. Nous nous interrogeons sur l'instauration par le mode associatif de participation d'un *lien politique*⁷ différent entre le citoyen et l'État : les associations sont-elles le support privilégié d'une nouvelle citoyenneté et d'un nouveau militantisme permettant à la société civile d'échapper aux normes de la société politique ? Notre réponse sera nuancée, mais plus négative que positive.

A partir des travaux de recherche existants, nous mènerons notre réflexion en trois étapes. La première doit prendre l'exacte mesure de l'essor associatif, la seconde mettre au jour la construction idéologique du modèle associatif, la troisième souligner les interactions entre les forces politiques et celles de la société civile, tant au niveau des organisations qu'à celui de la participation individuelle et du militantisme.

⁷. C'est le sens du mot « linkage » tel qu'il est utilisé par Kay Lawson, voir « When linkage fails », chap.2 p. 13-38 in Kay Lawson, Peter H. Merkl dir., *op. cit.*

L'ESSOR ASSOCIATIF⁸

Splendeur et misère de la vie associative

Les Français sont traditionnellement présentés comme peu enclins à s'affilier aux associations. En 1954, Arnold Rose⁹ soulignait déjà la relative rareté de l'engagement volontaire en France, un argument développé par Tocqueville en son temps et non véritablement réfuté depuis lors. Durant les années soixante, de nombreuses études¹⁰ observent que le développement de la vie associative qu'on pouvait attendre de la reconnaissance officielle du droit d'association en 1901 ne connaît pas la même ampleur que dans les pays anglo-saxons ou scandinaves. Aujourd'hui encore, en dépit de l'inflation des créations d'associations, les Français conservent l'image de « peuple le moins « associé » de tous les pays occidentaux »¹¹.

⁸. Toutes les données commentées ici sont présentées avec d'autres sous forme de tableaux au chapitre 3.

⁹. Arnold Rose, *Theory and method in the social sciences*, St. Paul, University of Minnesota Press, 1954.

¹⁰. Gabriel Almond, Sidney Verba, *The civic culture. Political attitudes and democracy in five nations*, Princeton NJ, Princeton University Press, 1963, Lawrence W. Wylie, *Village in the Vaucluse*, Cambridge Mass, Harvard University Press, 1957, Stanley Hoffmann, « The paradoxes of the French political community » p. 262-283 dans Stanley Hoffmann dir., *In search of France*, Cambridge Mass, Harvard University Press, 1963, Michel Crozier, *Le phénomène bureaucratique : essai sur les tendances bureaucratiques des systèmes d'organisation modernes et sur leurs relations en France avec le système social et culturel*, Paris, Seuil, 1963.

¹¹. Geneviève Poujol, Madeleine Romer, *L'apprentissage du militantisme, Enquête auprès des organisations de jeunesse*, Paris, Laboratoire de sociologie du changement des institutions (Travaux sociologiques n° 27), CNRS, 1993, p.83.

Les différences culturelles et structurelles entre les nations fondent à l'évidence ces observations. Le « bénévolat », note Dan Ferrand-Bechmann, « est une marque très significative de l'hétérogénéité des cultures »¹². Attitudes et comportements à son égard sont liés à des systèmes de pensée politique et religieuse mais aussi « à des sanctions positives ou négatives »¹³. Aux États-Unis, la structure décentralisée ou fragmentée de l'autorité politique s'avère favorable à la formation de groupements volontaires¹⁴ alors que la culture étatique qui accompagne en France la structure centralisée du pouvoir tend à situer au sein de l'État et non des initiatives privées l'expression de la volonté populaire.

Pourtant les généralisations sur la pauvreté de la vie associative en France paraissent d'autant plus périlleuses que les associations y ont suscité jusqu'à une période récente beaucoup moins de recherches qu'outre-Atlantique¹⁵. Par ailleurs la question de la définition des concepts (adhésion, volontariat, association, organisation etc) et celle de la comparativité des catégories se posent avec acuité.

Globalement 46% des Français seraient membres d'une organisation (association, syndicat ou parti) en 1990-92¹⁶, soit un chiffre équivalent ou sensiblement inférieur selon les enquêtes, aux 44% ou 53% de Britanniques et aux 42% ou 49% d'Allemands engagés dans une activité volontaire, très inférieur aux 85% ou 68% d'adhérents suédois et aux 73% de « volontaires » américains¹⁷. La comparaison d'un pays à l'autre des taux

¹². Dan Ferrand-Bechmann, *op. cit.*, p. 97.

¹³. Idem p.119-120.

¹⁴. James Q. Wilson, *Political organizations*, New York, Basic Books inc, 1973, voir en particulier Chap. 5 : « Political structure and organizations ».

¹⁵. L'un des premiers à s'être penché sur les associations dans la société contemporaine fut Albert Meister, *Vers une sociologie des associations*, Paris, Les Editions Ouvrières, 1972. Pour un recensement des travaux jusqu'en 1985, se reporter à Chantal Bruneau, Jean Pierre Rioux, « Les associations en France 1930-1980. Essai de bibliographie rétrospective », *Archives des sciences sociales de la coopération et du développement*, N° 58, 1981 et Bernard Roudet, « Bilan des recherches sur la vie associative », *La revue de l'économie sociale*, avril 1988.

¹⁶. C. Fourel, Jean-Luc Volatier, « Associations, l'âge de raison », *Consommation et mode de vie*, n°78, juin-juill 1993.

¹⁷. Pour un point de vue comparatif récent voir : -Robert Wuthnow dir., *Between states and markets, The voluntary sector in comparative perspective*, Princeton NJ, Princeton University

d'associativité à différents types d'associations permet -avec la prudence qui s'impose- de nuancer l'opposition entre Français et citoyens d'autres pays. L'écart avec les États-Unis en particulier ne paraît pas aussi important si l'on excepte notamment les associations religieuses (48% des Américains en sont membres contre 5% des Français) et les syndicats¹⁸ ; il est vrai que les associations éducatives ou de parents d'élèves aux États Unis et en Suède, de consommateurs en Suède, d'aide humanitaire aux États-Unis ou de défense de l'environnement en Suède, comptent sans doute un pourcentage d'adhérents (par rapport à la population) plus élevé qu'en France ; les associations sportives et culturelles quant à elles semblent attirer plus de citoyens allemands (53%) que de Français (31%) ou de Suédois (26%), en revanche ces derniers demeurent les plus nombreux à appartenir à un syndicat (52%) ou un parti politique (14%) et les Français les moins nombreux de tous¹⁹.

Contrastant avec la dénonciation de la misère associative française, un autre discours s'est développé au cours des vingt dernières années. Les associations sont présentées comme un lieu de développement de la responsabilité des citoyens face aux pouvoirs publics, d'expression de leurs volontés et convictions communes. L'irruption au niveau mondial de nouveaux acteurs sociaux au cours des années soixante (femmes, jeunes, minorités ethniques, sexuelles ou nationales) et l'apparition de thèmes auparavant étrangers à la scène publique (questions sexuelles, féminisme, qualité de la vie, régionalisme, écologie...) élargissent la représentation commune du champ politique²⁰ et expliquent l'émergence d'un « militantisme

Press, 1991, d'où sont extraits les premiers pourcentages pour la Grande Bretagne, l'Allemagne et la Suède ; -James E. Curtis, Edward G. Grabb, Douglas E. Baer, « Voluntary association membership in fifteen countries : a comparative analysis », *American Sociological Review*, Vol. 57, 1992, d'où sont extraits les seconds pourcentages pour ces trois pays ainsi que le chiffre américain (World Values Survey, enquête conduite par R. Inglehart en 1981-1983).

¹⁸. Dans ce cas le taux d'associativité est de 20% en France, 31% en Grande Bretagne, 32% en Allemagne, 39% en Suède et 41% aux États-Unis (World Values Survey). Notons que cette enquête paraît sous-estimer assez largement le taux d'adhésion des Français.

¹⁹. R. Wuthnow, *op. cit.*

²⁰. Dominique Memmi, « L'engagement politique », p. 311-366 dans Madeleine Grawitz, Jean Leca dir., *Traité de science politique*, vol. 3, L'action politique, Paris, PUF, 1985.

moral »²¹ symbole du renouveau de l'action collective et de l'associationnisme : de manière parfois volontariste et incantatoire le politique est réinvesti dans le privé et notamment dans la vie associative redécouverte. Durant les années soixante dix la multiplication des associations paraît conforter un modèle d'engagement politique -au sens large- qui est celui du cumul militant ; les années quatre-vingts voient se développer d'autres formes d'engagement, plus partiel et plus limité que dans le passé. « Hier l'adhésion valait acte militant, aujourd'hui l'adhésion, de plus en plus, peut n'être que formelle, tandis que la mobilisation peut se passer de l'adhésion »²². Qu'elle soit ou non juridiquement désignée par l'adhésion, la participation à la vie associative, a gagné en vingt ans une nouvelle légitimité.

Mais, rappelons-le, l'existence et l'action des associations en France ne représentent pas un phénomène nouveau. Leur développement est le fruit à la fois d'une démocratisation de la participation et d'une évolution des structures sociales. Il s'étend sur l'ensemble du XXème siècle, voire dès 1880. L'avènement de la troisième République marque sans doute une étape au moins aussi importante que la loi de 1901 : sûrs d'eux-mêmes et confiants dans le mouvement social général qui exprimait un désir d'association, les Républicains « ont lâché la bride »²³ qui, au XIXème siècle maintenait la liberté d'association dans les limites très étroites du cercle bourgeois.

Associations et syndicats participent du même élan démocratique et du mouvement général qui, après la Révolution française, cherche à obtenir pour les citoyens le droit de se regrouper : le recours à la loi de 1901 a parfois servi de transition vers la mise en oeuvre de la loi de 1884, particulièrement chez les fonctionnaires et les cadres. Inversement, une structure comme l'Union sociale des ingénieurs catholiques, créée sous la forme syndicale, a fonctionné durant l'entre-deux guerres comme un

²¹. Emmanuelle Reynaud, « Le militantisme moral » dans Henri Mendras dir., *La sagesse et le désordre*, Paris, Gallimard, 1980.

²². Geneviève Poujol, Madeleine Romer, *op. cit.*, p. 6.

²³. Maurice Agulhon, « L'histoire sociale et les associations », *La revue de l'économie sociale*, avril 1988, p. 39.

groupement catholique puis une association d'action sociale²⁴. Les associations ont aussi constitué les compléments du syndicalisme, selon des modalités diverses : associations relais, constituées par une centrale syndicale à des fins techniques précises, associations partenaires (telles, avant la crise, Tourisme et travail vis à vis de la CGT) ou associations amies (telles les associations du réseau FEN)²⁵.

Le développement des associations constitue également une réponse aux processus d'industrialisation et d'urbanisation : en modifiant les statuts sociaux par l'ouverture relative du système scolaire et en dissolvant les cadres traditionnels de la sociabilité, le changement industriel et urbain appelle la constitution de groupes permettant aux individus de retrouver des normes de conduite et de fonder de nouveaux rapports sociaux²⁶.

L'expansion du phénomène associatif s'accompagne d'un changement de nature de l'association : à l'association multifonctionnelle des siècles précédents (type cercle) succède au cours du XXème siècle l'association unifonctionnelle : le changement est évidemment progressif et la tendance à la spécialisation, mise en lumière par Maurice Agulhon²⁷, séculaire. Sans doute se renforce-t-elle dans le dernier tiers de ce siècle, lorsqu'apparaissent sur la scène publique les nouveaux enjeux précédemment évoqués, mais la multiplication de groupements associatifs autonomes et limités dans leurs objectifs s'inscrit aussi dans un processus à long terme.

Représentatives de vastes secteurs de la vie sociale, souvent regroupées et insérées dans des réseaux²⁸, les associations françaises se sont

²⁴ Marc Descostes, Jean-Louis Robert dir., *Clefs pour une histoire de syndicalisme cadre*, Paris, Les éditions ouvrières, 1984.

²⁵ René Mouriaux, *Les relations entre syndicats et associations*, Paris, CEVIPOF, Juin 1984.

²⁶ Albert Meister, *La participation dans les associations*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1974, Robert Levasseur, *De la sociabilité, Spécificités et mutations*, Montréal, Boréal, 1990, Michel Forsé « Les réseaux de sociabilité : un état des lieux », *L'année sociologique* 41, 1991.

²⁷ Maurice Agulhon, « Vers une histoire des associations », *Esprit*, juin 1978 et art. cit. avril 1988.

²⁸ Les grands regroupements associatifs recouvrent six secteurs : les oeuvres laïques, les oeuvres privées sanitaires et sociales, les activités populaires de vacances, les familles, l'éducation populaire et le sport. Ce découpage correspond à une réalité mais évacue une multitude

toujours affirmées comme contrepois et/ou partenaires des pouvoirs publics. Récemment, s'est exprimée la volonté de constituer un mouvement associatif dépassant les traditionnels découpages sectoriels et trouvant sa place dans la société au même titre que partis ou syndicats. Au sens empirique du terme, et c'est là ce qui fait toute l'ambiguïté de la notion, le mouvement associatif désigne tout autant le foisonnement récent d'associations locales, hétéroclites, multiformes, souvent éphémères et parfois non déclarées, que les grandes associations et fédérations nationales établies pour la plupart depuis plusieurs décennies.

L'essor associatif et ses limites

L'essor quantitatif de la vie associative n'est pas étranger à l'engouement pour les associations. Les chiffres varient mais l'on s'accorde sur l'accélération des créations annuelles d'associations depuis 1965 environ et surtout à partir des années soixante dix. Les statistiques officielles indiquent une forte augmentation du taux de création pour 100 000 habitants : ce taux est égal à 31%, en 1937, 39% en 1960, 85% en 1977, 104% en 1982²⁹. On enregistre 23 000 créations d'associations en 1977 et près de 40 000 en 1982, soit une progression de 74% sur une période de sept ans ; la tendance se poursuit à un rythme très rapide les sept années suivantes (+45%). Après une légère décélération en 1988, le nombre des créations annuelles paraît d'abord se stabiliser en 1989 et 1990 à 58 000 environ puis remonter à près de 62 000 en 1992³⁰.

d'associations non regroupées dans un secteur : politiques et para-politiques, religieuses, culturelles, associations d'« anciens » (combattants, élèves...), amicales, parents d'élèves, environnement/cadre de vie etc. Voir Solange Passaris, Guy Raffi, *Les associations*, Paris, La Découverte, Coll. Repères, 1986.

²⁹. Edith Archambault, *Les associations en chiffres*, Nanterre, Association pour le développement de la documentation sur l'économie sociale, 1984.

³⁰. Michel Forsé, « Les créations d'associations : un indicateur de changement social », *Les cahiers de l'animation*, n°47, 1984 et « Les créations d'associations progressent à un rythme ralenti » dans L. Dirn, « Chronique des tendances de la société française », *Observations et diagnostics économiques*, n°46, juill. 1993, Conseil National de la Vie Associative, *Bilan de la vie associative en 1988-89*, en 1990-1991, Paris, La documentation française, CNVA, 1990 et 1991.

Ces chiffres ne donnent pas la mesure exacte du nombre des associations existantes, que l'on évalue en 1994 à 700 000 environ³¹, ni même du développement de la vie associative. La progression du nombre des créations n'entraîne pas obligatoirement une croissance du nombre des associations *actives* et la mort d'une association passe inaperçue si elle n'est pas explicitement déclarée. L'évaluation globale mêle les associations institutionnalisées et les associations éphémères. Il est également impossible d'en déduire automatiquement une croissance du nombre des participants à la vie associative et encore moins des participants actifs. Alain Garrigou propose ainsi de considérer les créations d'associations volontaires comme un indicateur de mobilisation plus que d'activité associative³².

Plusieurs enquêtes³³ ont mesuré le taux de participation aux associations depuis une vingtaine d'années. Toutes concluent à l'augmentation sensible du nombre de Français qui font partie d'une association (y compris parti politique et syndicat) entre le début des années 70 et le milieu des années 80 : c'est le cas de 28% des Français âgés de 15 ans et plus en 1967 (Insee) et en 1973 (Ministère de la Culture), 32% en 1981 et 38% en 1988 (Ministère de la Culture). Le taux s'élève chez les adultes (18 ans et plus) à 48% en 1981 (Credoc) ou 43% en 1982-1983 (Insee), et

³¹. Sources : C. Padiou, *Statistiques de l'économie sociale*, 1990, M.T. Chéroutre, *Avis et rapports du Conseil économique et social*, 1993, Laboratoire d'économie sociale, 1994.

³². Sur les difficultés de mesure et d'interprétation et « l'écart entre le terrain et les fichiers », voir H. Théry, J.F. Canto, « La démographie associative » in *Bilan de la vie associative en 1982*, Paris, CNVA, La Documentation française, 1985 et A. Garrigou, « Nouvelles réflexions sur les créations d'associations », *Les Cahiers de l'animation*, n°63, 4ème trim, 1987.

³³. Enquêtes sur les « pratiques culturelles des Français » de quinze ans et plus en 1973, 1981 et 1988, voir Département des études et de la prospective, Ministère de la culture et de la communication, *Les pratiques culturelles des Français*, 1973-1989, Paris, La Découverte, La Documentation française, 1990 ; enquêtes du CREDOC auprès des Français de 18 ans et plus, de 1978 à 1992 (Système d'enquêtes « Conditions de vie et aspirations des Français »), voir Laurence Haeusler, Françoise Gros, *op. cit.*, 1988, C. Fourel, J-L. Volatier, *art. cit.*, 1993 ; enquêtes de l'INSEE (en 1967, sur les comportements de loisirs des Français de plus de 14 ans, en 1982-1983 en collaboration avec l'INED : volet « associations » de l'enquête « Contacts »), voir Yannick Lemel, Catherine Paradeise, « Appartenance et participation à des associations », *Economie et statistique*, n°55, avril 1974 et François Héran, « Le monde associatif », *Economie et statistique*, n°208, mars 1988.

s'établit à 44% en moyenne sur l'ensemble de la période 1978-86, à 46% en 1990-92 (Credoc). Deux sondages réalisés auprès des 18 ans et plus en 1986 et 1989 paraissent toutefois enregistrer un tassement puisque 32% et 29% des Français se disent membres d'une association³⁴.

Ce recul pourrait provenir en partie des méthodologies utilisées qui sont variables d'une enquête à l'autre : l'INSEE et le CREDOC ne distinguent pas la question de l'adhésion associative de celle des types d'association auxquelles adhèrent les personnes interrogées. La SOFRES et le CSA, à l'inverse, interrogent d'abord les individus sur leur adhésion à une association et proposent ensuite une typologie ne comportant pas syndicats et partis mais une rubrique divers au sein de laquelle une infime proportion seulement des sujets citent un syndicat ou un parti. On mesure dans un cas la pratique de l'adhésion associative au sens large, dans l'autre, il s'agit plutôt du sentiment d'appartenance à une association. Les auteurs du rapport du Conseil National de la Vie Associative en tire deux conclusions : les Français paraissent d'accord pour ne pas inclure syndicats et partis dans le concept *association* et, si les résultats obtenus sont par hypothèse non contestables, un adhérent associatif sur trois n'identifie pas comme une association la structure à laquelle il appartient. Les associations souffriraient donc d'un « déficit d'identité ».

En tout état de cause les nombreuses créations d'associations ne se traduisent pas par un élargissement massif du public des associations. Le taux d'adhésion demeure inférieur chez les femmes (chez les adultes, 37% des femmes contre 54% des hommes en 1982-83 selon l'Insee, 40% contre 52% en 1990-92 selon le Credoc). Le poids des hommes dans les structures associatives dépasse largement 50% des adhérents sauf dans quelques cas symptomatiques (parents d'élèves, associations religieuses). Par ailleurs, est-il besoin de rappeler que ce public n'est pas toujours actif : 40% des membres d'une association se déclarent participants en 1967. Selon l'enquête de 1982-1983 (Insee), une fois sur deux le membre d'une association est un simple

³⁴. Sondage SOFRES d'avril 1986, voir *La Croix-l'Événement*, 13 mai 1986 et sondage CSA de septembre 1989 pour le CNVA, voir Pierre Gaborit dir., *L'opinion publique et la communication des associations*, Paris, La Documentation française, CNVA, CNRS, 1991.

adhérent, une fois sur trois, c'est un participant actif sans responsabilité, une fois sur six, un responsable.

Les participants actifs nourrissent le réseau des multi-adhérents. Le poly-associationnisme concerne entre 30 et 40% des Français membres d'une association et ceux-ci concentrent 64% du total des adhésions. Les multi-adhérents constituent un milieu très choisi. Ils « jouent un rôle central dans le fonctionnement d'un réseau associatif à vocation militante, qui va du politique au religieux, en passant par les associations de parents d'élèves ou les mouvements humanitaires »³⁵. Un réseau très sélectif où sont surreprésentés les hommes, les diplômés et les classes moyennes et supérieures, plus encore que chez les mono-adhérents.

L'attention portée à la structure des adhérents associatifs qui dénote la prédominance des catégories intermédiaires et des employés conduit les observateurs à mettre le plus souvent l'accent sur le rôle des classes moyennes ou de la « petite bourgeoisie » dans les associations. Pour Pierre Bourdieu, « cette forme particulière d'action collective que réalise l'association » répond au désir de reconnaissance sociale, à l'identification anticipée à la classe dominante et à la crainte de perdre ce qui a été acquis notamment à travers le titre scolaire, caractéristiques des petits-bourgeois. Ceux-ci sont conduits à utiliser des armes symboliques telles que le bénévolat, « dépense ostentatoire de bonne volonté » qui procure dignité (par opposition à la politique) et respectabilité (en défendant l'intérêt général) tout en promettant de satisfaire des intérêts particuliers³⁶. Cette vision tend à négliger la structure des taux d'adhésion qui souligne en 1982-83 la sur-adhésion des professeurs (80% des hommes, 77% des femmes) et des professions libérales (84% des hommes, 63% des femmes) qui ont également la plus forte propension à occuper des postes de direction au sein de l'association (Insee). Toutefois, dans le système d'enquêtes du Credoc, la sur-adhésion des catégories supérieures paraît moindre au début des années 90, puisque leur taux d'associativité diminue entre les deux périodes (et passe de

³⁵ François Héran, art. cit., p.33.

³⁶ Pierre Bourdieu, *La distinction, Critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions de minuit, 1979, pp 528 à 533.

72 à 65% entre 1978-86 et 1990-92) alors que celui des couches intermédiaires se maintient (64% et 65%). D'une certaine manière, quel que soit le niveau, classes supérieures ou moyennes, « l'essentiel est bien la liaison privilégiée du capital culturel avec l'engagement associatif, dont tout semble indiquer qu'il exige moins la fortune que la maîtrise du temps et du verbe »³⁷ : dans les années 80, 29% des Français sans diplôme, 57% des bacheliers et 70% des diplômés de l'enseignement supérieur appartiennent à une association au moins, au début de la décennie suivante, c'est le cas respectivement de 29, 59 et 67%.

Si l'associationnisme représente pour la petite bourgeoisie un moyen de promotion sociale et d'accession à une position de prestige et de responsabilité, il est aussi tributaire d'une logique sociale plus générale à laquelle obéissent l'engagement dans la vie publique et la sociabilité. Les relations extérieures à la famille et à la parentèle, comme les pratiques culturelles³⁸ s'avèrent dépendantes des ressources individuelles que confèrent un statut social et un capital culturel élevés. L'ensemble des recherches³⁹ portant sur les différents partis politiques s'accordent à montrer la surreprésentation des catégories sociales favorisées parmi leurs membres et plus encore leurs militants ou responsables : la montée des classes moyennes salariées dans la société française s'est trouvée en partie à l'origine du renouveau socialiste, et le Parti socialiste est devenu jusqu'au milieu des années 80 « le pôle de référence idéologique et politique de ces groupes en progression »⁴⁰. Liés à l'appartenance aux catégories moyennes et supérieures, le sentiment de compétence, qui « n'est rien d'autre que la traduction subjective de la position sociale » et la détention de compétences

³⁷. François Héran, art. cit., p.28 et p.30.

³⁸. Deux enquêtes l'ont montré récemment : François Héran, « La sociabilité, une pratique culturelle », *Economie et statistique*, n° 216, Déc 1988 et Ministère de la culture et de la communication, *op. cit.*

³⁹. Recherches citées par Dominique Memmi, dans Madeleine Grawitz, Jean Leca dir., *op. cit.*

⁴⁰. Henri Rey, Françoise Subileau, *Les militants socialistes à l'épreuve du pouvoir*, Paris, Presses de la FNSP, 1991, p. 61. Voir aussi Hugues Portelli, « Nouvelles classes moyennes et nouveau parti socialiste » p 258-273 et Gérard Grunberg, Etienne Schweisguth, « Le virage à gauche des couches moyennes salariées » p 351-367 dans Georges Lavau, Gérard Grunberg, Nonna Mayer dir., *L'univers politique des classes moyennes*, Paris, Presses de la FNSP, 1983.

« cognitives », qui sont développées par l'éducation apparaissent comme des facteurs déterminants de l'engagement politique -au sens large du terme⁴¹.

La distribution sociale de l'associationnisme, l'ampleur du phénomène de multi-adhésion et sa nature sélective atténuent l'impression d'étendue et de diversité retirée d'une observation trop rapide de l'essor associatif. On peut reprendre l'hypothèse avancée par M. Forsé⁴², selon laquelle le poly-associationnisme serait en partie responsable de l'augmentation des créations d'associations.

La mesure qualitative de l'essor associatif

Le renouveau de la vie associative se mesure aussi en termes qualitatifs : quels sont les secteurs en progression ou en déclin ?

Sur l'ensemble de la période 1960-1982⁴³, la progression des créations touche la plupart des associations, mais plus particulièrement les groupements religieux et politiques, de défense du patrimoine, de l'environnement, du logement et de droits divers, les associations du troisième âge, à vocation artistique et sportive enfin. Durant les années 1977-1982, les taux de progression les plus importants affectent la défense de certains droits -comme l'école privée et les radios libres- ainsi que le secteur culturel, l'emploi, la formation, la recherche et la défense professionnelle. Les associations qui ont pour objectif de développer la sociabilité entre leurs membres progressent alors moins vite que celles qui ont un projet social ou culturel.

A partir du milieu des années quatre-vingts, le poids relatif de certains autres groupements apparaît supérieur : associations d'immigrés ou d'aide aux immigrés, de défense des droits de l'homme ou de lutte contre le racisme, associations de chômeurs et d'aide aux chômeurs, liées à l'emploi ou à

⁴¹. Dominique Memmi, dans Madeleine Grawitz, Jean Leca dir., *op. cit.*, p. 336 et 338. Voir aussi James Q. Wilson, *op. cit.*, chap.4, « Social structure and organizations ».

⁴². Michel Forsé, art. cit.

⁴³. Idem.

fonction économique. Des initiatives nouvelles se font jour dans des secteurs sensibles et visibles de l'action humanitaire et de l'entraide sociale. Enfin se trouvent à nouveau en progrès important les associations regroupables sous le terme générique de culturelles, les associations sportives, en particulier scolaires, la défense de l'environnement, les associations politiques et religieuses. A l'inverse, les grandes fédérations de loisirs polyvalentes, les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, secteur historique de la vie associative, les associations de parents d'élèves, les organisations intervenant dans le domaine du logement, de l'habitat, voire de l'action sociale sont en régression sensible ou en crise⁴⁴. Certaines études locales font également apparaître l'amorce d'une phase de déclin des associations revendicatives (défense de droits divers), à l'exception notable on l'a dit, des associations de défense de l'environnement⁴⁵.

Si la prudence est requise par l'exercice périlleux de classement des associations⁴⁶, ces données appellent néanmoins deux remarques. Le terrain associatif reflète clairement les évolutions de la société et du droit (lois sur le sport scolaire, les radios libres, le droit d'association des immigrés), ainsi que les événements de la vie économique (développement du chômage et du travail précaire) et politique (politiques éducative, culturelle). L'investissement du social par les associations présente de ce fait un caractère cyclique et conjoncturel qui fragilise l'hypothèse d'un modèle *alternatif* de participation à la vie publique (lequel suppose une certaine permanence structurelle). En revanche « la thématique de l'urgence, de l'immédiat » et du quotidien semble produire en même temps qu'une effervescence des

⁴⁴. *Bilan de la vie associative en 1986-87, en 1990-91*, Paris, La Documentation française, CNVA, 1988, 1991.

⁴⁵. CNVA, « Le développement des associations en Lorraine pendant l'année 1988 », dans *Bilan de la vie associative en 1988-89*, Paris, La Documentation française, CNVA, 1990 et Jacques ION et alii, *Le militantisme en questions*, CRESAL, CNRS, mai 1992.

⁴⁶. Qu'il s'agisse de créations d'associations ou de taux d'adhésion individuels, les classifications retenues diffèrent. Tel ou tel type de groupement n'est pas isolé dans telle ou telle étude ; certaines catégories ont une géométrie particulièrement variable (consommateurs et usagers comprenant ou non la défense de l'environnement et le logement, associations humanitaires comprenant ou non la défense des droits de l'Homme, l'entraide etc.).

initiatives, une « stratification du monde associatif »⁴⁷ qui porte atteinte aux associations traditionnelles, à structure fédérative et insérées dans une « constellation d'idées »⁴⁸ : et ce constat plaide lui, en faveur de l'émergence d'un nouveau modèle de participation.

Les systèmes d'enquêtes du Credoc et du Ministère de la Culture permettent de conduire une analyse chronologique partielle des taux d'adhésion individuels aux groupements volontaires, qu'il s'agisse d'associations, de partis politiques ou de syndicats.

La progression est continue dans le mouvement sportif, la part des adhérents dans la population totale passant de 15 à 19% entre 1978 et 1987 (Credoc) ou encore de 10 à 18% de 1973 à 1988 (Ministère de la Culture). Le secteur des arts et de la culture connaît une même élévation du taux de participation : de 5 à 13% entre 1973 et 1988 (Ministère de la Culture). L'adhésion aux clubs du troisième âge augmente, quant à elle de 3 à 8,5% entre 1973 et 1981, marque une pause ensuite. En revanche, sur l'ensemble de la période 1978-1992 (Credoc), il semble que les taux d'adhésion aux syndicats, aux associations « de femmes » (qui mêlent associations féministes et associations à connotation plus familiale), de défense de la nature et de l'environnement, de parents d'élèves, régressent, de même que l'appartenance aux associations de consommateurs, aux partis politiques et aux syndicats ; la proportion des Français déclarant adhérer à une association culturelle, sportive ou de loisirs, professionnelle enfin paraît quant à elle se maintenir ou augmenter. Dès 1988 les analystes du Credoc concluaient à un recul du militantisme « post soixante-huitard »⁴⁹.

L'examen tant des créations d'associations que des taux de participation individuelle incite en fin de compte à distinguer deux périodes.

⁴⁷. CNVA, *Les associations à l'épreuve de la décentralisation, Bilan 1991-1992*, Paris, La documentation française, CNVA, 1993, p.69.

⁴⁸. Jacques Ion et alii, *op. cit.*

⁴⁹. Françoise Haeusler, Françoise Gros, *op. cit.* p.19.

Dans le domaine culturel et les loisirs, l'aménagement urbain, le cadre de vie et l'action sociale, l'essor des associations atteint sans doute son apogée dans les années soixante dix : l'association est alors un instrument privilégié de promotion du pouvoir municipal⁵⁰. Le développement de la vie associative et du clientélisme associatif joue notamment un rôle essentiel dans la montée du Parti socialiste⁵¹. L'appartenance associative est fréquemment démultipliée et s'allie chez les plus militants à une activité syndicale, voire politique.

A contrario, la stabilisation de l'essor et l'affaiblissement de certaines associations revendicatives paraissent accompagner durant la décennie quatre-vingt et au début des années quatre-vingt dix, la régression du militantisme politique et syndical⁵² et celle, de 1988 à 1990 surtout, de la participation électorale. La baisse des adhésions individuelles aux associations est particulièrement sensible dans les organisations « installées » dans la société française, telles les associations de parents d'élèves (notamment la FCPE), les associations familiales (la CSF) ou de locataires (la CNL), les fédérations d'éducation populaire (Léo Lagrange). La montée de « nouvelles associations » (anti-racisme, immigrés, groupements de quartier, entraide) n'apparaît guère perceptible au travers des enquêtes nationales peu armées pour mesurer les phénomènes localisés, ponctuels et très minoritaires.

⁵⁰. Richard Balme, « L'association dans la promotion du pouvoir municipal » dans Albert Mabileau, Charles Sorbets dir., *Gouverner les villes moyennes*, Paris, Pedone, 1989.

⁵¹. Henri Rey, Françoise Subileau, *op. cit.*

⁵². La périodisation des phénomènes de participation indique en effet que l'essor associatif global des années soixante dix précède le reflux syndical et surtout partisan. On peut dater le commencement du reflux des adhésions à la CGT et à la CFDT de 1977 (même si dans certaines branches, à la CGT, il est antérieur), à la FEN de 1978-79, à la CGC de 1981, à FO et à la CFTC de 1986, voir René Mouriaux, « Le syndicalisme frappé de langueur », *Politique aujourd'hui*, n° 9, mars-avril 1985 et « Syndicalisme enseignant, une lente redéfinition », *Etudes* (372), n°2, fév 1990, Guy Groux, René Mouriaux, « Le cas français » dans Geneviève Bibes, René Mouriaux dir., *Les syndicats européens à l'épreuve*, Paris, Presses de la FNSP, 1990. Quant au recul des adhésions aux partis politiques, il n'intervient pas avant la fin de l'Union de la gauche pour le Parti communiste, pas vraiment avant le milieu des années quatre-vingts pour le Parti socialiste. Le RPR semble même connaître une croissance de ses effectifs durant ces années, voir Colette Ysmal, *Les partis politiques sous la Vème République*, Paris, Montchrestien, 1989.

Que retenir de la démographie associative ?

L'essor massif de la vie associative semble aujourd'hui avoir fait long feu ou s'être au moins stabilisé. La participation associative est à certains égards aussi en crise, en particulier l'appartenance active aux groupements intégrés à des réseaux structurés et le militantisme associatif que l'on cumule avec les militantismes partisan et syndical. Les mouvements autonomes ayant des objectifs clairs et précis (environnement, radios libres, défense de l'emploi, immigrés, associations caritatives etc) plutôt qu'un projet global d'action sur la société remportent à l'heure actuelle davantage de succès que les structures partisans, syndicales ou associatives traditionnelles.

Si l'on s'en tient à une lecture impressionniste et empirique, la part du militantisme associatif en termes de stock et de répartition des adhésions apparaît comme non négligeable mais minoritaire dans l'ensemble de la participation associative. En 1982-83 le plus gros des adhésions (55%) est constitué par un groupe qui comprend les clubs sportifs (y compris chasse et pêche), les clubs du troisième âge, les anciens combattants, anciens élèves et anciens d'une entreprise, les associations culturelles et musicales. Le second groupe (39%) est formé des adhésions à un ensemble d'associations ambivalentes, susceptibles de regrouper des militants : les associations de locataires et copropriétaires, les syndicats et organisations professionnelles, les associations à but humanitaire, les mouvements de consommateurs et usagers, les associations de parents d'élèves, les associations d'individus originaires d'une même région, les groupes religieux enfin. Les associations politiques y compris les partis, rassemblent 2% des adhésions, les divers totalisent 4% des adhésions⁵³.

Les mouvements, clubs, comités voués à la défense des causes les plus diverses et qui se sont multipliés ces dix ou vingt dernières années ne concernent qu'une fraction limitée de l'ensemble de la population, même si une partie d'entre eux se trouvent classés ou déclarés dans des rubriques plus classiques et variables selon les enquêtes.

⁵³. François Héran, art. cit. Cette répartition demeure sans aucun doute pertinente aujourd'hui.

Quatre ou cinq secteurs de la vie associative ont conquis une place dans la société et conservent un attrait en 1994 : l'environnement et l'écologie (au plan local en tout cas), les droits de l'Homme et les causes humanitaires, les associations caritatives (avec regain d'intérêt pour des associations anciennes telles que le Secours populaire ou le Secours catholique), dans une certaine mesure les associations de chômeurs, d'aide à l'emploi ou d'entraide⁵⁴, enfin les groupements de jeunes issus de l'immigration et la défense des populations immigrées en général. Malgré les difficultés rencontrées par ce dernier type d'associations souvent peu durables et en concurrence⁵⁵, les dynamiques associatives dans les quartiers « populaires » en proie à de nouveaux problèmes sociaux, se manifestent souvent plus auprès des populations d'origine étrangère que des populations anciennes⁵⁶.

Par ailleurs la culture et le sport restent des thèmes dominants de la démocratie locale⁵⁷.

Les effectifs de ces divers groupements demeurent peu nombreux mais une part importante des Français en ont une image favorable : 40 à 60% selon les cas⁵⁸ se disent ainsi « prêts à faire partie » d'une association dans l'un de ces secteurs : droits de l'Homme, environnement, action humanitaire... D'autres enquêtes soulignent les représentations positives dont jouissent les associations et les « mouvements spécialisés », alors qu'en majorité les citoyens refusent aujourd'hui leur confiance aux partis et au personnel politiques, ainsi qu'aux syndicats⁵⁹. Enfin, les résultats du sondage CSA-

⁵⁴. Telle que l'APEIS, Association pour l'emploi, l'information et la solidarité, cf V. Martin, F. Bourneau, « L'expérience de l'APEIS dans le Val de Marne » dans Olivier Fillieule dir., *Sociologie de la protestation*, Paris, L'Harmattan, 1993.

⁵⁵ Nasser Negrouche, « L'échec des associations franco-magrébines issues de l'immigration (1980-1990) », *Esprit*, janv 1992.

⁵⁶. « Pratiques associatives et vie politique locale », *Lettre d'information de la FONDA*, n° 72-73, mai 1990, enquête réalisée par Dominique Cardon, sous la responsabilité de Pascal Perrineau.

⁵⁷. D. Ferrand Bechmann dir. *Faire vivre la démocratie locale : citoyens ou figurants ?*, CESOL, Université Paris VIII, 1992.

⁵⁸. Voir les données de l'OIP, enquête de 1991.

⁵⁹. Nonna Mayer, Pascal Perrineau, *op. cit.*, p.143-149.

CNVA sur la communication des associations⁶⁰ laissent entrevoir, à côté de la dimension utilitaire, la dimension militante ou tout au moins participative des motivations de l'adhésion : 37% des adhérents associatifs mettent en avant la « participation à une action collective » et 32% « les idées défendues par l'association », 47% « les contacts avec d'autres personnes » et 50% « les services ou activités que propose l'association ».

⁶⁰. Pierre Gaborit dir., *op. cit.*

LA CONSTRUCTION IDÉOLOGIQUE DU MODÈLE ASSOCIATIF

Le regard empirique doit être complété par une analyse du contexte idéologique de l'essor associatif et de l'évolution des formes de participation. Le renouveau associatif des vingt dernières années s'est accompagné, on l'a dit, d'un changement notable des représentations et de la montée d'une idéologie associative chez les acteurs aussi bien que chez nombre d'observateurs de la vie associative. Au tournant des années 70-80, les associations sont considérées « comme le fer de lance du changement social »⁶¹ : par leur intermédiaire notamment, une nouvelle règle du jeu social serait en train de s'imposer, permettant à la société française de surmonter ses blocages et modifiant la relation Etat-société.

Le discours de l'idéologie associative

Comme le suggère Jacques Ion⁶², « l'inflation du discours associationniste ambiant invite qui ne veut céder à la pseudo-évidence de l'air du temps à déconstruire la notion d'association » en adoptant une perspective historique.

⁶¹. Jacques Chevallier, « L'association entre public et privé », *Revue du droit public et de la science politique* (4), 1981.

⁶². Jacques Ion, « Le modèle associatif entre l'idéal démocratique et la nostalgie des corps intermédiaires », *La revue de l'économie sociale*, avril 1988, p.115.

L'idéologie associative est d'abord le produit d'une évolution des représentations des relations entre public et privé⁶³.

La négation de l'espace associatif apparaît dans une première phase, comme la conséquence d'une théorie de l'État bâtie sur la démarcation rigide entre le public et le privé : seuls l'État et la sphère publique sont porteurs de l'intérêt général et lieux d'unité. L'idéal républicain implique la négation des corps intermédiaires. Mais l'hostilité vis à vis du phénomène associatif apparaît déjà sous l'Ancien Régime et la Révolution ne fait que parachever l'oeuvre de l'absolutisme monarchique⁶⁴.

De nombreux auteurs incitent sur le compromis que représente, dans une seconde phase, la loi de 1901⁶⁵ : compromis, au sein même de l'idéal républicain entre la philosophie des Lumières et l'individualisme dominant d'une part et la réaction anti-individualiste inspirée par plusieurs courants (catholicisme social, socialisme et pluralisme) de l'autre. Les structures intermédiaires sont reconnues comme nécessaires mais elles doivent être insérées dans la problématique de la démocratie égalitaire. La loi de 1901 définit un cadre juridique strict à la liberté d'association : nature contractuelle de l'engagement, (ce faisant, elle place l'association dans la sphère privée), engagement volontaire et de durée limitée (disposition contre les congrégations), visée d'apprentissage de la vie démocratique. Il s'agit d'une liberté « surveillée ».

La troisième phase est celle de l'autonomisation de l'espace associatif et de l'apparition de l'idéologie associative. Avec le développement de l'Etat-Providence, l'État n'est plus le seul représentant de l'intérêt général : celui-ci se dilue dans la société. L'espace associatif tend à être construit symboliquement autour de la notion d'intérêt collectif et de la double dévalorisation du privé (le secteur marchand, impur et intéressé) et du public

⁶³ Voir Jacques Chevallier, art. cit. 1981, dont nous reprenons en partie l'analyse.

⁶⁴ Jean-Marie Garrigou-Lagrange, *Recherches sur les rapports des associations avec les pouvoirs publics*, Paris, L.G.D.J., 1970.

⁶⁵ Notamment Jacques Ion, art. cit., et Jacques Palard, « Rapports sociaux, stratégies politiques et vie associative », *Sociologie du travail*, juill-sept 1981.

(lourd et bureaucratique)⁶⁶. L'individu change de statut dans l'ordre des représentations du social : hier objet d'inculcation démocratique, aujourd'hui sommé d'exprimer ses potentialités.

Le discours associatif se cristallise dans les années soixante dix sur le développement des nouvelles luttes sociales et formes de conflits touchant à l'amélioration du cadre de vie : prenant naissance dans les réalités quotidiennes, au niveau de l'îlot, du quartier, de la commune, la vie associative devient le symbole du renouveau de la localité et d'une éducation à la vie civique. Un « véritable développement social » appelle « un renversement d'attitude qui privilégie avant tout l'élément humain, les réseaux sociaux, la vie locale, qui redonne une place primordiale à l'imagination et à l'initiative »⁶⁷. L'engagement des individus ne suppose plus une démarche globale d'adhésion à un objectif politique central mais un « accord parcellaire »⁶⁸ : le « militantisme moral » renvoie à une autre forme d'action collective, qui permet d'approcher le changement sans avoir de modèle, avec la volonté de détruire des blocages et de mobiliser « ceux, individus ou groupes, qui auraient pu rester à l'écart des problèmes sociaux tels qu'ils étaient posés auparavant »⁶⁹.

A partir des années quatre-vingts, la désyndicalisation et la crise de la représentation politique constituent l'enjeu associatif en enjeu majeur. Les spécialistes insistent, dans l'interprétation de la désyndicalisation, sur la mise en cause des formes prises par la régulation sociale depuis 1945⁷⁰ ou l'institutionnalisation du pouvoir syndical⁷¹, et dans l'analyse de la crise politique, sur l'inadaptation des partis, la déstabilisation des identités

⁶⁶. C'est le sens du modèle associatif laïque et républicain -mais non libéral : dans ce modèle, le privé n'est pas réductible au particulier, un regroupement de personnes privées peut défendre l'intérêt général, voir Jean-Paul Martin, « A la recherche d'un modèle associatif laïque », *La revue de l'économie sociale*, avril 1988.

⁶⁷. Anne-Marie Franchi, « Vie associative et vie civique », *Après-demain* (289), décembre 1986, p. 20.

⁶⁸. Emmanuelle Reynaud, art. cité.

⁶⁹. Idem p. 286.

⁷⁰. Guy Groux, René Mouriaux dans Geneviève Bibes, René Mouriaux dir., *op. cit.*

⁷¹. Maurice Croisat, Dominique Labbé, *La fin des syndicats*, Paris, L'Harmattan, 1992. Pierre Rosanvallon, *La question syndicale*, Paris, Calmann-Lévy, 1988.

traditionnelles⁷² ou la fin de « l'exception française »⁷³ -penser la politique à partir de l'État. Pour certains, le développement de la vie associative apparaît précisément comme l'instrument privilégié d'une nécessaire « modernisation de la politique »⁷⁴. « Abandonner les structures pyramidales au profit d'organisations en réseaux jouant à fond la carte de la décentralisation et de l'interactivité » et « responsabiliser » les Français, tel est l'un des aspects fondamentaux du projet de modernisation de la démocratie auquel les associations sont incitées à participer, modernisation et responsabilisation comportant implicitement une remise en question de la culture étatique et jacobine⁷⁵.

Depuis 1974 au moins, les pouvoirs publics eux-mêmes sont progressivement passés d'une attitude méfiante à une sollicitude nouvelle à l'endroit des associations⁷⁶. Discours politiques et rapports officiels se succèdent, qui voient dans le développement des associations le ferment de la société libérale ou de l'innovation sociale. Après l'alternance de 1981, l'option associative des Socialistes, parmi lesquels des hommes comme Jacques Delors ou Michel Rocard prônent depuis longtemps le renforcement de la vie associative, prolonge la politique giscardienne de relance de l'action des associations⁷⁷. Celles-ci se voient confier la mission de revivifier la démocratie représentative : leur développement incite les pouvoirs publics à s'y intéresser et de façon concomitante, les moyens offerts par l'État encouragent la vie associative⁷⁸.

⁷². Nicolas Tenzer, *La société dépolitisée*, Paris, PUF, 1990.

⁷³. François Furet, Jacques Julliard, Pierre Rosanvallon, *La république du centre*, Paris, Calmann-Lévy, 1988.

⁷⁴. Patrick Viveret, « Modernisation de la politique », *Intervention*, n°12, juin 1985.

⁷⁵. Bernard Cazes, Françoise Hatem, Paul Thibaud, « L'Etat et la société française en l'an 2000 », Présentation des travaux du groupe « Horizon 2000 », *Esprit*, n°165, octobre 1990.

⁷⁶. Encouragement et sollicitude se marquent par la création de la CGTL (Confédération générale du temps libre) en 1979 et de la FONDA (Fondation pour la vie associative) en 1981 (qui prend elle-même la relève de la DAP, Association pour le développement des associations de progrès, créée en 1974) puis l'instauration du CNVA (Conseil national de la vie associative) en 1983.

⁷⁷. Cf. les rapports Delmon (février 1976) et Guichard (septembre 1976), les mesures proposées par Rémi Lenoir en juin 1975 etc...

⁷⁸. Chantal Bruneau, « Associations et pouvoirs publics : vingt années d'évolution », *Les cahiers de l'animation*, n° 55, 1986. La dernière conquête des associations (loi du 7 Août 1991) est le

Produit de l'évolution des représentations, des structures et des formes de participation politiques, l'idéologie associative s'insère aussi dans les problématiques du post-industrialisme. Le développement de la vie associative et de formes alternatives de participation politique répondrait à une nouvelle différenciation de l'espace social.

Suivant le constat dressé par plusieurs auteurs, le travail n'est plus au centre du lien social. Le temps de travail diminue par rapport au temps de vie. Le pôle de référence et de structuration des identités n'est plus constitué par le secteur industriel, devenu minoritaire dans l'activité économique. La substitution d'une société « horizontale, où l'important est de savoir si l'on est au centre ou à la périphérie »⁷⁹, exclu ou non, à la société de classe axée sur le conflit entre travail et capital, suscite un ensemble de nouveaux acteurs sociaux : femmes, jeunes, immigrés, consommateurs, cols blancs... « Les mouvements de jeunes, les mouvements féministes, écologiques, ethniques et nationaux, les luttes urbaines, les luttes anti-institutionnelles n'ont pas seulement mis en scène des acteurs en conflit, des formes d'action et des problèmes étrangers aux traditions de lutte du capitalisme industriel ; ils ont mis au premier plan également l'inaptitude des formes traditionnelles de représentation politique à rassembler de manière efficace les demandes en émergence »⁸⁰. En l'absence de projet de société, la relation entre l'individu et l'État est en crise et ne repose plus que sur le maintien de la protection sociale.

Le problème qui se pose est celui de la reconstitution du lien social et du sens donné à l'organisation des rapports sociaux, qui ne peuvent plus être fondés exclusivement en référence au travail salarié et à l'échange marchand. Le bénévolat apparaît alors comme porteur d'identité et d'insertion sociale, producteur de « solidarité » et fondement d'une nouvelle culture, d'une

congé de représentation pour les membres associatifs des instances instituées auprès des pouvoirs publics.

⁷⁹. Alain Touraine, « Face à l'exclusion », *Esprit*, février 1991, p. 8.

⁸⁰. Alberto Melucci, art. cit. p. 13.

société « de plus en plus civile »⁸¹. La forme associative permet précisément de valoriser « les forces vives » du bénévolat, elle est l'un des lieux majeurs dans lesquels les citoyens peuvent s'investir. Tel est l'argument développé par Marie Thérèse Chéroure, auteur d'un rapport auprès du Conseil économique et social en juin 1989⁸², qui se défend par ailleurs en prônant l'extension du bénévolat, de vouloir « gérer la pénurie » : il s'agit de « rechercher une meilleure exploitation des richesses sociales collectives », laquelle « exige de nouveaux modes de relation à autrui » et « une politique de la ressource humaine à tous les âges, à tous les niveaux et dans toutes les situations ». Le monde associatif est intégré dans l'économie sociale et le tiers secteur, notion implicite chez Tocqueville⁸³ : différent du secteur étatique et du secteur marchand, échappant à la fois à la contrainte publique et au profit, le tiers secteur renvoie sous couvert de nouveauté, à l'idéologie des corps intermédiaires.

Ces interprétations trouvent leurs limites, tout d'abord dans la récurrence du thème de la crise du politique ou de la dépolitisation dans la vie politique française : tout se passe comme s'il revenait « lorsque le paysage politique se modifie ou lorsque craquent de vieilles habitudes »⁸⁴. L'expérience française incite à ne pas considérer trop vite le déclin actuel des partis et des formes traditionnelles d'organisation et de participation comme irréversible et lié au post-industrialisme⁸⁵. Du reste, doit-on voir la fin de la société industrielle dans la crise de transition que traverse l'économie mondiale ? Sans sous-estimer les transformations, deux auteurs américains⁸⁶ proposent une approche mesurée du post-industrialisme : une division du

⁸¹. Dan Ferrand-Bechmann, *op. cit.* p.33 et 146. Voir aussi la thèse de l'auteur, *Le phénomène bénévole*, Thèse de l'IEP de Paris, 2 vol., 1991.

⁸². Marie-Thérèse Chéroure, « L'essor et l'avenir du bénévolat, facteur d'amélioration de la qualité de la vie », rapport du Conseil économique et social, Bilan de la vie associative en 1988-89, *op. cit.*, 1990.

⁸³. Robert Wuthnow dir., *op. cit.*

⁸⁴. Colette Ysmal, « Crise du politique ou inadaptation des partis ? », *Etudes* (373), n°3, sept. 1990.

⁸⁵. Frank L. Wilson, « When parties refuse to fail : the case of France », chap. 19, p.503-532, dans Kay Lawson, Peter H. Merkl dir., *op. cit.*

⁸⁶. Stephen S. Cohen, John Zysman, *Manufacturing matters. The myth of the post-industrial economy*, New York, Basic Books Inc, 1987.

travail infiniment plus complexe, le développement de nouvelles catégories socio-professionnelles, la montée de nouveaux enjeux n'ont peut-être pas mis fin aux conflits de classe. La production reste la clé de la richesse des sociétés et la base du secteur des services, en dépendent les revenus de tous ou presque, et l'emploi de la majorité.

Par ailleurs, Jacques Chevallier⁸⁷ montre très bien la portée et les limites du mythe de l'économie sociale, à laquelle il est assigné au 19ème siècle la mission de régénérer la société civile par la promotion de la solidarité. Au cours du 20ème siècle, on assiste au déclin du mythe au fur et à mesure de l'institutionnalisation de l'économie sociale. Sa redécouverte résulte de la dégradation d'un autre mythe, celui de l'Etat-Providence et des nouvelles pratiques socio-culturelles nées après 1968 ; une Charte de l'économie sociale est élaborée en 1980 par le Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives. En réactivant l'économie sociale, le discours consacre le passage de l'autogestion au tiers secteur.

Trois termes clés structurent en définitive l'idéologie associative : ceux de localité, de nouveauté et de diversité, qui s'opposent plus ou moins explicitement à la participation syndicale ou politique, associée à l'État central, au passé et à l'uniformité idéologique ». La grande diversité des associations et leur pluralisme sont le reflet des courants, des aspirations de la société civile et de sa capacité à prendre des initiatives pour répondre à des demandes et expérimenter de nouvelles activités ou pratiques sociales »⁸⁸.

⁸⁷. Jacques Chevallier, « Economie sociale et société civile », dans CURAPP, *La société civile*, Paris, PUF, 1986.

⁸⁸. Idéologie et vie associative tendent à être considérées comme antinomiques : la vie associative permet de se libérer de l'idéologie et des rapports de force, elle autorise une vision multidimensionnelle de la société, cf. Michel Juffé, « L'entreprise associative », *Pour*, n° 100, fév-mars 1985.

La notion de société civile

Le volontarisme de l'idéologie associative situe l'association, moteur du changement social et politique, au coeur de la *société civile*. Dans sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le 29 juin 1988⁸⁹, le Premier ministre Michel Rocard exprimait son espoir de « réconcilier l'action politique et la vie quotidienne, l'État et la société civile ». La valorisation de la société civile se développe parallèlement aux analyses sur la crise de l'État gestionnaire et du modèle français d'action collective : elle apparaît comme le thème porteur de l'idéologie associative et appartient à la fois au discours sur les associations et à celui des associations sur elles-mêmes⁹⁰.

Si le thème de la société civile a gagné en quelques années un statut consensuel, c'est sans doute parce qu'il a des racines dans les diverses traditions de la pensée politique française.

L'idée d'une séparation entre l'État et la société civile est une idée récente. Bien que le terme soit d'Adam Ferguson, son origine remonte sans doute à Locke qui, en posant une distinction entre le propriétaire et le citoyen, « scelle la séparation entre une sphère privée, première, et une sphère politique, seconde, dont la fonction ne pourra être que la conservation de la première »⁹¹. La conception moderne de la société civile est en fait forgée par Hegel : la société civile est « la différence qui s'instaure entre la famille et l'État », elle est constituée « des personnes privées qui ont pour but leur intérêt propre »⁹². Avec Benjamin Constant la revendication de cette séparation entre société civile et État est nourrie par la critique de la

⁸⁹. Citée par Guy Berger, « La société civile et son discours »(I), *Commentaire*, n° 46, été 1989.

⁹⁰. Michel Forsé (cf. art. cité, et « Les Français redécouvrent les vertus du microsocial », *Revue de l'OFCE*, n°1, juin 1982) note que dans leur déclaration au Journal Officiel, beaucoup d'associations mettent l'accent sur leur volonté de faire vivre la société civile et témoignent de leur indifférence à l'égard de la politique nationale et des politiciens.

⁹¹. Nicolas Tenzer, *op. cit.* p. 59.

⁹². G.W. Friedrich Hegel, *Principes de la philosophie du droit*, texte présenté par R. Derathé, Vrin, Paris, 1986, cité par Guy Berger, art.cit., 1989.

conception rousseauiste de la souveraineté populaire et de l'expérience de la Terreur.

Deux conceptions de la démocratie moderne s'opposent, à travers la distinction entre les droits-libertés qui autorisent (ou chez B. Constant la « liberté des modernes », qui consiste à organiser l'autonomie)) et les droits-créances, qui présupposent une organisation chargée de concrétiser leur effectivité (c'est la « liberté des anciens », qui régent une histoire collective). L'affirmation des droits-libertés par opposition aux droits-créances implique la limitation de l'État dont la nature est jugée expansionniste.

La distinction n'est que partiellement au fondement de la division entre droite et gauche. « La défense et l'illustration de la société civile peut être lue avec plusieurs lunettes » et « la société civile comble les fidèles du traditionalisme comme elle comble les héritiers de Saint-Simon et de Proudhon »⁹³ : elle exprime la nostalgie de l'ordre traditionnel et naturel des provinces, d'une société organique et communautaire, indépendante de l'État, mais aussi l'idée que « l'administration des choses doit prendre le pas sur le gouvernement des hommes » (Saint Simon) ou qu'une logique contractuelle doit être substituée à la logique étatique (Proudhon). La conception gramscienne de la société civile quant à elle, a eu une forte influence sur de nombreux auteurs d'inspiration marxiste : en mettant en valeur les mondes de l'éducation et de la communication -puisque le domaine de la société civile chez Gramsci recouvre à la fois l'idéologie, les organisations qui la font vivre et ses canaux de diffusion- elle permet de corriger l'insuffisance de la théorie marxiste traditionnelle des superstructures⁹⁴.

⁹³. Guy Berger, « La société civile et son discours » (I à VI), *Commentaire*, n° 46 à 49, 51 et 52, 1989, 1990 et 1991, citation n°52, p.805.

⁹⁴. Idem, n° 47, p. 517 à 519.

Au fil des temps, l'idée de liberté et le clivage entre la souveraineté populaire (politique) et la délibération (juridique: l'État est garant des droits de l'individu)⁹⁵ ont brouillé les repères traditionnels de la droite et de la gauche. Depuis deux décennies en France, deux écoles ont fait un usage répété du concept de société civile, l'école néo-libérale qui prolonge la droite réformiste, et la deuxième gauche, qui plonge ses racines dans le gauchisme⁹⁶.

La problématique de la société civile apparaît salutaire à la fois pour les tenants d'une analyse réformiste et libérale de la société de consommation, qui lui reprochent d'engendrer un individualisme excessif et ceux d'une analyse gauchiste qui accusent cette même société de consommation d'aliéner l'individu. L'école néo-libérale reprend à son compte l'ancienne critique libérale des effets néfastes du régime démocratique. Le danger désigné, le même que dénonçait Tocqueville, réside, dès lors qu'est admis le droit à l'égalité politique et sociale pour tous, dans la dégradation du lien social et du sens civique doublée de l'omniprésence de l'État. D'où l'appel à la renaissance des corps intermédiaires. Pour le gauchisme, puis la nouvelle gauche, il faut réduire la prétention des élites, des appareils syndicaux, des partis officiels et de l'État, à penser et décider pour la société : on s'emploie à montrer l'émergence dans la société d'une capacité d'oeuvrer à sa propre transformation, appuyée sur les aspirations immédiates et la souveraineté de l'individu, jusque là sacrifiées au rêve révolutionnaire. Dans les deux cas, il s'agit de libérer la société de l'emprise de l'État, de valoriser la vie économique, sociale et culturelle des individus, familles, entreprises et associations, dans la mesure où elle se déroule en dehors de l'État.

Intrinsèquement liée à la valorisation de la société civile⁹⁷, l'idéologie associative prolonge par là même une certaine conception de la démocratie et une culture politique qui, pour être restée minoritaire aux temps de la

⁹⁵. Olivier Mongin, « Les eaux troubles de la conflictualité politique », *Revue du MAUSS*, n°13, 3ème trimestre 1991.

⁹⁶. Jacques Donzelot, *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions démocratiques*, Paris, Fayard, 1984.

⁹⁷. Sur la société civile et les associations, voir aussi, Guy Saez, « Les associations entre l'Etat et le société civile », *Dossiers ADRAC*, n°38, mai 1980.

prospérité de l'État jacobin, n'en a pas moins affirmé sa présence dans la société française depuis la Révolution de 1789 et exercé son influence sur le militantisme et l'action collective⁹⁸. Ni le discours associatif ni la référence à la société civile ne mobilisent de thèmes fondamentalement nouveaux. L'évolution des formes de participation et les interrogations de la période actuelle sur la crise -du militantisme, de la représentation, du politique- façonnent un certain contexte dans lequel le modèle de la société civile semble devenir dominant : c'est là, peut-être, ce qui est nouveau.

⁹⁸. Quelques exemples : le syndicalisme de la CFDT, en dépit d'une évolution complexe et de débats constants au sein de la centrale syndicale (Guy Groux, René Mouriaux, *La CFDT*, Paris, Economica, 1992) repose des origines à nos jours sur une culture de l'autonomie. L'accent mis sur les aspirations individuelles et qualitatives se traduit au départ par le projet autogestionnaire, aujourd'hui par une « stratégie visant à la mise en place d'un nouveau pacte entre les salariés » et une volonté de mener des actions « concrètes » (René Mouriaux, *Le syndicalisme face à la crise*, Paris, La Découverte, coll Repères, 1986).

Dans le champ politique, l'exemple type est évidemment celui du Parti socialiste où coexistent « deux codes d'interprétation politique » (Henri Rey, Françoise Subileau, *op. cit.*, p.211). L'idéologie laïque et républicaine renvoie à une conception centralisatrice, jacobine de l'exercice de la pratique gouvernementale, à la croyance dans le progrès social et politique et à la confiance dans l'État pour assurer le fonctionnement harmonieux de la société. De l'autre côté, l'idéologie autogestionnaire et l'aspiration à l'autonomie incarnent une conception de la politique qui « refuse d'assimiler le changement social à la lutte politique et à l'action étatique » et insistent, précisément, sur les collectivités locales et les groupes intermédiaires.

LA PARTICIPATION ASSOCIATIVE

Après avoir identifié le contexte de l'essor associatif et analysé les conceptions dominantes qui affectent depuis deux décennies l'intensité et la légitimité de la participation aux associations, il convient d'apprécier la participation associative en soi⁹⁹, en tant que *participation politique*.

Avec Jean Leca et d'autres auteurs, nous adopterons une définition large de la participation : soit « tout flux d'interactions régulier ou régulé(..) reliant le système politique à la société, quels que soient l'intention explicite et les jugements cognitifs et évaluatifs différents des acteurs faisant partie de ces flux »¹⁰⁰, ou encore, « toute action volontaire (..) visant à influencer le choix des politiques, l'administration des affaires publiques ou le choix des leaders politiques à tout niveau du gouvernement, local ou national »¹⁰¹. Le domaine de la participation s'étend à la vie publique et le terme *politique* est pris dans son sens général et originel de « relatif à la cité ».

Les modalités de la participation ainsi comprise incluent l'adhésion à toute organisation s'attachant à obtenir des décisions en faveur de la collectivité ou d'un groupe, à gérer une partie de la vie collective ou

⁹⁹. Jean Leca, « Réflexions sur la participation politique des citoyens en France », p.43-70 dans *Ideologies, partis politiques et groupes sociaux*, Etudes réunies par Yves Mény pour Georges Lavau, Paris, Presses de la Fnsp, 1989.

¹⁰⁰. Idem, p.44.

¹⁰¹. Myron Weiner, « Political participation : crisis of the political process », p. 164, dans Binder et al., *Crisis and sequences in political development*, Princeton NJ, Princeton University Press, p.164, cité par Dominique Memmi dans Madeleine Grawitz, Jean Leca dir., *op. cit.*

simplement à la penser¹⁰². L'engagement associatif remplit ces conditions et doit être considéré comme une forme d'intervention dans l'espace public, qu'il n'y a pas lieu d'isoler des formes partisane ou syndicale sur la seule base de distinctions juridiques (statut) ou fonctionnelles (objectifs)¹⁰³ : d'autant moins que ces différentes formes de groupement -parti, association, syndicat- ont des origines historiques communes et sont toutes confrontées à la « crise du militantisme », on l'a vu. La participation associative intéresse les groupes, en tant que structure et les individus qui y sont collectivement affiliés : le lien participatif entre les acteurs sociaux et le système politique concerne à la fois les groupements associatifs à définir comme plus ou moins autonomes et les acteurs individuels à définir comme plus ou moins militants.

Les associations et le pouvoir politique

La vision de la vie associative que construit le discours de l'idéologie associative et qui repose sur l'autonomie de la société civile et de l'espace associatif par rapport à l'État et au pouvoir politique, est une vision largement idyllique.

Les associations sont lieu de sociabilité et espace de pouvoir : parce qu'elles instituent un cadre permettant aux individus de s'assembler pour agir, elles sont toujours « du côté de l'art politique »¹⁰⁴. La profonde ambivalence de l'association conduit à la dilution de l'espace associatif : si l'association occupe un espace vierge, suscite du bénévolat, constitue une force de substitution à la logique étatique, la spécialisation et le désir de reconnaissance morale comme contre-pouvoir engendrent un mimétisme et un désir d'intégration aux structures et aux méthodes de l'État¹⁰⁵. La porosité des frontières entre public et privé qui s'accroît avec le développement de

¹⁰². Idem.

¹⁰³. Jacques Ion et alii, *op. cit.*

¹⁰⁴. Jean-Pierre Rioux, « Les associations entre l'arbre et l'écorce », *Pour*, février-mars 1985, p. 29.

¹⁰⁵. Jean-Pierre Rioux, « Structures de sociabilité et pouvoir », *Les cahiers de l'animation*, n°46, 1984.

l'Etat-Providence¹⁰⁶ favorise l'influence des groupes de pressions sur l'État mais aussi l'emprise sociale de l'administration : celle-ci impose son contrôle en contrepartie d'un appui juridique¹⁰⁷, financier, éventuellement politique.

L'ambivalence se trouve aussi du côté de l'État, expansif d'un côté mais exprimant de l'autre un « désir associatif »¹⁰⁸. Les pouvoirs publics instruisent parfois des demandes que les associations prennent en charge, l'État se fait lui-même l'initiateur de formes de développement associatif autonome (exemple des associations DSQ, développement social des quartiers). L'essor des associations est donc pour partie le résultat de *stratégies politiques*¹⁰⁹.

L'intérêt porté par le pouvoir politique au milieu associatif depuis la fin des années soixante exprime une volonté de collaboration et d'intégration dans le système politique local : cet accompagnement des associations, permettant aux élus locaux de s'attirer les faveurs des catégories sociales militantes, a constitué un élément-clé de la stratégie de certaines formations politiques et contribué au renouvellement des municipalités. La stratégie la plus explicite a sans doute été celle du Parti socialiste, mais il serait erroné d'opposer trop fortement un modèle de gauche lié aux associations et un modèle de droite qui leur serait hostile. Que l'on songe, dans le passé, aux réseaux associatifs familial, catholique ou agricole et depuis 1983, à la génération des nouveaux élus de la droite qui, même dans le domaine social ou culturel, traditionnellement plus « à gauche », ont mis en place des relations de coopération avec les associations¹¹⁰. Un autre élément de la politique associative des pouvoirs publics réside dans la volonté de

¹⁰⁶. Bruno Jobert, « L'Etat en action, l'apport des politiques publiques », *Revue française de science politique*, 35(4), août 1985.

¹⁰⁷. Sur les techniques juridiques de contrôle des associations, voir Marie Thérèse Chéroure, « Exercice et développement de la vie associative dans le cadre de la loi de 1901 », *Journal officiel de la République française, Avis et rapports du Conseil économique et social*, n°4, avril 1993.

¹⁰⁸. Geneviève Pujol, « Les créations d'associations dans une nouvelle problématique privé/public », *La revue de l'économie sociale*, avril 1988.

¹⁰⁹. Jacques Palard, art. cit.

¹¹⁰. Richard Balme, « L'association dans la promotion du pouvoir municipal » dans Albert Mabileau, Charles Sorbets dir., *op. cit.* et « Le RPR », *Pouvoirs*, n° 28, 1984.

désamorcer les conflits, à travers leur limitation géographique et leur prise en charge par les responsables associatifs. On peut donc parler d'une stratégie à finalité régulatrice.

A l'épreuve du pouvoir municipal, les contraintes de la coopération se révèlent importantes : la municipalité conserve la maîtrise des enjeux et les associations leur dépendance financière, les dirigeants associatifs ont à gérer leur propre hétérogénéité ainsi que les problèmes de relations avec les professionnels. Ces contraintes conduisent parfois à une véritable institutionnalisation¹¹¹ : au de-là des exemples positifs de coopération réussie qui restent de portée limitée¹¹², deux stratégies extrêmes en résultent, le désengagement (de l'association) ou le dirigisme (du pouvoir municipal).

Dans un second temps, celui des années quatre-vingts, les associations ont eu à relever le défi de la décentralisation. L'équilibre des pouvoirs au niveau local se modifie, en faveur des instances électives et non des groupements intermédiaires tels que les associations. Alors que le *territoire* était pensé durant la précédente décennie comme lieu de prise en compte des spécificités et des besoins locaux, il n'est plus essentiellement porté par les acteurs sociaux locaux mais par des institutions, des élus ou des experts extérieurs¹¹³. La multiplication des interlocuteurs publics des associations (au niveau communal, départemental et régional) accroît la complexité et change la nature des alliances passées en vue de parvenir à leurs objectifs, que ces associations soient plutôt gestionnaires ou plutôt revendicatives.

L'un des phénomènes marquants de ces quinze dernières années réside dans le développement, au coeur des relations entre associations et pouvoirs publics, de la logique du marché. Les effets conjugués de la réhabilitation dans la société des valeurs économiques, de la décentralisation et de la rigueur budgétaire, se traduisent par un désengagement financier de l'État qui

¹¹¹. Philippe Garraud, « Enjeux associatifs locaux et stratégies municipales », *Les cahiers de l'animation*, n°52, 1985.

¹¹². Sylvie Biarez, Marie-Françoise Souchon-Zahn, « Des associations actives dans les grandes villes », *Projet*, n°203, 1987 et Richard Balme, « La participation aux associations et le pouvoir municipal », *Revue française de sociologie*, n° 28, 1987.

¹¹³. Conseil National de la Vie Associative, *op. cit.*, 1993.

accroît la dépendance des associations à l'égard du marché¹¹⁴ et les confronte aux disparités locales, tout en instituant un contrôle plus étroit de leurs activités parce que plus proche. Les pouvoirs publics locaux ont vis à vis des groupements volontaires la double tentation du retrait financier ou de la « vassalisation »¹¹⁵. Le Conseil économique et social¹¹⁶ s'est du reste inquiété de l'utilisation abusive de la forme juridique associative tant par les collectivités publiques, qui contournent ainsi le droit administratif, que par des initiatives privées soucieuses d'échapper à la fiscalité commerciale.

Sur le terrain les associations des années 80-90 se trouvent confrontées à la double question de leur existence et de leur efficacité : dans certains quartiers, la disparition des élites sociales issues des classes moyennes marque aussi la disparition des responsables associatifs qui, durant le « boom » des années 70 étaient en mesure d'encadrer les populations et d'imposer leurs normes. Les transformations sociales de ces quartiers conduisent à une technicisation des procédures de la gestion urbaine¹¹⁷ : jugée plus efficace, l'intervention du secteur institutionnel et municipal prend le pas sur l'animation socio-culturelle d'origine associative et renforce la crise du militantisme associatif.

Les dérives juridico-financières et la professionnalisation de la vie associative contribuent à un certain « essoufflement du discours associatif »¹¹⁸. Loin de traduire systématiquement les aspirations de la société civile, les associations servent souvent d'emprise aux pouvoirs, étatique et locaux, et à l'élargissement de la sphère publique. Plus que jamais, dans un espace local politisé par la présence des élus, le tissu associatif est un trait d'union entre le système politique et la société civile, dont il renforce l'imbrication et favorise l'osmose. Tout se passe comme si, en France, le

¹¹⁴. Idem, Chantal Bruneau, art. cit., et Geneviève Poujol, art. cit.

¹¹⁵. Conseil National de la Vie Associative, *op. cit.*, 1993, p45.

¹¹⁶ Marie Thérèse Chéroutre, Avis et rapports au Conseil économique et social, *op. cit.*

¹¹⁷. « Pratiques associatives et vie politique locale », *op.cit.*

¹¹⁸. Geneviève Poujol, Madeleine Romer, *op. cit.*, p. 83.

projet « d'autonomie de la société civile »¹¹⁹ rencontrait des difficultés à se réaliser.

Parallèlement à la littérature associative qui se penche sur l'association comme groupement volontaire émanant de la société civile, d'autres travaux traduisent un regain d'intérêt pour la notion de groupe de pression. Si la tradition républicaine jacobine tend à refuser toute légitimité à la participation des « groupes d'intérêt » au processus politique, il subsiste dans la vie politique française un paradigme « professionnaliste » et « corporatiste », où un ensemble d'acteurs privés participent à la mise en oeuvre de politiques publiques aux côtés de l'administration¹²⁰. En tant que mode de représentation des intérêts, et non comme idéologie, le terme de *corporatisme* (ou de néo-corporatisme) ne fait vraiment son apparition que dans les années soixante dix, chez un certain nombre d'auteurs qui s'interrogent sur l'évolution du système capitaliste dans un régime démocratique¹²¹.

Avec des nuances selon les auteurs, le corporatisme se définit, sur la base d'un engagement volontaire de groupements d'intérêts, comme un mode de régulation sociale des conflits : un ensemble de structures sont mobilisées et agissent en tant que filtre des revendications sectorielles, à l'instigation de l'État qui organise les relations entre les acteurs. Sont en premier lieu concernées par l'établissement de relations de nature corporatiste avec les pouvoirs publics, les organisations professionnelles, patronales et syndicales ; mais nombre d'associations paraissent susceptibles de correspondre au modèle, telles que les groupements familiaux ou sociaux divers, les associations de défense de l'environnement, du cadre de vie, les associations de parents d'élèves, etc..

¹¹⁹. Pierre Rosanvallon, « Le déclin des passions », entretien avec Marc Abélès, *Autrement*, « Faire la politique », n°122, mai 1991, p. 100.

¹²⁰. Jean Leca p.60-61 dans *Idéologies, partis politiques et groupes sociaux*, *op. cit.*

¹²¹. Pour une présentation de quelques uns de ces auteurs, voir Janine Goetschy, « Néo-corporatisme et relations professionnelles dans divers pays européens », *Revue française des affaires sociales* (37), n°2, avril-juin 1983.

Le modèle s'applique-t-il à notre société ? Il semble qu'en France où le corporatisme désigne le plus souvent et de manière négative, la défense d'intérêts catégoriels par des groupes privilégiés peu soucieux de l'intérêt général, la démonstration d'un « impossible coporatisme »¹²² l'emporte. A l'exception du secteur agricole et de l'enseignement, la société française échappe pour l'essentiel, y compris durant les années de gouvernement socialiste¹²³ au système de relations transactionnelles, tel qu'il existe en Scandinavie, en Allemagne ou en Autriche¹²⁴. C'est le cas du monde de l'industrie mais aussi d'autres domaines où interviennent les associations, sauf peut-être celui de la famille¹²⁵. L'étude empirique menée par Frank L. Wilson¹²⁶ auprès d'une centaine de dirigeants de groupes d'intérêt confirme l'inadéquation du modèle corporatiste dans l'explication des activités de ces groupes. Ceux-ci ont davantage recours à des contacts avec les pouvoirs publics et des campagnes auprès de l'opinion qu'à une participation dans un cadre institutionnel ; les commissions tripartites sont jugées inefficaces ou marginales.

La conception française d'un État représentant l'intérêt général, là encore, suscite des facteurs de résistance importants. Ni expression totalement autonome des aspirations de la société civile, ni représentation d'intérêts parfaitement intégrée dans un processus institutionnel de décision, les associations témoignent des exigences contradictoires de la participation. Si l'on ne peut parler d'intégration, l'autonomie reste un leurre. Pour résister à un processus d'absorption, le monde associatif dispose certes de garanties¹²⁷ :

¹²². Pierre Birnbaum, *La logique de l'Etat*, Paris, Fayard, 1982.

¹²³. René Mouriaux, *Syndicalisme et politique*, Paris, Les Editions ouvrières, 1985.

¹²⁴. Des auteurs comme Léo Panitsch ou P. Schmitter démontrent que le concept de corporatisme recouvre un corpus beaucoup plus étendu et plus structuré dans le cadre de la social-démocratie. Voir P. Schmitter, G. Lehmbruch dir., *op. cit.*, et par exemple, Johan P. Olsen, *Organized democracy, Political institutions in a welfare state, The case of Norway*, Oslo, Bergen, Tromsø, Universitetsforlaget, 1983.

¹²⁵. Michel Chauvière, « De la sphère familiale à la sphère publique. La construction sociale de l'usager par un mouvement familial durant les années quarante et ses contradictions », dans M. Chauvière, Jacques T. Godbout dir., *Les usagers entre marché et citoyenneté*, Paris, L'Harmattan, 1992.

¹²⁶. Frank L. Wilson, « Les groupes d'intérêt sous la Cinquième République », *Revue française de science politique* (33), n°2, avril 1983.

¹²⁷. Jacques Chevallier, « Associations en mutation », *Projet*, n°203, 1987.

le cadre contractuel des relations avec les pouvoirs publics, l'existence d'un projet, des formes d'organisation démocratique et un potentiel militant.

Le militantisme associatif

Dans quelles conditions peut-on parler de militantisme à propos des associations ? Il convient en effet de s'interroger sur la « pertinence » de cette catégorie¹²⁸. En dépit de la volonté affichée par les acteurs associatifs d'instituer un mouvement associatif porteur d'une identité, celui-ci est multiple. Le constater pose le problème du découpage scientifique du champ, de la constitution d'une typologie et de l'évaluation de la part du militantisme : un problème qui renvoie à la difficulté constamment éprouvée par les chercheurs pour aborder une réalité morcelée, changeante et controversée.

Typologies et modèles

Une typologie fonctionnelle couramment admise est celle qui distingue trois types d'associations selon leur caractère « expressif », « gestionnaire » ou « revendicatif »¹²⁹. Les premières sont essentiellement l'expression de sociabilités et regroupent des individus sur la base de centres d'intérêts communs, autour d'un passé commun, d'une profession, d'un hobby ou d'une identité culturelle. Les secondes sont plutôt prestataires de services dans des domaines très variés : culture, loisirs, sport, protection sanitaire et sociale, formation, éducation populaire. Les dernières se trouvent en position contradictoire ou conflictuelle vis à vis des détenteurs du pouvoir politique et décisionnel et ont pour objectif de faire respecter des droits (vie quotidienne, environnement, minorités etc).

¹²⁸. Bruno Duriez, « Le militantisme associatif : une catégorie pertinente d'analyse ? » dans Association pour la diffusion et la recherche sur l'action culturelle, *Le militantisme, un objet d'analyse*, Dossier réalisé par Geneviève Poujol, Paris, A.D.R.A.C., juill. 1989.

¹²⁹. Françoise Caroux, « Typologie des associations », *Esprit*, n°6, 1978.

Une autre typologie possible permet une appréhension plus fine de la relation des associations avec les pouvoirs publics en distinguant, à côté de la fonction « gestionnaire », une fonction « tribunitienne » et une fonction « participative » : dans un cas, l'association vouée à la défense d'intérêts « n'entend pas investir dans les lieux de pouvoir » et cherche à jouer le rôle d'un contre-pouvoir (cas de certaines associations de consommateurs, de défense du cadre de vie, de minorités etc)¹³⁰, dans l'autre « elle se voit reconnaître la possibilité d'assurer cette défense au sein même des circuits de décision publics » : l'administration l'investit d'une charge d'intérêt général (cas des associations familiales ou de parents d'élèves, de certaines associations de consommateurs etc).

Selon qu'elles se spécialisent dans l'une ou l'autre de ces fonctions, les associations relèveraient de types différents. Mais comment déterminer le degré de spécialisation ? Quel degré décidera la classification de telle ou telle association dans tel ou tel type ? Une association « gestionnaire » (dans les secteurs socio-culturel, social etc) exerce aussi une fonction « participative », comme auxiliaire, substitut ou contrepoids de l'État ; une association « revendicative » dont la fonction est localement « tribunitienne » peut être amenée à s'intégrer dans des instances de représentation — et donc à participer au processus décisionnel public — ou à gérer des services rendus aux adhérents.

Par ailleurs, les typologies tendent à réserver implicitement le label *politiques* aux fonctions « revendicative » et « participative ». L'action militante serait ainsi le propre de certains domaines. Mais les frontières demeurent difficiles à tracer, y compris entre les associations « gestionnaires » et les autres. Un exemple, celui de la Fondation Raoul Follereau est à cet égard révélateur : tant l'itinéraire personnel de son Président actuel, militant catholique traditionaliste, que l'histoire et l'évolution de cette organisation¹³¹ attestent que le champ des associations

¹³⁰. Jacques Chevallier, art. cit. 1981, p. 904.

¹³¹. André Récipon, entretiens avec Jean-Claude Davigaud, *Les associations : la révolution nécessaire*, Paris, Fayard, 1990.

caritatives n'échappe pas au politique ni au discours sur la revanche de la société civile et la responsabilité des individus face à l'État.

Difficile à saisir à travers les typologies fonctionnelles, la notion de militantisme associatif fait implicitement référence aux modèles de militantisme syndical et politique, tels ceux du militant révolutionnaire et du militant autogestionnaire mis au jour dans les travaux portant sur les partis politiques¹³². Comme le souligne Bruno Duriez¹³³, beaucoup d'associations pratiquent elles-mêmes l'analogie entre les modèles militants du champ syndical et politique et leur propre mode de participation.

De nombreux travaux, du reste, ont mis en évidence le cumul des militantismes syndical, politique et associatif, dans les années soixante-dix et le début des années quatre-vingts. « Plus on milite, plus on milite » : le cumul militant illustre de façon exemplaire les trois éléments de la réalité de la participation politique, à savoir faiblesse, concentration et cumul¹³⁴. Il constitue une des caractéristiques majeures de la « nouvelle gauche », très sensible on l'a vu au discours associatif¹³⁵. Au sein de cet univers, le militantisme politique engendre le plus souvent une activité syndicale et réciproquement ; le militantisme associatif est fréquemment démultiplié et l'appartenance à une association écologiste ou de consommateurs est d'autant plus fréquente que l'on est à la fois membre d'un parti politique et syndiqué. Même constat chez les adhérents de la Vie Nouvelle¹³⁶ qui sont présents dans

¹³². Françoise Subileau, « Le militantisme dans les partis politiques sous la Cinquième République : Etat des travaux de langue française », *Revue française de science politique* (31), n°5-6, oct-déc 1981.

¹³³. Bruno Duriez, dans G. Poujol, *op. cit.*

¹³⁴. Dominique Memmi, dans Madeleine Grawitz, Jean Leca dir., *op. cit.*

¹³⁵. Monique Dagnaud, Dominique Mehl, « Profil de la nouvelle gauche », *Revue française de science politique*, (31), n°2, avr. 1981.

¹³⁶. Françoise Subileau, *Politique et militantisme catholique*, ECPR, Salzburg 13-18 avril 1984 et *Les cadres de la Vie Nouvelle : milieu social, engagement politique et religieux*, Colloque « Sociabilité des ingénieurs et des cadres aux XIXe et XXe siècles », 19 Avril 1985, *Itinéraires militants, pratique religieuse et comportements politiques : le cas de la Vie Nouvelle*, ECPR, Barcelone, 26-30 mars 1985.

tous les secteurs de la société ou ceux de la Confédération syndicale des familles¹³⁷.

Les cumuls sont variés : les similitudes conceptuelles, l'existence de réseaux de militants et de contacts, les regroupements organisationnels dessinent un large espace militant potentiel¹³⁸ et laissent supposer l'existence d'un profil ou d'un modèle militant relativement repérable que l'on pourrait qualifier de traditionnel et qui serait aujourd'hui en perte de vitesse.

C'est le sens de la démarche adoptée par des chercheurs du CRESAL¹³⁹. Considérant l'ensemble des groupes qui interviennent dans l'espace public — syndicaux, associatifs, partisans — ils voient dans le recul des effectifs partisans et syndicaux et le reflux sensible des associations à structure fédérative et insérées dans un réseau idéologique, le déclin du modèle historiquement dominant dans la tradition républicaine française. Le militant cumulant des engagements qu'il inscrit dans la durée et sur la base d'un projet de société en est la figure caractéristique. C'est par opposition à ce modèle qui emprunte simultanément au pôle sociétaire — contractualiste — et au pôle communautaire — identitaire — que se définirait progressivement un nouveau modèle, pleinement contractuel, correspondant à des engagements concrets, partiels et spécialisés, à durée limitée : celui de « l'association, débarrassé de la République et des sociabilités communautaires »¹⁴⁰.

On en rappellera cependant la fragilité : l'examen de la démographie associative invite à souligner le poids des facteurs conjoncturels dans la création de nouveaux groupements, l'analyse du contexte idéologique, à relativiser la crise traversée par les organisations traditionnelles, l'exploration

¹³⁷. Michel Chauvière, Bruno Duriez, « Les militants de la CSF », *Les cahiers de l'animation*, n° 47, 1984.

¹³⁸. Hélène Hatzfeld, *Les relations entre le PS, la CFDT et le mouvement social de 1971 à 1981*, Paris, Thèse, IEP, 1987, H. Rey, F. Subileau, *op. cit.*, 1991 et Bernard Roudet, « Réseaux d'associations, réseaux de militants : une étude de cas », *Les cahiers de l'animation*, n°47, 1984, François Platone, Françoise Subileau, *Le militantisme dans le parti communiste et les organisations de masse à Paris*, ECPR, Berlin, 1977.

¹³⁹. Jacques Ion et alii, *op. cit.*

¹⁴⁰. *Idem* p.60.

des relations entre les associations et le système politique, à constater la permanence des obstacles à l'autonomisation de la société civile.

Les acteurs

Parler des associations c'est aussi parler des acteurs individuels qui font la vie associative. Le militantisme ne se définit pas seulement par l'objet (fonction du groupement) ou le modèle (modalités et fins de l'action collective à un moment historique donné) mais encore par le sujet, individu inséré dans des structures sociales et politiques et adoptant un comportement militant. Si le militantisme est une forme et un degré de la participation politique, au sens étendu du terme, tout groupement volontaire intervenant sur la scène publique et visant à gérer ou à influencer, par ses objectifs, une partie de la collectivité, est par hypothèse susceptible de comporter des *militants*.

C'est introduire une autre série de questions. Définir les acteurs associatifs comme consommateurs, adhérents, bénévoles ou militants revient à dresser des catégories empiriques.

Selon la classification proposée par Jacques Hedoux, « le *bénévole* est celui ou celle qui donne volontairement et gratuitement de son temps pour participer, de façon régulière ou irrégulière, à telle ou telle activité de l'association »¹⁴¹. *L'adhérent* s'est volontairement acquitté de sa cotisation et s'engage aux côtés des autres membres d'une association, conçue de manière plus formelle et selon les termes de Weber, comme « un groupement formé par entente dont les règlements statutaires ne revendiquent de validité que pour ceux qui y entrent librement de leur chef »¹⁴². Une distinction doit être opérée avec *l'usager*, simple utilisateur d'un service, même s'il est parfois sommé d'adhérer pour en profiter ou participer à une activité. Le *militant* est un adhérent, bénévole ou salarié (dans ce second cas il s'agit d'un *permanent*, à distinguer du salarié recruté pour ses compétences techniques), qui « se

¹⁴¹. Jacques Hedoux, « Définir et dénombrer des acteurs associatifs? », *La revue de l'économie sociale*, avril 1988, p.170.

¹⁴². Max Weber, *Economie et société*, Paris, Plon, tome 1, chap. 1, p.55.

reconnait, fût-ce de manière contestatrice et conflictuelle, dans les finalités, buts, modes d'organisation et « styles » d'être et d'agir, individuels et collectifs, de l'association ». Il est « actif » sur tous les plans, matériel, politique, pédagogique et organisationnel, et inscrit son action dans la durée. A s'en tenir à cette définition, on peut se demander si elle qualifie les acteurs associatifs des nouveaux groupements — plus autonomes, concrets et ponctuels — pour lesquels le paiement d'une cotisation et l'adhésion à un projet global ne seraient plus les préalables obligés de l'engagement actif.

Élaborée a priori — par exemple, les militants sont les adhérents qui ont des responsabilités dans l'organisation — ou en référence à la conscience des intéressés — est militant quiconque se pense comme élément actif — la catégorisation empirique s'avère indispensable mais insuffisante. Les catégories sont sous-tendues par des dimensions différentes dont la signification n'est pas la même pour tout le monde : la profusion des termes traduit la pluralité des problématiques, par delà laquelle l'opposition base/sommet semble toutefois s'imposer¹⁴³. Il convient d'interroger la notion de militant associatif en la situant par rapport à quelques autres.

Si l'on dépasse l'acception économique du terme, qui distingue le bénévole du salarié, le *bénévolat* comporte une connotation morale : action « normalisatrice et moralisatrice »¹⁴⁴ assimilée à la charité chrétienne, il s'oppose jusqu'à une période récente au mouvement ouvrier et au militantisme laïque. Il a cependant des racines complexes et contradictoires, issu des pratiques charitables des classes dominantes soucieuses de « sauver leurs âmes » mais lié, également, aux pratiques endogènes de solidarité mutualiste en émergence à la fin du siècle dernier au sein des classes ouvrière et paysanne. Le bénévolat appartient à l'origine au champ associatif caritatif et social puis socio-culturel mais son interprétation connaît des évolutions elles aussi contradictoires. A partir de 1970 environ, avec l'essor de

¹⁴³. De nombreuses autres dénominations des participants à l'action collective d'une manière générale peuvent être recensées (entrepreneur, leader, cadre, meneur...) et d'autres métaphores sont utilisées (militaire -métaphore dont relève le mot militant- religieuse, policière...). Voir Véronique Aubert, René Mouriaux, *Conflits terminologiques : le mot militant dans le langage ordinaire et dans le discours savant*, Paris, CEVIPOF, Document de travail, 1985.

¹⁴⁴. Dan Ferrand-Bechmann, *op. cit.* p.13.

l'idéologie associative, le désir de dépasser le cadre de l'action sociale et culturelle se traduit par un plaidoyer général en faveur du bénévolat, présenté comme la légitimité « non lucrative » de l'association et le moyen pour les individus de se « réapproprier le quotidien »¹⁴⁵. Dans certains secteurs, le développement de la vie associative conduit en même temps à une professionnalisation relative et au transfert de tâches bénévoles en tâches rémunérées. L'animation socio-culturelle par exemple, témoigne du passage du bénévole « militant » au bénévole « technicien » puis en conjonction avec la montée des animateurs professionnels, au « technicien » salarié : une évolution significative de l'institutionnalisation de l'animation et de nouveaux rapports des associations avec les pouvoirs publics¹⁴⁶.

Dans les années quatre-vingts, la rigueur économique et les transformations sociales des quartiers populaires accentue la professionnalisation et complique les rapports entre bénévoles et professionnels, les uns et les autres étant appelés à pallier les défaillances de l'Etat-Providence. L'assimilation entre responsables associatifs et travailleurs sociaux « territorialisés » est très forte : la place occupée par les animateurs (institutionnels et associatifs) est décisive et selon l'enquête menée par D. Cardon¹⁴⁷, beaucoup d'associations « volontaires » s'essouffleraient sans leur soutien.

La notion de bénévolat oscille donc entre une acception économique (activité non rémunérée exercée par un non professionnel, éventuellement en voie de professionnalisation) se référant à l'économie sociale et au tiers secteur, une définition « militante » qui cherche à renouveler le concept de solidarité (symbole d'idéologies et d'éthiques nouvelles¹⁴⁸), un contenu moral qui marque la permanence de la référence chrétienne à l'action charitable. Sans s'y opposer le militantisme ne serait qu'une « option politique, particulière du bénévolat », supposant l'implication des acteurs dans les buts

¹⁴⁵. Bernard Porte et al., *L'initiative bénévole*, Paris, ESF, 1976.

¹⁴⁶. Marie-Jo Parizet, « Mutations du bénévolat, institutionnalisation de l'animation et politique socio-culturelle », *Les cahiers de l'animation*, n°14, 1976 et Jean Pierre Augustin, Jacques Ion, « Les équipements de jeunes. La fin des illusions », *Les cahiers de l'animation*, n° 61-62, 1987.

¹⁴⁷. « Pratiques associatives et vie politique locale », *op.cit.*

¹⁴⁸. Voir « Experts et militants : la cohabitation », *Pour*, n°100, fév-mars 1985.

et finalités de l'association, soit un projet et la volonté de défendre une cause¹⁴⁹.

Les concepts voisins *d'usager*, de *consommateur* ou encore de *client*, fréquemment appliqués à la réalité des activités associatives, font appel à la métaphore économique, qui suppose qu'à travers leurs comportements les hommes dotés d'une rationalité minimum visent à la satisfaction d'un intérêt individuel¹⁵⁰. Ils renvoient aussi indirectement aux thèses sur la montée de l'individualisme dans la société contemporaine. Gilles Lipovetsky¹⁵¹, l'un de ceux qui a popularisé ces thèses, avance l'idée que la société de consommation, produisant le goût de soi et l'indifférence au bien commun, sape, non la démocratie entrée dans l'âge post-moderne, mais le civisme des individus. Sur le plan des formes d'intervention des individus sur la scène publique, nombre d'observateurs constatent la domination croissante des intérêts individuels et la substitution du client et du consommateur au militant. Dans le champ éducatif, les parents usagers, de captifs sont devenus stratèges et se comportent à l'égard de l'école comme à l'égard de n'importe quel autre prestataire de services, avec une visée utilitaire : le consumérisme scolaire serait en passe de se substituer au militantisme des parents d'élèves¹⁵². A partir d'une analyse de la désyndicalisation, Pierre Rosanvallon constate lui aussi que « la notion de client tend à envahir tous les univers »¹⁵³ et que l'« universalisation pratique du modèle utilitariste et rationaliste » traduit le reflux sinon la fin du militantisme. Comme le note Louis Pinto¹⁵⁴, le consommateur peut être situé dans la série des phénomènes

¹⁴⁹. Dan Ferrand-Bechmann, *op. cit.*, p.140. Sur la mesure du « bénévolat », voir E. Archambault, C. Bon, M. Le Vaillant, *Les dons et le bénévolat en France*, Paris, Laboratoire d'économie sociale, 1991.

¹⁵⁰. Toutefois la notion d'usager est une notion polysémique, voir M. Chauvière, J.T. Godbout, *op. cit.*, et chap. 2 de ce Cahier.

¹⁵¹. Gilles Lipovetsky, *L'ère du vide, Essais sur l'individualisme contemporain*, Paris, Gallimard, 1983.

¹⁵². Robert Ballion, *Les consommateurs d'école*, Paris, Stock, 1982. Pour une lecture critique, voir Martine Barthélemy, « Les parents sont-ils « usagers » du système scolaire ? » p.239-256, dans Michel Chauvière, Jacques T. Godbout dir., *Les usagers entre marché et citoyenneté*, Paris, L'Harmattan, 1992.

¹⁵³. Pierre Rosanvallon, *op. cit.*, p.41.

¹⁵⁴. Louis Pinto, « La gestion d'un label politique : la consommation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 91-92, mars, 1992.

« nouveaux » qui, appartenant à la « quotidienneté », valorisent la société civile, s'opposent à la politique, et d'une certaine manière, à la participation politique.

La même axiomatique de l'intérêt¹⁵⁵ préside à l'usage des notions *d'entrepreneur* ou de *professionnel*. Les théories de la reproduction sociale décrivent un acteur individuel, support des intérêts de sa classe, produit de déterminations sociales et d'inculcation idéologique. Pierre Bourdieu a ainsi établi la centralité du clivage entre les « dominants », professionnels de l'action politique et détenteurs de la compétence qu'elle exige, et les « dominés », largement dépossédés de cette compétence et qui s'en remettent aux premiers¹⁵⁶. Dans ce cadre, Daniel Gaxie reprend le modèle d'Olson¹⁵⁷ et l'applique à l'analyse du militantisme politique¹⁵⁸. Entreprises de conquête du pouvoir, les partis sont utilisés par des individus appartenant à des couches sociales favorisées qui achètent des mercenaires ou s'attachent des clients (partis de cadres ou de patronage), ou par des individus d'origine sociale moins élevée, qui développent un système de rémunérations individuelles offertes aux militants potentiels. Ainsi le militant s'efface-t-il derrière le professionnel de la participation politique.

L'utilitarisme procède sans doute à une simplification excessive du comportement humain : avant de produire, la société ne doit-elle pas se penser et se légitimer¹⁵⁹ ? Les avantages individuels fournis par le groupe peuvent-ils à eux seuls rendre compte de l'engagement des individus sur la scène publique ? L'usage de la notion de militantisme rétablit, à côté de la raison utilitaire, la médiation des idéologies et des systèmes de valeurs : le *militant* est aussi « homme de devoir, répondant à une loi morale »¹⁶⁰. Même

¹⁵⁵. Alain Caillé, « La sociologie de l'intérêt est-elle intéressante ? », *Sociologie du travail*, n°3, 1981.

¹⁵⁶. Pierre Bourdieu, « La représentation politique », *Actes de la Recherche en sciences sociales* n°36-37, février-mars 1981.

¹⁵⁷. Mancur Olson, *Logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1978 (Edition originale, 1966).

¹⁵⁸. Daniel Gaxie. « Economie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, 27(1), février 1977.

¹⁵⁹. Alain Caillé, *Critique de la raison utilitaire*, Paris, La Découverte, 1989, p.78.

¹⁶⁰. Guy Caire, « Du militantisme syndical », *Revue française des affaires sociales*, juillet-septembre 1980.

dans le cadre d'une société individualiste, si l'on reprend l'argument de François de Singly¹⁶¹, les comportements obéissent à une oscillation entre raison utilitaire et raison humanitaire : l'exigence d'humanité vient compenser la logique de la fortune ou de la compétence, elle peut faire du professionnel ou du consommateur, un militant. L'alternance entre la « défection » et la « prise de parole », mise au jour par Albert Hirschman¹⁶² remet quant à elle en cause l'idée d'une hiérarchie immuable des préférences et des intérêts individuels et propose une explication de la désaffection vis à vis de certains lieux de participation.

En définitive, deux dimensions entrent dans l'appréhension du concept de militantisme, qu'il soit politique, syndical ou associatif : « l'expression militante tient au sujet qui la produit, mais elle tient aussi à l'évolution de la société globale dans son ensemble et plus particulièrement à l'idéologie qu'elle produit »¹⁶³.

La dimension psycho-sociologique¹⁶⁴ touche aux dispositions individuelles objectives, aux motivations et à la conscience qu'en ont les acteurs. Les itinéraires individuels témoignent des facteurs de l'engagement : quête d'une identité, recherche d'une désaliénation, promotion socio-politique, socialisation familiale. Les représentations, si elles ne constituent pas toute l'explication du militantisme, en sont partie prenante.

La seconde dimension privilégie les structures : organisations, groupes, classes, collectivité nationale. Le militantisme se construit sur une base sociale : définie par le milieu professionnel, le niveau d'éducation et l'origine sociale, la position sociale des militants détermine leur rapport à la politique et à l'action dans la vie publique. Mais le facteur communautaire vient moduler ou corriger la logique sociale de la participation : l'appartenance à un réseau de relations sociales, un groupe religieux ou

¹⁶¹. François de Singly, « L'homme dual, Raison utilitaire, raison humanitaire », *Le Débat*, n°61, septembre-octobre 1990, p.138-151.

¹⁶². Albert O. Hirschman, *Face au déclin des entreprises et des institutions*, Paris, Editions ouvrières, 1972 et *Bonheur privé, action publique*, Paris, Fayard, 1983.

¹⁶³. Geneviève Poujol, Madeleine Romer, *op. cit.*, p.94.

¹⁶⁴. Françoise Subileau, art. cité, oct-déc 1981.

ethnique, une communauté idéologique, agit sur la formation du sentiment de compétence politique et peut conduire à un dépassement de l'incompétence. Enfin le militantisme s'inscrit dans un contexte politique -forces politiques au pouvoir, rôle de l'État, enjeux et conflits- et se constitue au sein d'une organisation qui est ou non formelle, hiérarchisée, centralisée, stable. En bref, l'engagement des individus dans la vie publique procède de la « facilitation sociale et politique »¹⁶⁵ propre à une collectivité nationale et une période historique données ainsi que de l'état des identités collectives et des idéologies qui définissent les priorités de l'action et de la participation.

¹⁶⁵. Au sens où l'entend François Chazel, la « facilitation sociale et politique », conçue comme structurelle, recouvre notamment les conditions d'entrée dans le système politique, la force propre et la visibilité de l'Etat. Cf. François Chazel, « Individualisme, mobilisation et action collective », p.266 dans Pierre Birnbaum, Jean Leca dir., *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la FNSP, 1986. Voir aussi James Q. Wilson, Chap.5 « Political structure and organizations », *op. cit.*

CONCLUSION

A cet égard, le contexte social et politique en France, comme au niveau international, a profondément évolué entre les années soixante dix et le début des années quatre-vingt dix. Les années de croissance de l'Etat Providence ont permis l'éclosion d'une idéologie associative qui exprimait la montée des nouvelles luttes pour l'amélioration du cadre de vie et plaçait les associations au coeur du dispositif stratégique des forces politiques en renouvellement. L'aggravation de la crise économique et l'approfondissement de la remise en cause de l'Etat-Providence, accompagnant l'alternance politique et sa banalisation ont imposé la notion de crise du militantisme et de la participation. Crise à laquelle les associations essayent aujourd'hui d'échapper : à la faveur de l'effacement des repères idéologiques et de la déstabilisation des identités traditionnelles, le discours associatif contribue à alimenter la problématique du mode *alternatif* de participation politique, même si le tissu associatif est lui aussi affecté par le repli de l'engagement des individus dans la vie collective.

A la question posée en commençant, la réponse apportée est nuancée. Doit-on voir le mode alternatif recherché dans l'extension des pratiques consuméristes, le succès des initiatives bénévoles, le foisonnement des groupements spécialisés, ponctuels et informels, ou encore le refus de l'engagement politique et la préférence pour la « civilité » des choix ? Que les formes prises par la participation politique soient en cours d'évolution, qui le nierait ? En revanche, l'existence d'un mode alternatif, impliquant une autre façon de « faire de la politique » et un lien différent entre les citoyens et le pouvoir politique, n'apparaît pas -ou pas encore- démontrée.

Le développement de ces nouvelles formes ne révèle pas une extériorité de la société civile par rapport à la société politique mais traduit plutôt des demandes, adressées à l'État, aux pouvoirs publics et aux organisations traditionnelles. Au plan des structures, les associations proposent une démocratie du quotidien mais n'échappent pas à la négociation ou à la pression sur les décideurs politiques, qu'elles mettent l'accent sur leur rôle de partenaires ou de contestataires. Au plan des comportements individuels, l'étroite connexion entre les militantismes et le poids des itinéraires individuels interdisent un découpage trop rigide du champ de la participation, à la fois dans l'espace et dans le temps. L'histoire enfin nous rappelle qu'en France le système partisan s'est vu plusieurs fois menacé, que le civisme et le militantisme, chose rare, sont toujours vécus comme défailants, que les structures de participation en particulier associatives se sont en général imposées comme telles sur la base d'un projet de société. On peut s'interroger sur la fragilité d'un mode *alternatif* qui ne mobiliserait les individus qu'à partir d'objectifs partiels.

CHAPITRE 2

REGARDS SUR LE MILITANTISME ASSOCIATIF

Ce chapitre propose sous forme de fiches synthétiques une série de « regards » sur un certain nombre d'associations « militantes » : (1) associations familiales, (2) associations de consommateurs et d'habitants, (3) associations de femmes, (4) associations de parents d'élèves, (5) associations de défense de la nature et de l'environnement, (6) organisations de jeunesse et d'éducation populaire et associations de jeunes, (7) associations de défense des droits de l'homme, de lutte contre le racisme, d'immigrés et de jeunes issus de l'immigration, (8) associations humanitaires.

Pour chacun de ces types nous présenterons une caractérisation du champ occupé, et le cas échéant une évaluation des effectifs et/ou de la composition de certaines associations (en termes d'adhérents plutôt que de « militants », trop difficiles à saisir), nous citerons les travaux éventuels en cours (à notre connaissance). Les références complètes des travaux publiés cités se trouvent dans la bibliographie finale.

Remarques liminaires sur la notion d'utilisateur

On s'accorde généralement pour lier l'apparition de la catégorie de l'utilisateur et des mouvements d'utilisateurs plus ou moins organisés, au développement de l'Etat-Providence, notamment après 1929. Si la notion d'utilisateur est devenue aujourd'hui une référence omniprésente dans le discours des acteurs sociaux (organisations, administrations..), c'est qu'elle ne renvoie pas seulement au service public et aux politiques publiques (avec le passage éventuel de l'administré assujéti au citoyen ou au militant), mais procède aussi durant les années quarante de la sphère familiale (avec la construction de la « famille ouvrière usagère ») et plus récemment de la thématique de la « quotidienneté » qui doit beaucoup au contexte intellectuel de l'après-mai 68 (Chauvière, Godbout, 1992). Notion polysémique, l'utilisateur peut être considéré comme citoyen, client ou consommateur ou encore coproducteur, autant de figures qui mobilisent des approches différentes : analyses des

mouvements sociaux, des pratiques et catégories de l'action, métaphore économique, paradigme interactionniste (interactions services-usagers).

Avec ses multiples facettes, la notion d'usager se trouve à l'intersection du champ familial, de la consommation, de l'habitat ou du logement, de l'environnement, voire du champ éducatif ou de l'action féminine.

Ainsi par exemple la CSCV (Confédération syndicale du cadre de vie), d'origine « familiale », s'inscrit-elle dans quatre secteurs d'activités au moins : habitat et logement, consommation, environnement, école. L'UFCS (Union féminine civique et sociale) se définit à la fois comme mouvement d'information et de formation des femmes et mouvement de consommateurs (membre à ce titre du Conseil National de la Consommation).

L'ADUA (Association des usagers de l'administration) qui se propose de défendre les « victimes » de l'administration, a été fondée par son actuel Président, auparavant investi dans la lutte contre le bruit (au sein du CAB, Comité d'action nationale contre le bruit), en faveur des transports en commun (au sein de la FUT, Fédération des usagers du transport), dans la défense de l'environnement enfin (SOS Environnement) : pour son fondateur il y a dans tous les cas nécessité de passer de l'administré au citoyen et appel à la démocratie, au nom de la défense de ceux « qui ne décident pas » face à ceux « qui décident » (« Défendre les gens », Politix, 1991).

On pourrait multiplier les exemples. La composition du Conseil consultatif des consommateurs et usagers de la SNCF démontre clairement, *in fine*, l'interconnexion de ces différents domaines de l'action associative : y sont en effet représentées diverses organisations de consommateurs, notamment d'origine syndicale (voir ci-dessous), les fédérations du logement (CGL, CNL...), les associations familiales adhérentes de l'UNAF (Union nationale des associations familiales), l'UFCS (Union féminine civique et sociale) et la FNAUT (Fédération nationale des usagers des transports en commun), membre par ailleurs de FNE (France Nature Environnement).

LES ASSOCIATIONS FAMILIALES

Caractérisation du champ

Depuis un siècle l'action familiale se déploie largement entre des interventions très idéologiques et générales, au nom de la vocation naturellement universelle de la famille (avec ou sans argument nataliste) et des spécialisations multiples par types de familles (monoparentales, rurales, populaires...) ou de fonctions (consommateurs, usagers, parents..) ou services (logement, école, santé etc).

Michel Chauvière (1987, 1988, in Chauvière, Godbout, 1992) a parfaitement analysé la « construction politique des intérêts familiaux », dont la dernière étape est l'institution d'un corps familial unique et d'un monopole de la représentation de toutes les familles à travers la création de l'UNAF (Union nationale des associations familiales), par l'ordonnance du 3 mars 1945 -qui « républicanise » la loi Gounnot de novembre 1942 sur les associations de familles. L'incorporation des intérêts familiaux par l'État et le mode de régulation sociale obtenu permettent de parler d'encadrement néo-corporatif des revendications familiales.

Depuis la loi du 11 juillet 1975, le système de représentation est double puisque l'UNAF regroupe d'une part les UDAF (Unions départementales des associations familiales), de l'autre les mouvements et groupements familiaux nationaux, représentatifs des différents courants d'opinion et types de situation familiale. Chaque UDAF est composée des associations familiales du département et des fédérations départementales des mouvements ou groupements familiaux existant dans le département. Forte

de ce double système de représentation, l'institution a pris l'habitude de s'auto-proclamer « Parlement des familles », non sans raison (Chauvière in Chauvière, Godbout, 1992). Par l'intermédiaire de l'UNAF, des représentants familiaux défendent les « intérêts familiaux » dans les nombreuses instances nationales, régionales, départementales et locales où ceux-ci sont impliqués (Chéroutre, 1993).

On distingue les mouvements familiaux nationaux à recrutement général, au nombre de 8 (environ 50% des familles adhérentes : source : Chauvière, 1988), qui s'intéressent a priori à tout ce qui concerne la vie des familles ; les mouvements familiaux à recrutement spécifique au nombre de 21 (environ 25 à 30% des familles), de type « éducatif ou professionnel » (Cheminots, aide à domicile en milieu rural ...), de type « sociaux » (adoption, handicapés comme l'UNAPEI, Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales...) et regroupant des familles monoparentales ; les groupements à but familial (environ 20 à 25% des familles) qui investissent l'action sociale pour l'enfance et la famille, l'aide à la famille, les vacances, loisirs et services (Foyers ruraux, UFCV, Union française des centres de vacances et de loisirs...).

Le militantisme familial se trouve essentiellement au sein des mouvements familiaux nationaux à recrutement général qui comprennent, si l'on schématise, à droite, la CNAFC (Confédération nationale des associations familiales catholiques), au centre, les AFP (Associations familiales protestantes), Familles de France (ex FFF, Fédération des familles de France) et Familles rurales (ex FNAFR, Fédération nationale des associations familiales rurales), à gauche, le CNAPFS (Comité national des associations populaires syndicales), la CSF (Confédération syndicale des familles), le CNAFAL (Conseil national des associations familiales laïques) et l'UFAL (Union des familles laïques).

Les associations familiales non adhérentes à l'UNAF sont difficiles à évaluer. Il s'agit parfois de stratégies d'opposition à l'UNAF. Parmi elles il faut mentionner la CSCV (Confédération syndicale du cadre de vie) : en abandonnant en 1976 la référence « familiale » et en quittant l'UNAF, la Confédération nationale des associations populaires familiales devient

CSCV, premier syndicat français sur le terrain du cadre de vie, de l'usage et de la consommation.

La CSCV, la CSF (née des Associations familiales ouvrières en 1959) et le CNAPFS (reconstitué en 1977 après la transformation majoritaire des Associations populaires familiales en CSCV) ont une origine commune : ils sont issus du Mouvement populaire des familles, lui-même issu de la transformation (et la déconfessionnalisation) en 1941 de la Ligue ouvrière chrétienne, créée dans les années trente par les premiers anciens de la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne). De son côté la Ligue agricole chrétienne issue de la JAC devient le mouvement familial rural (*Cahiers du GRMF*, 1983).

Ainsi le catholicisme social est-il la matrice idéologique du « syndicalisme extra-professionnel » de la CSCV, de la CSF et des APFS (Chauvière, Duriez, 1985). Plus précisément l'invention de la famille ouvrière considérée comme usagère paraît naître de la rencontre, historiquement datée (années quarante) du familialisme institutionnalisé et du « basisme » catholique, familial et populaire : à partir du primat donné à la famille, celui-ci défend les deux principes de subsidiarité (préférence entre deux niveaux de responsabilité pour le plus proche de la base et de l'individu) et de totalité (c'est à dire volonté de faire tenir ensemble famille, services et représentation sociale) (Chauvière, Duriez, 1987).

Ces organisations ont en commun de prendre en charge l'ensemble du « hors-travail » (école, logement, consommation, prestations familiales...). Elles entrent ainsi en concurrence avec des organisations plus spécialisées (parents d'élèves, locataires, consommateurs, éducation populaire..) et appartiennent à plusieurs champs associatifs.

Évaluation des effectifs

L'UNAF représenterait environ 900 000 familles, adhérentes à 7500 associations (source : Chéroutre, 1993).

Les modalités d'adhésion sont variables d'une association à l'autre ainsi que le montant de la cotisation (faible et liée à la prestation de services dans certaines, forte et fonction du revenu dans les associations de type syndical. Les chiffres présentés (chiffres déclarés par le mouvement et estimations de Bruno Duriez en 1994) sont à considérer avec la plus grande précaution.

	Déclarés	Estimés
Associations familiales protestantes	5 000	3 000
Associations familiales catholiques	45 000	5 000
Comité national des associations populaires familiales syndicale	32 000	10 000
Confédération syndicale des familles	30 000	20 000
Conseil national des associations familiales laïques	18 000	?
Familles de France	157 021	90 000
Familles rurales	169 030	90 000
Union des familles laïques	5 000	?
Confédération syndicale du cadre de vie	?	20 000

La CSCV comprend 336 associations locales, 54 unions et fédérations départementales, 9 unions régionales, 3 associations nationales spécialisées et un institut de formation et de recherche. (Source : Chéroutre, 1993).

Caractéristiques sociologiques du syndicalisme extra-professionnel

(source : Chauvière, Duriez, 1985)

Les militants de la CSCV, de la CSF et des APFS sont à 75% des femmes (la division du travail militant entre syndicalisme professionnel et syndicalisme extra-professionnel est d'abord une division sexuelle). Peu de jeunes ou de très âgés : la moitié ont entre 35 et 49 ans, tous ou presque ont des enfants (et souvent plusieurs). Beaucoup appartiennent aux couches populaires : 30% d'employés, 19% d'ouvriers, 11% de personnels sociaux ou médicaux subalternes. Près du tiers ne possèdent au maximum que le CEP, 22% un diplôme de l'enseignement supérieur court, mais comparés à l'ensemble de la population française les militants sont en moyenne plus diplômés et les membres des professions intermédiaires (36%) sont surreprésentés. Ce militantisme est intrinsèquement lié à une lente trajectoire d'ascension sociale sur trois générations.

Travaux en cours

Le GRMF (Groupement pour la recherche sur les mouvements familiaux, créé en juin 1982), rassemble des militants ou anciens militants et des chercheurs qui s'intéressent à l'histoire et à l'action des mouvements familiaux ou d'origine familiale. Le GRMF publie les *Cahiers du GRMF*, 8 numéros sont déjà parus.

Sont en préparation :

-Des services et des usagers (sous la responsabilité de B. Duriez, J. Nizey et M. Chauvière).

-Une communauté brisée. Regards croisés sur la scission MLP/MLO de 1951 (sous la responsabilité de M. Chauvière).

-Une stratégie d'éducation populaire. Formation et promotion militantes (sous la responsabilité de G. Tamburini).

-De la corporation paysanne aux associations familiales rurales (sous la responsabilité d'Y. Ruellan).

LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET HABITANTS

Caractérisation du champ de la consommation

Aux origines des associations de consommateurs, on trouve diverses formes d'organisations : coopératives de consommation, sociétés spécialisées. Le premier organisme à regrouper les consommateurs dans une perspective générale est la Ligue française des consommateurs, créée avant la Première guerre mondiale. La défense du consommateur s'inscrit d'abord dans l'optique d'une moralisation du marché.

L'opposition entre « consommateur » et « producteur », ou encore entre le 19^e siècle qui serait le siècle des « producteurs » et de la lutte des classes, et le 20^e siècle celui des « consommateurs » est ancienne, mais c'est surtout au cours des années 70 qu'elle trouve à s'exprimer dans l'opposition entre vie quotidienne et politique, entre association et parti politique ou syndicat.

Des années 50 à la fin des années 60 l'essentiel des revendications concernant la consommation se déroule au sein de l'administration ou d'instances de concertation (création en 1960 du Comité national de la consommation, en 1966 de l'Institut national de la consommation). Durant la décennie suivante l'assise institutionnelle des associations de consommateurs est renforcée (loi Royer en 1973, création d'un Secrétariat d'État à la consommation en 1976, qui ont favorisé l'apparition d'un « partenariat ») : elle accompagne le développement du militantisme consumériste et d'une presse spécialisée (*Que choisir* et *50 millions de consommateurs*) (Pinto, 1985, 1992), et d'une façon plus générale, la montée des revendications dites

« qualitatives », liées au « cadre de vie » et à la « vie quotidienne » (dans lesquelles se retrouvent et se reconnaissent à la fois la tradition libérale et la nouvelle gauche).

Dans le mouvement associatif des consommateurs, on distingue quatre grands types d'organisations :

1 - Les organisations d'origine syndicale ou coopérative :

- La FNCC (Fédération nationale des coopératives de consommation), principal représentant du courant coopératif, valorise sa connaissance des besoins des consommateurs acquise sur le terrain.

- Les associations directement créées par les syndicats (regroupées dans l'ORGECO, Organisation générale des consommateurs créée en 1959) essayent, pour les plus radicales d'entre elles, de concilier un langage de « classe » et la représentation d'une masse numérique de « consommateurs » : ASSECO-CFDT, INDECOSA-CGT, ADEIC-FEN, AFOC (Association Force Ouvrière des consommateurs).

2 - Les organisations d'origine familiale :

- Ce sont d'une part les associations de la mouvance catholique et populaire (voir fiche « associations familiales »), la CSCV (Confédération syndicale du cadre de vie), la CSF (Confédération syndicale des familles) et les APFS (Associations populaires familiales syndicales). Par leur référence au syndicalisme extra-professionnel, expression du souci du concret et du quotidien, elles se démarquent à la fois des associations liées aux syndicats professionnels et des organisations modérées qui se veulent « apolitiques » qu'elles soient de type « familial » ou « consumériste ».

- Dans ce courant modéré et « familial » on peut classer Familles de France et Familles rurales, et une organisation féminine ancienne, telle l'UFCS (Union féminine civique et sociale) : fondée en 1925, d'une inspiration bien différente des mouvements féministes ultérieurs, l'UFCS se préoccupe de la formation des femmes avant de se doter d'un organisme de

consommation en 1961. Elle s'appuie aujourd'hui sur 67 permanences, emploie 60 salariés et conserve de nombreuses militantes (Source : Chéroutre, 1993).

3 - Autre type, le militantisme « consumériste » dont l'UFC (Union fédérale de la consommation créée en 1951, qui deviendra l'UFC-Que Choisir) est le principal représentant, avec l'ANC (Association des nouveaux consommateurs). Face aux autres types d'associations, l'UFC, également proche par ses origines du catholicisme social, entend tirer sa légitimité de son « purisme consumériste » (Pinto, 1992).

4 - Enfin, on trouve les organisations spécialisées dans les questions de logement : CGL (Confédération générale du logement), CNL (Confédération nationale du logement).

A des degrés variables toutes les organisations de consommateurs ont le souci de montrer que leur polyvalence (consommation proprement dite, habitat, environnement, éducation et formation, santé etc) répond à un projet global : la mise en relation des différentes activités oblige à un « déplacement des limites du revendicable » (Trepas, p.224 in Chauvière, Godbout, 1992), faisant même parfois apparaître la notion d'organisation de consommateurs comme trop restrictive (d'où l'appellation d'usagers, de cadre de vie etc).

Il faut noter pour l'ensemble de ces associations la difficulté de connaître précisément leur implantation ainsi que la composition sociale des adhérents (la CSCV, la CSF et les APFS sont les mieux connues, voir fiche « associations familiales »). Dans les associations d'origine syndicale, coopérative et familiale, les adhérents appartiennent plutôt aux catégories populaires ou intermédiaires, souvent rurales et provinciales. Le recrutement de Familles de France, de l'UFCS ou de l'UFC est plus « bourgeois » (pour la sociologie du militantisme dans les organisations de consommateurs durant la période 70-80, voir Trepas, 1982).

Caractérisation du champ de l'habitat et du logement

En dehors des grandes associations spécialisées telles la CNL et la CGL, on peut distinguer deux grandes catégories de groupements associatifs qui interviennent dans ce champ :

1 - Certains mettent l'accent sur la défense du *droit au logement* (sur l'invention du droit au logement, voir *Cahiers du GRMF*, 1992) : leur action s'est développée dans un contexte de pénurie de logements sociaux et de multiplication des situations d'exclusion et s'est vue renforcée, voire dans certains cas institutionnalisée, avec la loi Besson de 1990 qui reconnaît un rôle plus important qu'auparavant aux associations et les invite à élaborer des réponses concrètes. A titre d'exemple on peut citer les associations suivantes :

- Droit au logement (DAL)
- Logement pour tous
- L'Association villeurbanaise pour le droit au logement (AVDL).

D'autres organisations nationales, relevant du syndicalisme extra-professionnel (CSCV, CSF) ou de la défense des droits de l'Homme (MRAP, LDH) ou de l'aide humanitaire (CIMADE) s'investissent localement dans la défense du droit au logement.

Certaines associations locales regroupent des squatters (à Grenoble, « Jardin Public » et « 102 rue d'Alembert », à Lyon, « Vis là sans souci »). A l'opposé, sur le versant plus institutionnel de la défense du droit au logement, on trouve des partenaires habituels de l'action publique tels que PACT-ARIM (Protéger, améliorer, conserver, transformer-Association de restauration immobilière), spécialisée dans le logement des défavorisés, ou des coordinations locales de plusieurs associations (telle à Lyon, COURLY-Droit au logement qui regroupe la CFDT, la CSF, l'AVDL et une dizaine de comités de quartiers -COURLY = Communauté urbaine de Lyon).

2 - D'autres sont des associations de *quartier*, mais il existe une grande variété d'interventions possibles sur le quartier.

On peut distinguer les associations plus polyvalentes (voir les « conseils » ou les régies de quartier), de celles qui sont axées sur une action particulière : sortir les jeunes de l'oisiveté, rassembler les habitants sur un projet de « réhabilitation » ou d'aménagement du quartier, à ne pas confondre avec les amicales de locataires, plus traditionnelles.

L'urbanisme et la défense du cadre de vie constitue un autre domaine d'action associative dans le quartier. Les comités partiens de quartier (une soixantaine) sont regroupés dans la CLAQ (Coordination et liaison des associations de quartiers), qui tente d'infléchir l'urbanisme officiel. En France, 125 000 comités seraient recensés (contre 60 000 en 1977) et 4 500 créations par an (Source : Le Monde, 7-8 mars 1993).

LES ASSOCIATIONS DE FEMMES

Caractérisation du champ

L'appellation associations de « femmes » mêle des associations féminines diverses dont certaines sont très anciennes, d'autres de création plus récente, et des associations féministes créées dans le sillage du mouvement féministe qui s'est développé à la fin des années soixante. Trois grandes périodes doivent être dégagées :

1 - Avant le développement du mouvement féministe, les associations féminines regroupent les femmes dans trois secteurs.

A - Les mouvements de jeunesse. Parmi ceux qui existent encore aujourd'hui, citons L'UCJF (Union chrétienne de jeunes filles), branche féminine des UCJG (Unions chrétiennes de jeunes gens) : d'inspiration protestante les UCJG sont le plus ancien mouvement de jeunesse (1850). Le Mouvement du scoutisme féminin, les Guides de France, né en 1923, regroupe aujourd'hui 60 000 jeunes filles dans des unités distinctes selon les âges ; la JOCF (Jeunesse ouvrière chrétienne féminine), une vingtaine de milliers de jeunes de 16 à 25 ans avec la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne) (Source : Pujol, Romer, 1993).

B - Parmi les associations de la mouvance catholique il convient de distinguer des autres une organisation comme l'ACGF (Action catholique générale féminine). Puissant mouvement catholique « officiel » directement contrôlé par la hiérarchie, l'ACGF (Ligue féminine d'action catholique française jusqu'en 1955) compte 2,1 millions d'adhérentes à la Libération : de

1945 à 1990, s'opère un changement progressif des idées et des mentalités sur la place des femmes et de la société dans l'Église. A partir des années 70, l'épiscopat lui reconnaît une certaine indépendance (voir le témoignage de G. Dittgen sur l'ACGF, 1989-90 et Fayet-Scribe, 1990).

Le courant catholique familial et populaire n'a pas donné naissance à des organisations spécifiquement féminines : il a toujours placé la femme au centre des préoccupations du mouvement. Pour beaucoup de femmes de milieu populaire le MPF (Mouvement populaire des familles) puis dans sa lignée le syndicalisme « extra-professionnel » (CSCV, CSF, voir fiche « associations familiales » ...) ont représenté jusqu'à aujourd'hui un lieu important de promotion et de militantisme (voir *Cahiers du GRMF* n°6, 1991, M. Chauvière, B. Duriez, 1985).

C - En dernier lieu il faut mentionner un ensemble hétéroclite d'associations de formation, de vie civique et/ou d'aide et de soutien aux femmes. D'inspiration catholique et plutôt conservatrice mais non liés aux mouvements de l'action catholique, on trouve par exemple les Clubs féminins ruraux de Familles rurales et l'UFCS (Union féminine civique et sociale) déjà évoquée (voir fiche « associations de consommateurs ») ; dans la mouvance communiste l'UFF (Union des femmes françaises) est née des comités féminins de la Résistance et après s'être attachée surtout à l'amélioration de la vie des femmes au foyer (en prenant parfois des positions conservatrices notamment sur l'avortement dans les années 70), elle entend défendre aujourd'hui l'intérêt de l'ensemble des femmes dans les milieux populaires, en particulier les chômeuses et jeunes filles sans emploi (elle aurait 180 000 adhérentes en 1983, source : *Pénélope*, 1984). Enfin un certain nombre d'associations à consonance « familiale », dont plusieurs adhérentes à l'UNAF, rassemblent des femmes « conjoints de travailleurs indépendants », « veuves », « seules et chefs de famille » etc.

2 - Le mouvement féministe se développe dans la mouvance de mai 1968 (Garcia Guadilla, 1981, Rémy, 1990, Picq, 1993). L'appellation MLF (Mouvement de libération des femmes) couvre un grand nombre de groupes, peu organisés et informels pour la plupart et caractérisés, surtout pendant la première période (1968-1973) par le refus de la forme associative.

Au sein de la constellation MLF se dessinent plusieurs tendances (tendances « anciennes » à l'origine du mouvement : Psychanalyse et politique, les Féministes révolutionnaires, les Groupes de quartier, Lutte de classe dont procèdent les Pétroleuses, les Femmes en lutte, les Groupes femmes) et certaines sont à l'origine de structures plus formelles et « nouvelles » qui se créent au cours des années 70 et perdurent pour certaines jusqu'à aujourd'hui. De la tendance Féministes révolutionnaires naissent en 1973, Choisir et en mars 1974, la Ligue du droit des femmes ; les Groupes de quartier participent avec le MFPP (Mouvement français pour le planning familial dont le premier centre a été créé en 1956) à la fondation du MLAC (Mouvement pour la libération de l'avortement et la contraception) en 1973. Après la promulgation de la loi Veil (janv. 1975) le MLF focalise son action sur les violences faites aux femmes : la Ligue du droit des femmes génère des collectifs, SOS Femmes Alternative, SOS Femmes violées...

Le sigle MLF, devenu un enjeu que se disputent les différentes tendances du mouvement féministe, est finalement « confisqué » par la tendance Psychanalyse et politique qui se constitue en association en 1979. Cette « pétrification institutionnelle » (*Pénélope*, 1984, p.157) marque l'éclatement du mouvement, l'effritement et la crise des tendances, mais lève en même temps « l'interdit de la constitution d'associations » (Diebolt, Fayet-Scribe, 1986).

3 - Les années 80 s'ouvrent sur la nécessité de définir de nouveaux modes de fonctionnement où la forme associative aurait toute sa place. L'arrivée au pouvoir de la gauche précipite la tendance et de nombreux groupes se rebaptisent association. La tentative de regroupement des tendances du mouvement sous la forme associative (Féminisme et politique) en 1981 échoue mais la seconde phase du mouvement féministe est entamée. Peu à peu le féminisme se « normalise » et trouve place dans les institutions (création du Ministère des droits de la femme, réformes juridiques des années 80, multiplication des centres d'information). L'association n'est plus une forme juridique superposée à une pratique militante mais la structure même que se donnent des femmes pour agir collectivement.

Quatre grands types d'associations parmi les héritières du mouvement féministe existent aujourd'hui :

A- La deuxième phase du mouvement féministe a privilégié la recherche, la réflexion et l'information des femmes, qui n'étaient pas pour autant des thèmes absents des périodes antérieures : née en 1920, l'AFFDU (Association française des femmes diplômées des universités) a toujours mêlé défense des femmes et réflexion sur la femme. Dans les années 70 le militantisme féministe s'était aussi développé autour de revues toujours actives : les *Cahiers du GRIF* (Groupe de recherche et d'information féministe) en 1973, *Questions féministes* en 1977 et à partir de mars 1981, *Nouvelles questions féministes*. L'association Dialogue de femmes, la première dans cette seconde phase (en 1980), prend pour objectif l'analyse critique et l'acquisition par les femmes d'une connaissance approfondie des « rapports de force » responsables de leur situation. Après la tenue à Toulouse du premier colloque national sur les études féministes en 1982, de nombreuses associations de recherche voient le jour, dont beaucoup ont disparu (Pénélope, Femmes d'en face, Club Flora Tristan, APEF-Association pour les études féministes...), parfois remplacées par d'autres, plus institutionnelles que « militantes » : l'ANEF (Association nationale des études féministes) créée en 1989, le Centre national d'information et de documentation des femmes et des familles (CNIDEFF) qui possède plus de 400 points d'information . En mars 1993 un colloque s'est tenu à Marseille sur les femmes et la ville, à l'initiative du groupe marseillais, « Les femmes et la ville » et du Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes de Bruxelles.

Ces associations ne mobilisent qu'un petit noyau de membres actifs, dont la moyenne d'âge se situe autour de 40 ans : ce sont souvent des femmes qui ont participé au Mouvement des années 70 (Diebolt, Fayet-Scribe, 1986).

B - Des associations issues de ce mouvement et toujours en activité - même si elles sont en perte de vitesse- telles que Choisir la Cause des femmes et la Ligue du droit des femmes, continuent à militer, avec d'autres associations plus récentes, pour le respect des droits des femmes : à côté des dimensions traditionnelles de ces droits (contraception, avortement, violences) s'est affirmée plus fortement une autre revendication, l'insertion à part entière des femmes dans la vie économique sociale et politique et

l'instauration d'une parité femmes/hommes dans les partis politiques, les instances élues etc (Assemblée des femmes, Club Parité 2000, Réseau Femmes pour la parité...). Citons également « Elles aussi », qui regroupe des associations beaucoup plus modérées mais favorables à la parité : l'ACGF, l'UFCS (voir ci-dessus), l'Alliance des femmes pour la démocratie, la Fédération des associations des femmes élues des collectivités locales.

C - Les associations de solidarité et d'entraide constituent un troisième ensemble. La Fédération nationale Solidarité Femmes regroupe les associations luttant contre toutes les formes de violence. L'association Plurielles informe sur les droits des femmes et crée des structures d'accueil dans les quartiers. Citons enfin les groupements de solidarité internationale avec les femmes (Solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie par exemple).

D - Enfin, depuis la loi du 9 octobre 1981 qui accorde la liberté associative pour les étrangers vivant en France, de nombreuses associations de femmes étrangères ont investi différents champs (Tribune FONDA, nov 1991) : politique, droits des femmes, socio-culturel. On peut citer le Collectif femmes immigrées (CFI), créé en 1982 dont l'objectif est d'obtenir un statut autonome des femmes immigrées, le Mouvement de défense de la femme noire (MODEFENE), le groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS). A travers des activités-supports (alphabétisation, couture, halte-garderie, aide aux devoirs, activités culturelles...) des associations regroupent les femmes dans les quartiers. Beaucoup de ces associations sont animées par des femmes issues du mouvement féministe et jouent un rôle de médiateur entre leur communauté et la société française. Elles sont toutefois soumises depuis la fin des années 80 aux mêmes difficultés que les associations du secteur immigration en général (impossible indépendance financière, problème de clarification des objectifs etc).

LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Caractérisation du champ

Les parents d'élèves sont organisés sur la base d'un ou plusieurs établissements scolaires en associations locales, qui sont fédérées au niveau national. Le « Mouvement parentélèves » (selon l'appellation que lui donne Serge Honoré, 1985) est né en 1905 lors de la création de la première association, s'est installé nationalement à partir de 1930 et a connu son essor maximum dans les années 70. Il est le produit d'une interaction entre des courants d'opinion et le système scolaire.

A travers la variété de ses organisations, le mouvement reproduit des courants idéologiques qui s'organisent autour de conceptions différentes de la place de l'enfant dans la famille, des frontières entre la sphère privée et la sphère publique, entre le scolaire et le familial, de la part respective de la liberté et de l'égalité et du rôle de l'État (garant ou organisateur) (Honoré, 1985).

Toutes les organisations sont nées pour défendre l'institution scolaire ou une fraction de celle-ci, et ont construit leur identité autour d'un mythe mobilisateur, soit par ordre chronologique :

- La Fédération des Parents d'élèves de l'enseignement public (dite PEEP) est créée à l'origine (1926), sous le nom de Fédération des associations de parents d'élèves des lycées et collèges (FAPELC), pour la défense des humanités classiques et pose la neutralité politique et religieuse comme exigence fondamentale. Le mythe mobilisateur est celui de la

primauté de la famille, première responsable de l'éducation : la première association locale de parents fondée en 1905 à Paris par des notables anciens élèves de lycée, avait déjà manifesté sa volonté de représentation dans le conseil d'administration des lycées. Après son implantation (difficile) dans le premier degré à partir de 1964, la FAPELC, qui s'est dégagée en 1962 de l'influence de la Société des Agrégés et du Syndicat national des lycées et collèges (SNALC), devient la Fédération PEEP. La PEEP est la seule fédération de parents à couvrir également l'enseignement supérieur.

- La Fédération nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement public (FNAPEEP) est fondée en 1932 pour défendre les écoles primaires supérieures et, plus tard, l'enseignement moderne, technique et agricole. Proche de la FCPE par ses conceptions laïques, la FNAPEEP, aujourd'hui dénommée FNAPE, revendique une indépendance farouche à l'égard des syndicats enseignants. Elle a toujours considéré comme prioritaire le développement, à égalité de niveau et de considération avec l'enseignement général, de l'enseignement technologique.

- L'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL) fédère en 1933 les APEL pré-existantes, autour de la promotion de la liberté de l'enseignement, en fait la défense de l'enseignement catholique. Les premières associations de parents catholiques s'étaient formées dès 1907 à l'instigation de l'Église, pour « surveiller » les maîtres, les programmes et les manuels de l'enseignement public. L'UNAPEL est restée étroitement liée à la hiérarchie catholique et au Secrétariat général de l'enseignement catholique et possède un monopole de fait dans l'enseignement catholique.

- La Fédération nationale des conseils de parents d'élèves (FCPE) est fondée en 1947 sous l'égide du Syndicat national des instituteurs (SNI) et de la Ligue de l'enseignement, à partir des Conseils de vigilance de parents qui s'étaient développés pour la défense de la laïcité et de l'école publique ; envisagée en 1946, la stratégie d'entrisme dans l'UNAF (Union nationale des associations familiales) pour contrer les mouvements familiaux hostiles à l'école laïque n'est finalement pas retenue (Vernus, 1987). La FCPE restera longtemps considérée comme un instrument du SNI et intégrée dans la

« galaxie laïque » de la Fédération de l'éducation nationale. La Fédération s'est étendue en 1960 au second degré.

- La Fédération nationale des associations de parents d'élèves des conservatoires et écoles de musique (FNAPEC) est créée en 1959 pour la promotion de l'enseignement musical, de la danse et des arts dramatiques. Petite mais dynamique, la FNAPEC autorise la double adhésion à d'autres associations de l'enseignement général. Agréée comme association d'éducation populaire elle se situe en marge du champ des associations de parents d'élèves.

- L'Union nationale des associations autonomes de parents d'élèves (UNAAPE) est née en juin 1968 en réaction aux événements de mai, à l'initiative de parents des lycées de la région parisienne : ils entendent s'opposer à la dégradation de l'école, à la mainmise des syndicats d'enseignants sur l'Éducation nationale et à la politisation des associations existantes.

- L'Association pour l'évolution de l'enseignement catholique (APEC), créée et inspirée par des militants de la CFDT en 1972 est une association dissidente de l'UNAPEL qui tente non sans difficulté de s'infiltrer dans les établissements catholiques.

Les différentes conceptions des associations se prolongent dans les revendications de participation et de représentation des parents au sein de l'institution scolaire. Affirmées dès l'origine du mouvement elles n'ont trouvé une traduction concrète qu'à partir de 1969.

L'institutionnalisation légale de la participation dans l'enseignement public se fait en trois temps :

- en 1969 la loi Faure prévoit la présence des parents aux conseils d'administration (1/6e de parents, 1/6e d'élèves) et dans les conseils de classe (2 parents, 2 élèves) des établissements secondaires ;

- en 1976, la réforme Haby modifie ces dispositions dans un sens restrictif mais crée dans les écoles primaires le « comité de parents » élu par l'ensemble des parents, qui forme avec les enseignants le conseil d'école ;

- en 1985, les mesures Chevènement instituent un « tripartisme » réel dans le secondaire (1/3 de représentants des parents et des élèves, 1/3 de représentants des personnels, 1/3 des représentants de l'administration et des pouvoirs publics locaux), élargissent les attributions des conseils d'école - désormais composés d'un nombre égal de parents et d'enseignants et équivalent au nombre de classes- et surtout celles des conseils d'établissements secondaires. Les parents sont par ailleurs représentés au sein des structures intermédiaires et nationales de l'Éducation nationale.

Dans l'enseignement catholique la participation des parents présentée par l'UNAPEL comme le moteur de la « communauté éducative », est dans les faits laissée à la discrétion du chef d'établissement. Selon une enquête interne réalisée en 1989, 38% des établissements ont un conseil d'établissement, 30% une autre structure et 30% n'ont rien. Les classes ont en principe un représentant des parents « correspondant de classe ». Les parents d'élèves sont par ailleurs associés à la gestion des établissements au sein des organismes de gestion des établissements catholiques (OGEC).

Évaluation des effectifs

La proportion des adhérents aux organisations de parents d'élèves chez les Français ayant au moins un enfant âgé de 2 à 18 ans passe du quart au cinquième entre la fin des années 70 et 1990-92 (Credoc, 1988, 1993). Chez les parents d'élèves de collège, elle est selon une enquête de 1991¹⁶⁶, de 17%.

Démarche « volontaire » dans l'enseignement public (contrairement à une idée reçue il n'est pas obligatoire d'adhérer à une association pour

¹⁶⁶. J.-P. Caille, « Les parents d'élèves de collège et les études de leur enfant : attentes et degré d'implication », *Education et formation*, n° 32, nov 1992.

bénéficier d'une assurance scolaire même si les fédérations attirent un certain nombre d'adhérents peu motivés et peu informés par ce biais), l'adhésion à l'association de parents d'élèves est dans la plupart des cas proposée sur les documents d'inscription de l'élève dans l'enseignement catholique et le montant de la cotisation parfois directement prélevé avec les frais de scolarité.

Depuis sa création et sur le long terme, l'**UNAPEL** est en progression continue. En 1994 elle revendique environ 830 000 familles « adhérentes ».

Entre 1971, année de son apogée (1,2 M d'adhérents) et 1984, la **FCPE** perd la moitié de ses effectifs (Vernus, 1987) et de 1984 à 1992, à nouveau 50% de ses adhérents : elle déclarait 290 000 adhérents en 1992, un peu plus de 300 000 en 1994.

La **PEEP** culmine à 475 000 adhérents en 1964, voit ses effectifs stagner puis entre 1970 et 1975, tomber à 340 000 (estimation de S. Honoré, 1985). Les effectifs auraient remonté, selon les déclarations de la fédération difficiles à contrôler à 450 000 en 1986, et se situeraient autour de 400 000 en 1994 (un chiffre qui paraît largement gonflé).

La **FNAPE** (ex-FNAPEEP), implantée surtout dans l'enseignement technique, serait passée de 125 000 adhérents au milieu des années 70 à 65 000 au début des années 80 et 25 000 en 1994 (chiffre revendiqué).

L'**UNAape** (autonomes) déclarait 200 000 familles adhérentes dans les années 70, en revendique 60 000 en 1994.

Composition sociologique des adhérents à la FCPE, à la PEEP et à l'UNAPEL.

Selon une enquête réalisée en 1990 auprès d'une population de 2719 adhérents qui sont en majorité des **militants** y compris à l'UNAPEL (Barthélemy, 1991 et travail en cours), la structure sociologique du

mouvement des parents d'élèves dénote une surreprésentation des catégories intermédiaires (44%) et supérieures (17%), des professions enseignantes (19%), des diplômés de l'enseignement supérieur (50%) et des femmes (66%). Cette surreprésentation est plus forte encore dans cet échantillon que dans les enquêtes réalisées par l'INSEE (Héran, 1988) et le CREDOC (Haeusler, Gros, 1988) auprès d'une population plus indifférenciée ou plus large d'adhérents.

Quatre dimensions distinguent relativement les unes aux autres les trois grandes organisations :

- le poids des femmes et en particulier celui des femmes sans profession est supérieur à la PEEP (73% de femmes et 39% de femmes inactives parmi les femmes) ; les chiffres sont de 64 et 21% à la FCPE, 66 et 25% à l'UNAPEL.

- le poids des salariés du secteur public et des collectivités publiques est plus important à la FCPE (54%) qu'à la PEEP (38%) ou à l'UNAPEL (34%).

- les catégories supérieures, à l'exception des professeurs, sont deux fois plus souvent représentées à la PEEP (12%) qu'à la FCPE (6%), l'UNAPEL occupant une position intermédiaire (9%).

- les enseignants (professeurs et instituteurs) demeurent plus nombreux (23%) à la FCPE qu'à la PEEP (15%) ou à l'UNAPEL (17%).

Travaux en cours

- Les militants de l'école. Enquête sur les associations de parents d'élèves en France : FCPE, PEEP, UNAPEL (M. Barthélemy).

LES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Caractérisation du champ

En regard de l'attrait exercé par l'«écologie politique» le mouvement associatif lié à la défense de la nature et de l'environnement demeure peu étudié. Le rôle joué par celui-ci dans l'émergence de la première est controversé. Pour certains (Raffin, Ricou dans Cadoret, 1985, Raffin dans *Analyses et réflexions sur la nature*, ouv. coll., 1990), il serait bien entendu abusif de prétendre que la totalité du mouvement écologiste prend racine dans le tissu associatif mais celui-ci n'en représente pas moins un «vivier majeur» ; pour d'autres (Pronier, Jacques Le Seigneur, 1992), c'est bien davantage dans le mouvement de Mai 1968 et ses racines que dans la «culture naturaliste» qu'il faut chercher les sources de l'écologie politique.

1 - Origines et essor de l'écologie associative.

On peut faire remonter l'origine de la protection de la nature, sinon celle de l'écologie, à la fondation de la Société impériale zoologique en 1854. En 1912 celle-ci compte 2 300 membres et crée une section spécialisée, la Ligue française pour la protection des oiseaux (LPO) qui prendra son indépendance en 1966 et demeure puissante aujourd'hui. Après avoir plusieurs fois changé de nom, la Société devient en 1960, Société nationale de protection de la nature (SNPN). Société savante, la SNPN ne réussit pas à attirer à elle les jeunes générations qui commencent dans les années soixante à se mobiliser sur le thème de la protection de la nature et de l'environnement, même si les effets des campagnes telle que la campagne de

défense du Parc national de la Vanoise lui sont bénéfiques (8 000 membres en 1970-71).

Le véritable essor du mouvement associatif commence au milieu des années 60 et se prolonge dans les années 70 en même temps que sont jetées les bases de l'écologie politique (qui n'est pas évoquée ici).

Le développement industriel, autoroutier, urbain et touristique suscite la création de comités de défense et d'associations locales ainsi que de nouvelles structures régionales ou nationales. En 1967, c'est l'accident du Torrey Canyon, en 1969-1971 la campagne pour la défense du Parc de la Vanoise et en 1969 la création de l'Association des journalistes et écrivains pour la protection de la nature (AJEPN) ; en 1968 se crée la Fédération des usagers du transport (FUT) et la Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPN), aujourd'hui France Nature Environnement (FNE). En 1971 naît la filiale française des *Friends of the Earth*, les Amis de la Terre, 1971 est aussi l'année du premier comité antinucléaire (le Comité de sauvegarde de Fessenheim), et du mouvement pour la défense du Larzac.

La FFSPN regroupe des associations anciennes de tradition ou d'origine naturaliste (dont la LPO, la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB), créée en 1958, l'AFRPN aujourd'hui Alsace-Nature, créée en 1965) mais peu à peu au fil des années cette Fédération rassemblera l'essentiel des associations et fédérations d'associations travaillant sur le terrain aux niveaux départemental, régional et national : notamment la Société pour l'étude et la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO), créée en 1969, la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA), créée en 1971.

Avec la candidature de René Dumont à l'élection présidentielle, 1974 marque un tournant : les grandes associations (FFSPN, LPO) se dissocient de cette entrée de l'écologie en politique, d'autres (la FRAPNA) sont divisées. Dès lors la bipolarisation entre l'écologie scientifique et la tradition naturaliste d'une part, l'écologie politique de l'autre s'impose, même si sur le terrain, à l'occasion de luttes spécifiques, ce clivage disparaît.

Pourtant il convient *de ne pas exagérer la coupure associatif-naturaliste/politique* pour plusieurs raisons :

- Au fil des années, la FFSPN s'étend de la conservation de la faune et de la flore à l'action contre les modalités d'implantations des équipements ou des aménagements entrepris. La concertation avec les pouvoirs publics ne l'empêche pas de participer aux grandes campagnes pour la défense du Parc de la Vanoise (1969-1971), pour un moratoire sur le développement de l'énergie nucléaire (1972-1975), pour la «Loire vivante» (1986-1990) (Raffin, 1990). L'AFRPN, d'origine scientifique et naturaliste, devient plus protestataire à partir de 1976, de même que la FRAPNA (Lascoumes, 1994).

- Durant les années 70 et la lente gestation de l'écologie politique (Pronier, Jacques Le Seigneur, 1992, Roche, Bennahmias, 1992, Sainteny, 1992), plusieurs réseaux se créent, cohabitent et sont plus ou moins imbriqués. Le Mouvement écologique (1974) puis le RAT, Réseau des Amis de la Terre (1977-1983), coordonnent des associations et groupes locaux (Écologie et survie, Mouvement économique Rhône-Alpes...) qui sont souvent l'émanation d'associations préexistantes (AFRPN, FRAPNA). Le groupe «Survivre» devenu ensuite «Survivre et vivre» est un mouvement de scientifiques critiques à l'égard de la science. SOS Environnement (1977) est créé par des militants d'associations d'usagers des transports, de défense de la nature, de piétons ou cyclistes. Nombre de ces associations mêlent les actions concrètes et symboliques, les luttes protestataires et parfois la participation aux élections, même si l'hostilité aux formes traditionnelles de la politique prédomine.

- Sur le plan des itinéraires individuels, certains militants «associatifs» sont devenus «politiques» et ont contribué à la naissance ou au développement de l'écologie politique (Raffin, 1990, Pronier, Jacques Le Seigneur, 1992). Toutes les grandes fédérations régionales (SEPNB, AFRPN) ont donné plusieurs des leurs à l'écologie politique. Selon une enquête récente (Roche, Bennahmias, 1992) près de la moitié (48%) des adhérents chez les Verts sont membres d'une association de défense de l'environnement ou de protection de la nature contre 2% seulement de l'ensemble des Français. Enfin si l'on peut faire l'hypothèse d'une plus grande

réticence vis à vis de l'engagement politique chez les «naturalistes» que chez les «environnementalistes», en revanche l'opposition entre le «naturalisme conservateur» et le «culturalisme progressiste» (Simmonet, 1994) peut paraître un peu simplificatrice. Dans tous les cas les histoires individuelles, l'héritage et les filiations politiques ont leur importance (Barthélemy dans Perrineau, 1994).

2 - Typologies des associations de défense de l'environnement et protection de la nature.

Avec le développement du mouvement écologique, on assiste à l'émergence d'un monde de «professionnels», conséquence de la nouvelle nécessité sociale de prendre en compte la dimension de l'environnement, et ce dans les administrations anciennes ou nouvelles ou les organismes de recherche, mais aussi dans le monde associatif. Beaucoup de militants se trouvent dotés d'une double compétence, une connaissance spécialisée dans un domaine précis et une compétence juridique et procédurière, et parmi les nouveaux professionnels des administrations, nombre d'entre eux ont milité soit dans une société scientifique spécialisée soit dans une association locale de défense d'un site : il en résulte un phénomène d'imbrication entre «scientifiques» et «militants», entre «professionnels» et «militants» (Micoud dans Ion et alii, 1992).

L'environnement apparaît comme un observatoire exceptionnel de la diversification des rôles tenus par les associations, des ambiguïtés de la stratégie de concertation-contestation pratiquée vis à vis des décideurs et de l'ambivalence de la participation associative (supplétive ou constructive) (Lascoumes, 1994, chap. 7 en particulier). Les associations exercent à la fois un rôle de mobilisation par l'information, l'éducation et la revendication, une fonction d'experts auprès des pouvoirs locaux et d'acteurs para-publics, contrôlant, stimulant et contestant la mise en oeuvre concrète des décisions, et parfois même assurant cette mise en oeuvre : de plus en plus fréquemment, elles ont des activités de gestion d'un patrimoine foncier qui leur est propre ou qui leur est confié par les pouvoirs publics.

On peut distinguer de façon grossière :

- les grandes associations ou fédérations d'associations, anciennes ou plus récentes, où le militantisme cède souvent le pas à la professionnalité ;

- les milliers de petites associations locales, défensives et souvent éphémères ;

- les antennes d'associations internationales, WWF (*World Wildlife Fund*) créé en 1961, *Greenpeace* créé en 1971, *Friends of Earth* et la Fondation Cousteau. Ces organisations ont des moyens financiers considérables notamment par le biais des dons et n'ont que peu à voir avec le militantisme, à l'exception peut-être des Amis de la Terre.

A partir d'une enquête auprès de 280 associations P. Lascoumes (1994) propose une typologie plus fine en fonction des modalités de «construction des causes collectives» par les acteurs sociaux. Il distingue quatre grands types d'intérêt défendu :

A - Les associations de défense d'un intérêt local ponctuel (29% de l'ensemble étudié), dont celles aujourd'hui appelées péjorativement NIMBY («*not in my backyard*», «pas de cela au bout de mon jardin»), c'est à dire des mouvements revendicatifs « égoïstes ». Dans la plupart des cas, la question posée est quand même celle de l'intérêt général.

Elles comprennent les associations dont les membres agissent pour la protection directe de leur bien, les groupements d'usagers d'un outil commun (rue, quartier...), les associations centrées sur la défense d'un site menacé par un projet précis. Ces associations sont jeunes (la majorité ont moins de sept ans), de petite taille (généralement moins de cinquante adhérents). Elles ont un rôle clé de mobilisation et de revendication. Nées d'un conflit, elles vivent à son rythme ; elles ont peu d'assise technique surtout si elles demeurent hors fédération.

B - Les associations de défense d'un intérêt focalisé (30% des associations étudiées) ou les «spécialistes». Elles poursuivent la défense d'un

but générique, d'une cause pour laquelle un groupe se mobilise dans un cadre communal, départemental voire régional ou national.

Elles regroupent les associations naturalistes de défense de la faune et de la flore. Ce sont de loin les plus nombreuses (par exemple, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) la plus ancienne, le Fonds d'intervention pour les rapaces (FIR) et le Rassemblement des opposants à la chasse (ROC), l'ARTUS (pour la protection des ours pyrénéens). Font partie de cette catégorie de groupements défendant un intérêt focalisé les associations de défense d'un milieu physique particulier (lac, rivière) telles que Truite-Ombre-Saumon (TOS), l'Association des amis de chemins de ronde dans le Morbihan (ACR). Et enfin les associations d'information scientifique et technique (concernées par les produits toxiques, les pollutions, la radioactivité..) telles que le CRII-RAD créé en 1986 et qui s'attache à livrer une information indépendante et scientifique sur l'état de la radioactivité, le Comité d'action pour le solaire, l'Association pour la promotion du papier recyclé ou Nature et Progrès (agriculture biologique). On pourrait y ajouter les associations d'usagers des transports en commun, de piétons ou de cyclistes, spécialisées dans la défense de ces moyens de transports contre la domination de l'automobile et regroupées dans la FNAUT (Fédération nationale des usagers des transports) ou la FUT (Fédération des usagers des transports), elles-mêmes adhérentes à France Nature Environnement (ex-FFSPN).

Ces associations sont plus anciennes que les précédentes, plus structurées et souvent fédérées, leur action est continue, elles ont un nombre important d'adhérents (la moitié d'entre elles en comptent plus de cent et le quart plus de cinq cents).

C - Les associations de défense d'un intérêt local diversifié (34% de la population étudiée) se mobilisent pour la défense de l'ensemble des problèmes d'environnement qui concernent un secteur géographique donné. Beaucoup sont à l'origine des associations du type A (intérêt local ponctuel) qui se sont diversifiées : ce sont par exemple Eaux et rivières de Bretagne (ERB), née en 1968, Aquitaine-Alternative, créée en 1981 et liée aux Amis de la Terre, SOS Loire vivante qui regroupe plusieurs associations sous

l'égide de WWF-France. Leur nombre d'adhérents est moyen (aux environs de cent cinquante). Elles sont moins organisées que les «spécialistes» mais jouent un rôle important dans la vie politique communale et parfois départementale.

D - Les associations généralistes défendant un intérêt pluri-dimensionnel ne représentent que 7% des associations étudiées mais la place qu'elles occupent est inversement proportionnelle : ce sont les grandes associations départementales ou régionales dont certaines sont des fédérations d'associations des trois types précédents. Ont déjà été citées la SEPNB pour la Bretagne, la SEPANSO pour la région Aquitaine, Alsace Nature (ex AFRPN), la FRAPNA pour la région Rhône-Alpes ; certaines sont de création récente comme Fare-Sud dans la région PACA (1991).

Fédératrices et elles-mêmes fédérées à France Nature Environnement, elles constituent les interlocuteurs incontournables des pouvoirs publics, et entendent oeuvrer à la fois à la conservation des espèces et paysages, à l'éducation du public et en particulier des jeunes et prônent une conception globalisante de l'écologie.

Évaluation des effectifs

- Après l'essor des années 60 et 70, les créations d'associations enregistrent un repli au début des années 80 puis une reprise de 1987 à 1992 (Forsé, 1993).

- Selon un sondage de France Nature Environnement en 1984, sur 100 associations, 8 avaient été fondées avant 1965, 76 entre 1965 et 1975 et le reste entre 1975 et 1984 (Witman, CNVA, 1986).

- Faute d'évaluation très précise on considère que durant les quinze dernières années 40 000 associations de défense de l'environnement et protection de la nature se seraient créées. Mais parmi elles, 1 500 seraient actives aujourd'hui, rassemblant 100 000 adhérents dont 5 000 «actifs» (Lascoumes, 1994).

- France Nature Environnement rassemble 140 à 160 associations nationales et régionales, qui fédèrent elles-mêmes environ un millier d'associations locales. L'ensemble de la «nébuleuse» environnement comprendrait 800 000 membres environ (Raffin), chiffre comparable à celui avancé par R. Pronier et V. Jacques Le Seigneur (850 000 adhérents indirects à France Nature Environnement). P. Lascoumes quant à lui parle de 160 000 adhérents à France Nature Environnement. Sans doute faut-il distinguer plusieurs cercles, celui des sympathisants mobilisables, celui des adhérents plus ou moins constants, le noyau dur des militants, responsables ou adhérents actifs enfin.

- Quelques chiffres concernant des associations particulières :

- . Ligue de protection des oiseaux : 8000
- . Rassemblement des opposants à la chasse : 1000
- . Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne : 2 500
- . Les Amis de la Terre : 5 000
- . Green Peace : 2 500
- . Le CRII-RAD (Comité de recherche et d'information sur la radioactivité) : 4 500
- . La SEPANSO : 1 500

La confiance d'un nombre de plus en plus élevé de Français envers les associations de défense de l'environnement traduit aussi l'essor du mouvement associatif : 2% des Français en 1975, 42% en 1981 (SOFRES), 59% en 1986 (Louis Harris), 46% en 1989 (SOFRES), placent les associations devant le gouvernement, le Ministère de l'Environnement ou les partis politiques.

Les «militants» ou en tout cas les responsables des associations de protection de la nature et défense de l'environnement -à l'exception peut-être des associations d'intérêt local et ponctuel liées à un conflit précis- sont pour la plupart dans la vie active, se situent en majorité dans la tranche d'âge 45-60 ans et sont le plus souvent enseignants, cadres supérieurs ou membres des professions libérales (Raffin, 1990).

Travaux en cours

- Au CRESAL sont poursuivis des inventaires et analyses des composantes de la « nébuleuse » écologique, notamment dans ses rapports avec des scientifiques et techniciens de la nature engagés dans l'écologie politique (A. Micoud et O. Le Goff).

LES ORGANISATIONS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE, LES ASSOCIATIONS DE JEUNES

Caractérisation du champ

Les groupements de jeunes couvrent en premier lieu les «loisirs organisés», expression qui désigne l'ensemble des activités exercées hors du cadre familial, et les associations nées de mobilisations diverses qui seront évoquées en second lieu (les associations de défense des droits de l'Homme, de lutte contre le racisme ou de défense des jeunes issus de l'immigration, ainsi que les associations humanitaires seront examinées ultérieurement).

1 - Des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire à l'animation socio-culturelle et à l'insertion sociale.

L'organisation des loisirs trouve d'abord place historiquement dans les mouvements de jeunesse et l'éducation populaire, liés à la volonté de formation des jeunes et de façon plus ou moins explicite à la mise en oeuvre d'un projet éducatif.

Toutes les organisations concernées et évoquées ici n'accueillent pas des jeunes aux mêmes âges : les Français, l'Action catholique des enfants (ACE), le Scoutisme et les Maisons de jeunes et de la culture (MJC) reçoivent des enfants ; la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), le Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC) et les Auberges de jeunesse accueillent des adolescents et de jeunes adultes, le Scoutisme et les MJC concernant aussi les adolescents et les jeunes adultes. A partir d'un certain

âge (17-18 ans) les jeunes sont souvent appelés à l'encadrement de leurs benjamins.

L'ouvrage récent de J.-P. Augustin et J. Ion (1993) propose une excellente synthèse historique des modes d'organisation des groupements de jeunes ; de leur côté, M. Romer et G. Poujol (1993) ont mené en 1989-1990 une étude auprès d'un grand nombre d'organisations de jeunesse.

Cinq phases doivent être distinguées qui correspondent à cinq périodes, chacune conservant les formes des périodes qui l'ont précédée, transformées bien évidemment par l'évolution sociale et «l'air du temps» :

A - Durant la première phase (1890-1914), la question des loisirs organisés des jeunes se pose en termes de concurrence politique, dans le droit fil de la question scolaire. La forme dominante est celle du patronage, une forme entièrement contrôlée et insérée dans une institution globale, l'École ou l'Église. La Ligue de l'enseignement (aujourd'hui Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, LFEPP) naît en 1866 et entend multiplier les patronages scolaires.

Cette phase voit déjà l'émergence d'organisations d'un type nouveau :

- l'Union chrétienne des jeunes gens (UCJG), actuellement l'Alliance nationale, en 1867, traduction française des *Young men Christian association* (YMCA), puis les Unions chrétiennes de jeunes filles (UCJF) en 1894 ; l'Association catholique de la jeunesse française (ACJF) en 1886.

- les colonies de vacances, du côté catholique, l'Union nationale des colonies de vacances en 1909, qui deviendra en 1933 l'Union française des colonies de vacances (UFCV) et dont la laïcisation sera amorcée un peu sur le modèle de la CFDT dans les années cinquante ; chez les laïques la Fédération nationale des colonies de vacances en 1912, qui deviendra en 1933 l'Union fédérale des oeuvres de vacances laïques (UFOVAL).

B - La seconde phase (1914-1936) est celle du développement des mouvements de jeunesse. Plusieurs auteurs distinguent le «mouvement» de jeunesse des «oeuvres» de jeunesse ou de l'animation socio-culturelle, en ce

qu'il fait appel à une volonté plus consciente de formation des futurs adultes à l'action et institue un projet d'apprentissage du militantisme (Coutrot, 1983, Poujol, 1987, Romer, Poujol, 1993).

Les mouvements de jeunesse se développent dans trois directions.

- En 1920 sont créés les Scouts de France catholiques (ce sont eux qui connaîtront le plus grand succès), précédés par les Éclaireurs de France, laïques et les Éclaireurs unionistes, d'obédience protestante, en 1911. Suivront les mouvements de scoutisme féminin dans les années 20, les Guides de France laïques, Éclaireuses laïques, protestantes ou israélites.

- De l'ACJF naissent tous les mouvements catholiques spécialisés : Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) en 1927, JOCF en 1928, Jeunesse agricole catholique (JAC) et Jeunesse étudiante catholique (JEC) en 1929, JECF et JACF en 1930 et 1933, JIC et JICF (Jeunesse indépendante chrétienne regroupant les jeunes issus des classes moyennes). Aujourd'hui le MRJC (Mouvement rural de la jeunesse chrétienne) regroupe trois branches, la JAC pour le secteur agricole, les JTS, Jeunes travailleurs salariés et les GE, Groupes École.

- Enfin les laïques se montrent assez réservés face à l'émergence des mouvements de jeunesse ; il faut attendre 1937 pour que se constituent les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA), qui seront à l'origine de la formation des Francas (ou Francs et Franches camarades) à la Libération. Le Centre laïque des auberges de jeunesse (CLAJ) créé en 1933 par Marc Sangnier, reste dans cette période le seul succès du réseau laïque.

C - Dans une troisième phase (1936-1958), on assiste à l'entrée en scène de l'État qui tente d'organiser avec les institutions en place, un champ spécifique des loisirs des jeunes. Les mouvements entrent progressivement en crise et sur «un marché en voie de laïcisation», les grandes fédérations d'éducation populaire se mettent en place et s'institutionnalisent (relations étroites avec l'administration de la Jeunesse et des Sports). C'est le cas de la Ligue de l'enseignement et de la Fédération française des maisons de jeunes

et de la culture (fondée en 1947), de la Fédération Léo Lagrange, créée en 1951 et des Auberges de jeunesse qui constituent l'actuelle Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ).

D - La quatrième phase (1958-1974) est le temps de «l'animation aux commandes» et de l'édification massive des équipements de jeunes, résultat des stratégies des responsables associatifs des fédérations d'éducation populaire et des politiques étatiques. Gérés par des associations privées ou para-publiques (maisons, foyers ou clubs de jeunes, centres sociaux, foyers de jeunes travailleurs etc), les équipements s'institutionnalisent, les bénévoles et les militants cèdent le pas aux nouveaux professionnels, les animateurs socio-culturels (Genève, Plé, 1987). Créé en 1964, le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) organise la cogestion et la coopération des organismes publics et du secteur associatif.

De cette institutionnalisation et de la multiplication même des équipements naissent des conflits (celui des MJC en 1968). Les difficultés de fonctionnement du modèle (conflits entre jeunes et animateurs, entre animateurs et associatifs, entre ceux-ci et les municipalités) renvoient à l'impossible intégration des jeunes selon un modèle unique de participation active (Augustin, Ion, 1987).

E - La dernière phase (1974-1990), qui se prolonge dans la période actuelle, semble marquer la mutation des grands projets éducatifs : à la décroissance quantitative des mouvements de jeunesse et à l'institutionnalisation des fédérations d'éducation populaire s'ajoutent les effets de la crise. C'est aussi l'idée de loisirs organisés pour l'ensemble des jeunes qui paraît décliner même si les initiatives continuent à foisonner sur le terrain. La figure de l'animateur socio-sportif tend à remplacer celle de l'animateur socio-culturel et la «création culturelle» tend à l'emporter sur le «socio-culturel» (Poujol, 1986, Poujol, Vincent-Buffault, 1987). En dehors du paradigme sportif partagé par tous, n'émergent plus que des tentatives localisées de gestion des seules populations de jeunes dites à problèmes» (Augustin, Ion, 1993, p.13).

- Le débat mouvement/institution : les organisations confessionnelles aujourd'hui agissent de façon plus explicite en fonction d'un projet pour les jeunes. Elles réussissent à garder un potentiel militant plus important. Les organisations laïques, traditionnellement plus réticentes vis à vis de la notion de mouvement semblent un peu « empêtrées » dans ce problème, d'autant plus que la laïcité « ouverte » ou « plurielle » est moins combative et que les tensions se sont accrues entre les tendances territorialistes (de l'animation socio-culturelle) et centralisatrices (de l'éducation populaire). Cependant M. Romer et G. Poujol (1993) suggèrent l'hypothèse que les CEMEA, les Francas ou l'UFCV ou encore le Comité protestant des centres de vacances (CPCV) tendent à adopter par rapport aux jeunes en formation BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) un comportement de « mouvement ». A l'inverse, P. Laneyrie (dans Ion et alii, 1992) observe que même chez les Scouts, la fonction d'école de formation s'est érodée.

- Les tentatives de gestion de sortie de la crise : elles sont le fait aujourd'hui de toutes les associations qui s'orientent de plus en plus vers l'insertion (*Tribune Fonda*, mai 1993). Les équipements de quartier se spécialisent, les dispositifs de prévention se multiplient (AICEJ). Les exemples abondent : réalisation de ludothèque ou de bibliothèque pour les 6-12 ans sans structure d'accueil par les Francas (*Le Monde*, 9 déc 1993), action en direction des chômeurs et jeunes sans qualification à l'initiative des Cubs Léo Lagrange (la Fédération Léo Lagrange a tenu un congrès sur le thème « Ensemble contre toutes les exclusions », *Après Demain*, janv 1989). Sous la même appellation de MJC coexistent en fait deux types de structures : l'une inscrite dans le champ socio-culturel propose des ateliers de plus en plus spécialisés à un public tout autant d'adultes que de jeunes et garde une référence associative, l'autre inscrite dans le champ social développe des actions de formation et de prévention à destination des jeunes en situation d'« exclusion » sur fonds d'État (de même que les Centres sociaux amenés depuis une vingtaine d'années à s'occuper des adolescents et jeunes adultes).

- Les organisations de jeunesse traditionnelles tentent enfin de répondre à l'érosion des projets éducatifs en mettant l'accent sur

l'apprentissage de la citoyenneté et en prenant en compte les «nouvelles» préoccupations des jeunes. Les Guides ont décidé d'associer directement les 15-17 ans aux décisions qui les concernent (projet de 1992), l'Union des Foyers de jeunes travailleurs tente d'inciter les jeunes à prendre des responsabilités dans leur environnement immédiat, les Scouts lancent une opération «nature-environnement», les Éclaireurs une action humanitaire en faveur de l'ex-Yougoslavie, le Secours populaire a créé depuis 1983 un secteur jeunes (*Tribune Fonda*, mai 1993, *Le Monde de l'Éducation*, supplément La cause des jeunes, 1993).

2 - Les associations de jeunes.

Il faut distinguer deux types de regroupements associatifs :

A - Concurrencées ou «court-circuitées» sur le terrain de la formation des jeunes, par les professionnels de l'insertion et les dispositifs des politiques publiques (DSQ, «Projets J» etc), les organisations de jeunesse traditionnelles le sont aussi par des formes plus récentes de dynamisme militant, qui constituent dans le discours médiatique les «nouveaux territoires des jeunes» (*Le Monde*, 28 mai 1994) et par les associations le plus souvent éphémères qui surgissent dans les cités et les quartiers en difficulté.

Ces nouvelles formes vont des associations d'étudiants pour l'aide aux devoirs dans les banlieues aux Restos du coeur, des Comités Bosnie à Act Up (lutte contre le sida), de Droit au logement à SOS Racisme : anti-racisme, action humanitaire et solidarité en sont les principaux moteurs, à côté des mobilisations sportives et culturelles (groupes de rap, de rock etc).

Plus informelle, la vie associative née de la «galère» indique «que tout n'est pas dominé par l'exclusion et l'apathie» (Dubet, 1987, p.14). Les thèmes immigrés ne sont centraux que dans certaines associations qui le plus souvent se veulent mixtes. Une demande de local se trouve à l'origine de la plupart des actions et l'association créée (avec l'aide parfois d'un éducateur ou d'un animateur institutionnel ou «associatif») s'oriente vers des actions de solidarité (organiser une colonie de vacances, des activités etc) ou cherche à

s'imposer dans le système local. L'affirmation culturelle (musique..) est aussi une logique de «résistance» à la galère.

Créée en 1992, l'association Droit de cité espère constituer de façon plus durable un réseau d'associations de banlieue ancrées sur le terrain. Fondée par des animateurs d'équipements sportifs mis en place au moment des «projets J», elle se situe à mi-chemin entre la hiérarchie des vieilles organisations de jeunesse et les initiatives locales à caractère instrumental et éphémère.

B - Le deuxième type de regroupements associatifs comprend :

- les groupements politiques ou religieux que nous n'examinons pas ici. Citons simplement du côté politique, le MJCF (Mouvement de la jeunesse communiste de France) qui a réuni 3 000 jeunes lors des «États généraux de la jeunesse» en mai 1992, du côté religieux, l'UEJF (Union des étudiants juifs de France, qui revendique 10 000 membres.

- les organisations syndicales ou associations étudiantes et lycéennes :

. L'UNEF-ID (Union nationale des étudiants français, indépendante et démocratique) en proie à un affrontement interne entre de multiples tendances, reste la première organisation nationale : héritière de l'UNEF, après la scission en 1971 des tendances Unité syndicale (PSU) et Renouveau, proche du PC, puis la fusion en 1980 avec le Mouvement d'action syndicale, elle revendique 10 000 adhérents.

. L'UNEF actuelle est issue de la tendance Renouveau.

. La Fédération des associations générales et locales d'étudiants (FAGE).

. L'Union nationale interuniversitaire (UNI), proche du RPR.

. La Fédération indépendante et démocratique lycéenne, créée en 1990 par des proches de SOS Racisme, déclare 1 000 adhérents.

. L'union nationale des lycéens (UNL) fondée en 1994, réunit des élèves délégués d'un nombre limité d'établissements.

- En marge de la vie associative on peut mentionner les Conseils municipaux d'enfants et de jeunes qui ont commencé à se développer au milieu des années 80. Créés à l'initiative des municipalités et dans des conditions extrêmement variables d'une commune à l'autre, ces conseils ont deux objectifs : l'apprentissage du civisme (pour l'ensemble des enfants «électeurs») et la mise en oeuvre d'une citoyenneté effective (pour les «élus»). L'ANACEJ (Association nationale des conseils municipaux d'enfants et de jeunes, issue en 1991 de la fusion de deux associations) regroupe 200 membres, communes et fédérations d'éducation populaire : selon ses estimations, le nombre des conseils municipaux d'enfants et de jeunes est passé d'une quarantaine en 1987 à 200 en 1989, 560 en 1992, 640 en 1993. Autant de conseils seraient en création (Vulbeau, Rossini, 1993, Laurent dans CEVIPOF, 1993).

Évaluation des effectifs des organisations de jeunesse

(source : Poujol, Romer, 1993) :

- La Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente (LFEEP) fédère 38 000 associations qui comptent 3 millions de cotisants. Dans chaque département une Fédération des oeuvres laïques (FOL) anime un programme éducatif et culturel.
- L'Action catholique des enfants (ACE) fait suite aux Coeurs vaillants et Ames vaillantes qui regroupaient des patronages catholiques : elle regroupe 100 000 enfants et 14 000 accompagnateurs jeunes ou adultes.
- La JOC (le plus important des mouvements de jeunesse entre les deux guerres, 135 000 adhérents en 1939) rassemble environ 20 000 adhérents aujourd'hui avec la JOCF. Âge : 16-25 ans.
- Le Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC), né de la JAC, annonce 10 000 jeunes animateurs et 25 à 40 000 jeunes participants ponctuels. Âge : 13-25 ans.
- L'Union chrétienne des jeunes gens (d'inspiration protestante) fonctionne avec une trentaine d'unions locales.

- Les Éclaireurs et Éclaireuses de France, laïques, rassemblent 15 000 membres.
- Les Éclaireurs et Éclaireuses israélites regroupent environ 4 000 membres.
- Les Éclaireurs et Éclaireuses unionistes, d'origine protestante, rassemblent 8 000 membres.
- Les Scouts de France, mouvement mixte (depuis 1992) du Scoutisme catholique déclarent 100 000 membres.
- Les Guides de France, mouvement du Scoutisme féminin catholique, regroupe 60 000 jeunes filles dans des unités distinctes selon les âges (8 à 20 ans).
- Deux mouvements dissidents et extrémistes du Scoutisme catholique sont venus concurrencer les deux précédents : les Scouts et Guides d'Europe, les Scouts unitaires.
- Les Unités soleil, créées par les Guides en 1971, accueillent les enfants (garçons et filles) des travailleurs migrants (8 000).
- La Fédération française des maisons des jeunes et de la culture (FFMJC) gère 1 200 MJC.
- Née d'une scission en 1969 avec la FFMJC, l'Union régionale des maisons de jeunes et de la culture (UNIREG) gère 400 MJC.
- Les Francas comptent 1 million d'enfants encadrés par 25 000 animateurs dans 5 000 centres d'activité.
- Depuis sa création, l'UFCV (Union française des centres de vacances) contribue à l'organisation de centres de vacances et de centres de loisirs. Elles touche chaque année plus de 300 000 jeunes, regroupe 2 000 associations, assure la formation de 35 000 jeunes et adultes par an dans le cadre du BAFA et du BAFD (Brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur/de directeur de centre).
- Les Pionniers, organisation née en 1945 qui se situe dans la mouvance du Parti communiste et se veut un «mouvement», annonce 40 000 adhérents enfants, animés par 5 000 militants, jeunes ou parents.

Travaux en cours

- Après la parution récente (1993) d'un ouvrage collectif *L'éducation populaire au tournant des années soixante*, dans la collection des Documents de l'INJEP (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire), un autre ouvrage est à paraître sur l'éducation populaire dans les années 70, dans la même série (sous la direction de G. Pujol).
- G. Pujol et A. Vincent Buffault préparent un dictionnaire biographique de l'éducation populaire et de l'action culturelle.
- Au CRESAL, P. Laneyrie poursuit une recherche sur la production « militante » du mouvement scout. J. Ion et A. Hammouche travaillent sur les limites des politiques de la jeunesse, à travers l'examen des politiques d'insertion (en France et en Europe).

LES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME, DE LUTTE CONTRE LE RACISME, D'IMMIGRÉS ET DE JEUNES ISSUS DE L'IMMIGRATION

Caractérisation du champ

On distinguera d'abord dans ce champ :

- les associations « traditionnelles » de défense des droits de l'homme ou antiracistes, notamment Amnesty International, la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), la Ligue des droits de l'homme (LDH), le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), auxquelles on peut ajouter toutes les associations et collectifs récents partie prenante de la mobilisation anti-FN (Mayer dans Perrineau, 1994) ;

- la vie associative concernant les immigrés et ceux qui en sont issus, qui recouvre elle-même plusieurs réalités :

. Des réalités distinctes dans le temps : on peut parler de trois « générations » d'associations liées à l'immigration (Poinsot, 1991). La loi du 9 octobre 1981 qui a levé toutes les restrictions au droit d'association qui étaient imposées aux associations d'étrangers (comportant un quart d'étrangers) a donné une impulsion décisive à la vie associative des immigrés en France et à la participation à la vie locale des jeunes issus de l'immigration : cette loi marque la troisième génération, au sein même de laquelle on peut isoler différentes périodes et tendances.

. Des réalités distinctes selon les origines du mouvement associatif et les formes de sa participation au politique (Leveau, 1991. Dans l'extrême diversité et les mutations de ce mouvement, trois modèles dominant « révélateurs de formes d'insertion différenciées et d'une pluralité de stratégies à l'égard des interlocuteurs publics » (C. Wihtol de Wenden, *Cahiers de l'Orient*, 1988, p.124) : les modèles italien, portugais et maghrébin . C. Wihtol de Wenden différencie :

(1) les associations créées par les immigrés ou les jeunes issus de l'immigration, associations à caractère national (telle que l'Association des Marocains de France, AMF), collectifs d'associations (comme le CAIF, Conseil des associations immigrées en France) ou associations locales (nombreuses dans les banlieues en milieu franco-maghrébin) ;

(2) les associations émanant des pays d'origine des immigrés (amicales ou organisations des partis politiques de ces pays) ;

(3) les associations à caractère religieux : les associations musulmanes à vocation culturelle, composante importante du tissu local, mais aussi sectes et mouvements de réislamisation (Gilles Kepel¹⁶⁷ a recensé ainsi 635 associations qui avaient dans leur intitulé le terme « musulman » ou « islamique ») ;

(4) les associations françaises ou étrangères récemment créées, issues de l'immigration et caractérisées par le passage au politique (SOS Racisme, France Plus notamment) ;

(5) les associations françaises de solidarité avec les mouvements immigrés comme la Fédération des associations de soutien aux travailleurs immigrés (FASTI), le Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI), l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (ANAFE) ou le Comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion (CLAP) ; auxquels il faut ajouter les associations émanant des

¹⁶⁷. G. Kepel, *Les banlieues de l'islam*, Paris, Seuil, 1987.

pouvoirs publics et partie prenante du réseau national d'accueil, d'information et d'orientation des travailleurs étrangers, créé en 1973 (exemple : Accueil et Promotion), et les associations d'inspiration caritative et humanitaire ou défendant les droits de l'homme¹⁶⁸ mais dont l'action auprès des immigrés n'est qu'un aspect de leur champ : le Comité intermouvement auprès des évacués (CIMADE), le Mouvement pour une alternative non violente (MAN), le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), la LDH, le MRAP ou encore la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente (LFEEP) (Polac dans Perrineau, 1994, *Tribune FONDA*, 1991).

Les associations de défense des droits de l'homme et de soutien aux travailleurs immigrés : deux exemples, la LDH et la FASTI.

- La **LDH** (Source : E. Agrikoliansky, 1990 et travail en cours), créée en 1898 en pleine affaire Dreyfus, devient rapidement une organisation de masse (180 000 adhérents dans les années trente) qui s'impose comme l'un des éléments fédérateurs de la gauche française. La seconde guerre mondiale marque la fin de cette période prospère : son président assassiné, son siège détruit, l'organisation tentera avec grand peine de reconstituer ses forces militantes à la Libération.

Les activités de la Ligue sont diverses : action auprès des pouvoirs publics notamment par l'intermédiaire de l'intergroupe des parlementaires ligueurs, assistance juridique aux particuliers, campagnes d'opinion (en 1986/1987 elle prend une part décisive aux campagnes contre la réforme du code de la nationalité). La LDH est partie prenante de nombreuses manifestations ou mobilisations contre le racisme et pour l'intégration , contre les « zones de transit » et pour la libre circulation des immigrés en Europe (en 1992), contre les « lois Pasqua » ou encore contre les exclusions et le chômage, aux côtés du mouvement AC -Agir contre le chômage (en 1994). Elle entend veiller aux acquis démocratiques (peine de mort, IVG,

¹⁶⁸. La frontière entre action « humanitaire » et « défense des droits de l'homme » est parfois difficile à tracer, notamment pour un mouvement comme le CIMADE.

contraception..) et laïques, promouvoir le droit de vote de tous les résidents étrangers.

La Ligue compte aujourd'hui entre 8 000 et 10 000 adhérents, répartis dans plus de 320 sections locales (au niveau communal), elles-mêmes coordonnées par des fédérations. Au niveau national, l'organisation se divise entre groupes de travail (une vingtaine de commissions) et instances de décision.

Les dirigeants de la Ligue (membres du Comité central, 48 membres élus) se distinguent par leur composition sociologique : 30% d'avocats, 30% d'enseignants, 15% de salariés du secteur public (autres qu'enseignants).

- La **FASTI** (Source : J. Siméant, travail en cours) peut être présentée comme la « petite des grandes » associations antiracistes (MRAP, LDH, SOS Racisme), une association à faible expertise, jouissant d'une faible reconnaissance en termes de « réseaux de couloir », regroupant des militants locaux qui se forment sur le tas, Français issus de l'extrême gauche ou catholiques progressistes et « primo-migrants » de 30-40 ans. Son organisation est très lâche, elle est une fédération d'ASTI (Association de soutien aux travailleurs immigrés).

La première ASTI naît en 1962, est déclarée officiellement en 1965. En 1967 a lieu le premier congrès de la FASTI réunissant 14 ASTI de la région parisienne. En 1975 le mouvement est restructuré sur une base régionale, avec une parité entre Français et immigrés dans le bureau national. En 1977-1979, la FASTI est à son apogée : elle revendique 169 associations, 5 000 adhérents en 1977, 150 antennes locales, 4 000 militants.

Les objectifs de la Fédération, au delà de la coordination des ASTI sont de sensibiliser l'opinion aux problèmes des travailleurs immigrés, assurer l'accueil et l'alphabétisation etc. A partir de 1975, elle demande le droit de vote des immigrés aux élections locales et l'égalité des droits et défend les sans-papiers. Après le Congrès de 1987, l'organisation s'intéresse aux femmes, aux jeunes issus de l'immigration et aux réfugiés politiques :

son engagement dans le mouvement des déboutés du droit d'asile en 1990-1992 (Siméant dans CEVIPOF, 1993) marque une réorientation.

La FASTI compterait aujourd'hui 94 ASTI dont 70 identifiées comme actives, et 1 400 adhérents cotisants. Selon une enquête interne (1986-1993), sur 73 associations ayant répondu, environ 45 ASTI ont moins de 25-30 adhérents, 22 apparaissent comme « moyennes » et 7 comme importantes (du point de vue des activités militantes comme de la formation ou de la solidarité sociale). Entre 1986 et 1993, 13 ASTI sont apparues (souvent autour d'un événement), 14 ont disparu.

Les associations d'immigrés et de jeunes issus de l'immigration : des amicales à SOS Racisme¹⁶⁹

1 - La première génération : ce sont les associations officielles émanant des pays de départ et parfois formées dans la mouvance des luttes nationalistes dans les pays colonisés (par exemple les amicales maghrébines, Amicale des Algériens en Europe, Amicale des travailleurs et commerçants marocains). Elles sont restées influentes jusque dans les années 70.

2 - La deuxième génération regroupe des associations créées par les immigrés eux-mêmes ou ceux qui en sont issus. Ce sont d'abord, à la fin des années 60 et en réaction contre les structures officielles précédentes, des associations «communautaires» ou des «unions d'étudiants étrangers», principalement orientées vers le pays d'origine et dénonçant le régime politique de ce pays. Les associations de Turcs ou de Marocains illustrent ce «militantisme communautaire».

Avec les regroupements familiaux des années 70, certaines de ces associations commencent à se préoccuper des problèmes d'insertion des populations étrangères en France. Les associations «de fait» se développent sur des thèmes revendicatifs : droits sociaux (et notamment abrogation du décret-loi de 1939 qui restreint la liberté d'association pour les étrangers),

¹⁶⁹. Nous insistons sur la « troisième génération », à l'exception des associations religieuses.

lutte contre le racisme, comités de résidents, expression culturelle ...En 1973 est fondé le Mouvement des travailleurs arabes (MTA), issu de la mouvance gauchiste ; en 1979 a lieu le Premier festival des jeunes issus de l'immigration et c'est à ce moment que des professionnels du militantisme immigré lancent à Paris le journal *Sans frontières*. Celui-ci «assure le lien entre deux âges du militantisme immigré, celui des travailleurs immigrés et celui de la nouvelle génération entrée en politique au début des années 80» (Polac dans Perrineau, p.367, 1994).

La représentation auprès des instances officielles chargées de l'immigration s'était faite jusque là selon un modèle «ethnique» qui favorise le cloisonnement par nationalité du mouvement associatif. Le journal *Sans frontières* marque la rencontre entre Maghrébins, Africains ou Antillais. En 1984, une tentative de coordination des associations immigrées voit le jour avec la création du Conseil des associations immigrées en France (CAIF) qui regroupe Algériens, Marocains, Turcs, Espagnols, Tunisiens, Portugais, Sénégalais, Maliens , Mauritaniens, Afrique Noire...

3 - Avec la loi de 1981, les créations d'associations se multiplient, essentiellement chez les jeunes issus de l'immigration, scolarisés en France, avec pour objectifs, la lutte contre le racisme, la promotion scolaire et professionnelle, l'animation socio-culturelle dans les quartiers et, plus récemment, la promotion des droits civiques. Mais l'on a peut-être trop rapidement limité au seul «mouvement beur» l'ensemble hétérogène que constitue cette troisième génération de la vie associative immigrée.

A - L'effervescence associative se marque d'abord dans la kyrielle des petites associations de quartier nées d'un projet d'activité ou d'une subvention municipale, à l'initiative des jeunes des banlieues : leur durée de vie est souvent limitée. Leur développement est inséparable des actions à caractère culturel (Radios libres comme Radio Beur à Paris, Radio Gazelle à Marseille, théâtre, musique etc) (Jazouli, 1986).

Du point de vue des effectifs, durant les cinq mois qui précèdent la promulgation de la loi, 122 associations d'immigrés sont déclarées, les cinq mois suivants, 402. Depuis lors annuellement seraient créées entre 500 et 800

associations (*Tribune Fonda*, 1991). En 1984, on estimait à 4 200 le nombre total des associations existant (soit créées par les immigrés et ceux qui en sont issus soit émanant des pays de départ (Wihtol de Wenden, 1988).

B - La première moitié des années 80 correspond au temps des marches. Soutenue par des associations des réseaux chrétiens et tiers-mondistes, la Marche pour l'égalité (oct-déc 1983) est organisée par l'association SOS Minguettes, l'Association de la nouvelle génération immigrée (ANGI), Radio Beur et Radio Gazelle et, d'origine plus intellectuelle ou issus du MTA, le journal Sans frontières et le Collectif pour les droits civiques. Après les Assises de Lyon qui rassemblent 52 associations de jeunes issus de l'immigration en provenance de 35 villes, c'est l'initiative «Convergence 84, pour l'égalité», ouverte et pluri-ethnique qui s'achève sur une rupture antiracisme/galère des banlieues. La troisième marche de 1985, minoritaire mais autonome constitue un point d'unité entre les générations de jeunes et traditionnelles, elle met en avant la revendication de droits civiques pour les immigrés (Jazouli, 1992, *Tribune FONDA*, 1991).

C - La plupart des associations liées aux marches se décomposent progressivement et l'on assiste à un phénomène d'intégration institutionnelle de militants dans les Centres sociaux, structures d'animation et services municipaux en charge de la jeunesse. La deuxième moitié des années 80 est caractérisée par l'entrée sur la scène politique.

C'est, en novembre 1984, la création de SOS Racisme, au printemps 1985, celle de France Plus, mal perçues au départ par les jeunes des banlieues ; c'est encore la grève de la faim des JALB (Jeunes arabes de Lyon et sa banlieue) en 1986, ce sont les initiatives pour la participation à la vie politique et la revendication d'une citoyenneté, des associations Texture (à Lille), Mémoire fertile (à Sarcelles), c'est enfin l'éclatement de l'Amicale des Algériens en Europe en trois types d'associations, associations de jeunes (REPÈRES), de femmes (ALFA, Associations locales de femmes algériennes, EMAF, Expression maghrébine au féminin) et pour la promotion de la culture et de la langue arabe.

D - SOS Racisme et France plus, «grandes machines associatives» rivales, parisiennes et à vocation médiatique, ont pour objectif, la première de lutter sur le terrain de l'antiracisme, la seconde d'inciter les jeunes issus de l'immigration mais de nationalité française à s'inscrire sur les listes électorales et à présenter leurs candidatures aux élections, quelle que soit la couleur politique (sauf le FN). Les deux associations bénéficient de la sympathie et de l'appui du Parti socialiste (à l'origine de leur création : tendance de la Gauche socialiste au sein du PS, Union des étudiants juifs de France et mouvance trotskyste pour SOS, G. Morin, proche de L. Mermaz au sein du PS, jeunes issus de l'immigration maghrébine, «harkis» et mouvance de Radio Beur pour France Plus).

Leur succès est dû à un ensemble de facteurs, capacité organisationnelle et appui politique, érosion des organisations syndicales, associatives et politiques traditionnelles dans les banlieues et quartiers populaires, «professionnalisme associatif» des dirigeants (Negrouche, 1992) pour France Plus, mise en avant de l'expérience partagée entre jeunes, centrée sur les goûts musicaux, la sociabilité, la galère pour SOS Racisme (Dubet, *Esprit*, 1987).

SOS Racisme s'est peu à peu déplacé du terrain antiraciste, médiatique et multiculturel vers un terrain plus social, avec la création de l'Organisation des banlieues unies (OBU). Elle s'ouvre aux Maghrébins. De 1986 à 1993 elle revendique 17 000 adhérents et environ 200 «comités». Le renouvellement est important. Aujourd'hui on évalue le nombre des comités à une centaine, celui des militants permanents, à raison de trois ou quatre par comité, à 500 environ : il faut distinguer le cercle des sympathisants mobilisables, celui des militants intermittents (rapport de 20 à 100), celui des militants permanents (rapport de 3 à 100). SOS gère six ou sept «Maisons des Potes». Elle est implantée en région parisienne avec des points d'ancrage en province (Source : P. Juhem, travail en cours).

France Plus revendique 3 500 adhérents/sympathisants. Elle serait implantée outre l'Île de France, en région Rhône-Alpes, Alsace, PACA et région Nord. La «machine électorale» de l'association a bien fonctionné, si l'on considère l'élection effective d'une centaine de jeunes issus de

l'immigration maghrébine (et non de 506, chiffre revendiqué par l'association) (Source : Geisser, 1992). L'enquête réalisée par V. Geisser auprès de ces élus souligne le poids de l'immigration algérienne et des «harkis» ; 40% des enquêtés sont issus d'un milieu ouvrier (contre 70% de l'ensemble des jeunes issus de l'immigration), les employés et les professions intermédiaires prédominent et 3% seulement appartiennent au monde ouvrier (contre 35% chez l'ensemble des jeunes issus de l'immigration).

Derrière l'étiquette communément employée de «beurs» se révèle une mosaïque d'associations (Poinsot, 1992). Le tissu associatif est constamment traversé par des relations complexes d'alliance ou de compétition, des luttes d'influence y compris au sein de SOS Racisme et France Plus qui ont connu plusieurs «crises». Deux problèmes majeurs :

- le clivage national/local : les associations locales de banlieue cherchent avec difficulté à se nationaliser et à se fédérer (cas des associations regroupées par le CAIF et de Mémoire fertile) et à l'inverse les associations comme SOS ou France Plus cherchent à s'implanter localement.

- les problèmes de financement entretiennent la compétition alors que sont en jeu l'indépendance et la survie des associations.

Si le mouvement beur est aujourd'hui fini (Dubet, Lapeyronnie, 1992), cela ne doit faire oublier ni le rôle qu'a joué dans la décennie 80 et que joue encore le mouvement associatif des immigrés et jeunes issus de l'immigration comme lieu d'expression identitaire et d'intégration, ni le dynamisme toujours actuel des créations d'associations de quartier : certaines ont une orientation ethnique et s'affirment comme représentatives des jeunes Maghrébins, beaucoup d'autres sont pluri-ethniques, naissent souvent à l'ombre des travailleurs ou animateurs sociaux et sont concernées par des problèmes très concrets et quotidiens de prévention, de solidarité et d'insertion (soutien scolaire, activités sportives, animation musicale etc).

Travaux en cours

- Autour de N. Mayer, un groupe de jeunes chercheurs réalise une enquête comparative sur la LDH (E. Agrikoliansky, thèse en cours), la FASTI (J. Siméant, thèse en cours sur les « sans papiers »), SOS Racisme (P. Juhem, thèse en cours), O. Fillieule (Act Up, association de lutte contre le sida), Ras le Front (N. Mayer).
- M.-H. Le Chien : thèse en cours sur les mutations de l'antiracisme et les racines du mouvement de soutien aux immigrés.
- Au CRESAL, A. Belbahri et A. Hammouche travaillent sur les associations de jeunes beurs.

LES ASSOCIATIONS HUMANITAIRES

Caractérisation du champ

L'institutionnalisation des organisations humanitaires et en particulier des ONG (Organisations non gouvernementales), véritables entreprises de «services» à destination de personnes ou groupes non solvables, ne doit pas faire oublier que de nombreux «bénévoles» y apportent du temps, des compétences et un capital relationnel importants. Le champ des associations humanitaires est un observatoire privilégié de l'usage du « bénévolat ». Empreint des valeurs de charité et de solidarité chrétiennes le bénévolat renvoie aussi historiquement à des formes de solidarité ouvrière (Ferrand-Bechmann, 1992). Si la notion est plus large et plus imprécise que celle de militantisme, qui souvent lui cède le pas lorsque l'on parle de ces associations, l'existence d'une logique «militante» est manifeste, logique dont peut aussi relever dans une certaine mesure, l'activité des salariés et des professionnels des associations humanitaires.

On peut distinguer dans le champ des associations humanitaires ou tournées vers la solidarité trois groupes :

1 - Les associations qui ont le statut d'ONG : ce sont des associations régies par la loi de 1901, d'origine privée et sans but lucratif, qui agissent en faveur du Tiers-Monde (*Après-Demain*, avril 1989). En 1987, le Ministère de la Coopération en répertoriait 520 en France dont 80 environ d'envergure nationale. Depuis 1990, les ONG reçoivent aussi l'appellation d'Association de solidarité internationale. Elles consacrent leurs activités aux actions d'urgence et/ou de développement dans les pays du Sud, à l'information sur

les réalités et les mécanismes du sous-développement et à l'éducation à une solidarité entre les peuples dans ceux du Nord (Jehle, CNVA, 1988). Depuis les années 70, la notion d'éducation au développement a émergé : il ne s'agit plus de s'intégrer aux missions mais de mettre en place de véritables «projets de développement». Par ailleurs, un grand nombre d'ONG ont traditionnellement ou plus récemment, (depuis les années 80), des activités très importantes d'aide aux réfugiés, de solidarité, d'insertion et de lutte contre la pauvreté dans le cadre français. Dans certains cas, une «division du travail» s'instaure comme dans le champ catholique, entre un engagement extérieur (CCFD, Comité catholique contre la faim et pour le développement) et un engagement intérieur (Secours catholique, même si celui-ci fut l'un des premiers organismes, en 1960, à lancer des micro-réalisations de développement).

Ne sont mentionnées ici que les ONG d'origine française et plus directement concernées par l'action humanitaire ou de solidarité (dans le domaine de la défense des droits de l'homme et d'origine française, citons par exemple la Fédération internationale des droits de l'homme, créée en 1922, et plus récente, la Fondation France-Libertés, née en 1986).

Quatre vagues dans l'émergence des associations humanitaires aujourd'hui présentes en France, peuvent être différenciées.

A - La naissance d'un espace humanitaire spécifique naît de la rencontre entre l'action caritative et solidaire, limitée jusqu'au milieu du XIXème siècle au territoire national et parfois à ses colonies, et la scène internationale, rencontre que l'on doit à la conception moderne de l'humanité née de la philosophie des Lumières : «l'humanitarisme devient la forme moderne et rationnelle de la charité et de la justice» (Destexhe, dans *Projet*, 1994). La première convention de Genève et la création de la Croix-Rouge en 1863 marque une étape fondamentale : elle reste aujourd'hui avec ses trois composantes, les Croix-Rouge nationales, la Fédération et le Comité international de Genève (CICR) le premier mouvement humanitaire du monde. En France elle compte 100 000 bénévoles et 1 200 comités locaux (source : Ferrand-Bechmann, 1991).

B - Au moment de la deuxième guerre mondiale d'autres associations caritatives de tout premier plan aujourd'hui, se créent à l'initiative de l'Église catholique, comme le Secours catholique, fondé en 1946 et affilié à Caritas internationalis (il compte aujourd'hui 45 000 bénévoles, 2 500 équipes, même source que ci-dessus); sous l'égide des mouvements de jeunesse protestants, comme la CIMADE (Comité Intermouvement auprès des évacués) en 1939 ; dans la mouvance du Parti communiste, comme le Secours populaire français en 1945 (il annonce 50 000 bénévoles et 9118 implantations, même source que ci-dessus). Mais face à la «solution finale», se dessinent clairement les «dilemmes» de la neutralité et les limites de l'action humanitaire et l'on reprochera par la suite à la Croix-Rouge de ne pas avoir dénoncé l'existence des camps nazis. La période de 1945 à 1979 est, pour A. Destexhe (Projet, 1994) marquée par le «discrédit intellectuel de l'humanitaire».

C - Dans les années 1960-1970, un vaste élan de solidarité avec le Tiers-Monde engendre l'éclosion ou la croissance spectaculaire d'organisations à l'appel de l'ONU d'une part (campagne mondiale contre la faim en 1960 et naissance du Comité français contre la faim, CFCF, qui rassemble aujourd'hui environ 70 associations) des papes Jean XXIII et Paul VI et du Conseil oecuménique des églises d'autre part (création en 1961 du Comité catholique contre la faim et pour le développement, CCFD, qui rassemble 30 associations ou services d'Église, fondation en 1957 de ATD Quart Monde). Un nombre important d'initiatives non institutionnelles voient le jour : Terre des Hommes France (1963), Frères des Hommes (1965), Association Raoul Follereau (lutte contre les lèpres, 1968), Peuples solidaires (fusion en 1983 du Mouvement 1% Tiers-Monde et de l'Union des comités pour le développement des peuples : 5 000 adhérents, source : CNVA, 1988).

D - La guerre du Biafra marque une autre évolution du mouvement humanitaire, parce qu'elle souligne une nouvelle fois les limites de l'approche de la Croix-Rouge. Le développement des ONG d'urgence marque la montée d'une génération plus «politique» de militants de l'action humanitaire, qui entend témoigner et dénoncer : en 1971 est créée l'association Médecins sans frontières (MSF), en 1979 ce sont Aide médicale internationale (AMI) et l'Action internationale contre la faim (AICF) qui combine médecine et

agronomie à la frontière de l'urgence (1 000 adhérents aujourd'hui, source : CNVA, 1988), en 1980, résultant d'une scission de MSF, naît Médecins du monde (MDM). Sur le modèle des «sans frontières», de nombreuses associations para-médicales agissent dans des domaines très différents. On peut encore citer, Action Nord-Sud, Équilibre (1984, 500 bénévoles réguliers) ou Handicap international. La décennie 80 marque l'apogée du «sans frontiérisme», alors qu'aujourd'hui les impasses de l'action humanitaire face aux défaillances des politiques semblent apparaître de plus en plus clairement (*Projet*, 1994, Destexhe, 1993, *Le Monde des Débats*, janv. 1993).

La **CIMADE** est née de l'intention d'assumer une tâche d'accueil en faveur des populations alsaciennes évacuées vers l'Ouest de la France en 1939, puis à partir de 1942, début des déportations massives, elle participe à des évacuations et départs vers la Suisse. Il faut souligner la spécificité et la constance d'une activité comme l'accueil des réfugiés et principalement les réfugiés politiques, même si au fil des années, elle est intervenue dans des conjonctures de catastrophe «naturelle», comme d'autres organisations caritatives. Elle participe à des opérations de développement, des campagnes de défense des droits de l'homme dans les pays du Sud et en France s'engage en faveur des travailleurs migrants et du droit d'asile (voir fiche précédente). «Seule de son espèce au sein d'un petit protestantisme français, la Cimade n'a pas les moyens d'être une ONG de première importance quant à la taille. Mais n'échappe-t-elle pas ainsi, au moins relativement, à la concurrence que se livrent les grandes ONG dans un espace (français) structuré par la double polarité catholique/laïque d'une part, préférences marquées «à gauche»/neutralité ou penchant à droite d'autre part ?» (Vincent, 1989). Selon une enquête du Centre de sociologie du protestantisme, une majorité des donateurs (55%) font état de préférences pour la gauche.

Le **CCFD**, créé en 1961 à l'initiative de la Conférence des Évêques de France, est un organe officiel de l'Église catholique en même temps qu'une ONG. Il regroupe 30 «mouvements et services d'Église» (Source : CCFD) :

- des mouvements de jeunesse tels que l'ACE (Action catholique des enfants), la JEC (Jeunesse étudiante chrétienne), la JIC et la JICF (Jeunesse indépendante chrétienne), la JOC et la JOCF (Jeunesse ouvrière

chrétienne), le MRJC (Mouvement rural de la jeunesse chrétienne), Jeunesse mariale (implanté dans les milieux populaires auprès des 8-20 ans) et les Scouts et Guides de France ;

- des associations à l'usage d'un public particulier (Chrétiens dans le monde rural, CMR, le Mouvement chrétien des retraités-Vie montante, MCR, Équipes enseignantes regroupant les enseignants chrétiens de l'école publique, Mission de la mer pour les marins et leurs familles) ;

- des mouvements « militants » tels que le MCC (Mouvement des cadres dirigeants chrétiens) ou ceux issus de l'Action catholique, ACGF (Action catholique générale féminine), ACI (Action catholique des milieux indépendants), ACO (Action catholique ouvrière, dont la plupart des membres sont engagés dans les organisations du mouvement ouvrier), ACMEC (Action catholique des membres de l'enseignement chrétien) ;

- des groupements religieux (Pax Christi, Vivre ensemble l'Évangile aujourd'hui, Mouvement eucharistique des jeunes, MEJ) ;

- des associations caritatives (le Mouvement du Nid qui lutte contre la prostitution, Société de Saint Vincent de Paul, Croisade des aveugles, l'Union nationale des centres d'études et d'actions sociales, UNCEAS, qui conduit des actions d'insertion, de formation, d'animation) ;

- des institutions de l'Église catholique enfin : Aumônerie de l'enseignement public, Secrétariat général de l'enseignement catholique, les Oeuvres pontificales missionnaires, dont les fonctions sont notamment l'envoi de missionnaires et l'organisation d'un partage financier entre les Églises du monde.

Dans chaque diocèse de France, le CCFD est présent sous la forme d'un Comité diocésain, qui rassemble les délégués des différents mouvements et services d'Église. L'action des comités est renforcée par des délégués d'équipes locales (au total, 18 000 animateurs bénévoles).

Le CCFD est une organisation de développement et de solidarité internationale, non une organisation de secours d'urgence : il soutient et finance des programmes et projets de développement dans les pays du Tiers-Monde et l'Est de l'Europe, en France il a une fonction d'information, de formation et de sensibilisation de l'opinion publique et soutient des actions

de solidarité en direction des migrants. Il reçoit des dons de 350 000 donateurs.

Les **ONG d'urgence** sont certainement les plus connues du public et les plus médiatiques. Par opposition à la Croix-Rouge, l'aide humanitaire d'urgence qui émerge au tournant des années 70, traduit la volonté de se dégager de toute contrainte politique. Les organisations « sans frontières » se fondent sur la leçon de l'expérience de la Croix-Rouge face au nazisme : on n'humanise pas l'inhumain, on le dénonce et on le combat. A côté de l'action, le témoignage (et le refus de supporter la légalité qui opprime) joue un rôle central ; l'urgence, aiguë ou chronique, est définie comme une nouvelle conception de la charité, c'est la supériorité technique de l'Occident et non la bonne conscience discrète et modeste, versant « naturel » de ses privilèges, qui légitime l'action interventionniste (Deldique, Ninin, 1991). Fondée par des médecins de retour du Biafra et des journalistes de la presse médicale, anciens militants de l'UEC (Union des étudiants communistes) pour certains, **Médecins sans frontières** (3 000 adhérents, source : CNVA, 1988) envoie des médecins et professionnels de la santé partout où sévissent guerres, conflits ou catastrophes naturelles. Autour du drame des boat people vietnamiens, deux lignes s'affrontent, l'humanitaire silencieux (C. Malhuret, X. Emmanuelli) contre le secours médiatique (B. Kouchner) : en 1980 une partie des membres de MSF (dont B. Kouchner) créent **Médecins du monde** (voir les témoignages de X. Emmanuelli, 1991 et B. Kouchner, 1991,). Tout comme MSF, MDM intervient dans des situations d'urgence sur le terrain et depuis quelques années en France même. Depuis 1987, MSF s'est donné une mission « solidarité France » dont l'objectif est d'apporter aux populations démunies un accès gratuit aux soins et une aide sociale individuelle, de témoigner auprès des décideurs sur les causes et mécanismes de l'exclusion.

Deux questions se trouvent au coeur du fonctionnement des ONG dans la société française. La première est celle de leurs relations avec les pouvoirs publics. Pour peser davantage, les associations ont fait un important effort pour se regrouper. Huit collectifs se sont successivement structurés, comprenant souvent des associations appartenant aussi à d'autres champs du mouvement associatif:

- en 1960, le Comité français contre la faim (CFCF) qui regroupe 70 associations, syndicats, institutions sociales...

- en 1976, le Centre de recherche et d'information sur le développement (CRID) regroupe une trentaine d'associations dont le CCFD, la CIMADE, Frères des Hommes, Terre des Hommes...

- Le CNAJEP (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire) regroupe plus d'une centaine d'associations de jeunesse, très concernées par la formation et l'éducation à la solidarité et au développement.

- La Commission nationale de la jeunesse pour le développement (CNJD) regroupe des associations de jeunes.

- Le Groupe national de la coopération (GNC) est formé d'organisations du mouvement coopératif dans les secteurs du logement, de la consommation, de l'agriculture...

- Le Comité laïque pour l'éducation au développement-Educateurs sans frontières (CLED) regroupe toutes les associations laïques (Ligue de l'enseignement et Fédérations des Oeuvres laïques etc), coordonne les actions d'éducation dans le Tiers-Monde, conduit des opérations de sensibilisation dans les écoles françaises.

- La coordination d'Agen rassemble 17 associations travaillant essentiellement dans le domaine de l'urgence.

- Le CLONG-VOLONTARIAT (Comité de liaison des ONG-VOLONTARIAT) regroupe les ONG qui envoient des volontaires dans le Tiers-Monde.

- Enfin en 1990 est né un intercollectif, le CLOSI (Comité de liaison des organisations de solidarité internationale), de la volonté de créer un lieu de coordination entre tous les collectifs.

Seconde question, celle de la collecte des fonds et du marketing. Le « marché de la charité », s'il se porte assez bien dans son ensemble (Archambault, Bon, Levailant, 1991), n'est pas uniforme et les actions d'urgence, fortement médiatisées, drainent l'essentiel des dons (voir témoignage de L. Bériot, 1985). La concurrence entre organisations les amène à « en rajouter » dans le domaine de l'insupportable. Face aux interrogations de l'opinion sur la destinations des fonds collectés, une Charte

de déontologie a vu le jour en 1989, qui impose aux associations signataires des règles de transparence financière.

2 - Les associations humanitaires et tournées vers la solidarité envers telle ou telle population et qui agissent avant tout sur la scène nationale, regroupent elles-mêmes plusieurs types.

A - Il convient de noter tout d'abord que la notion de solidarité se trouve à l'intersection de pratiquement tous les champs associatifs évoqués jusqu'ici et que nombre de groupements mènent traditionnellement des actions et militent dans ce domaine. C'est le cas dans le champ des associations familiales, de l'UNAPEI (Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales) ou de l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural) ; le cas chez les parents d'élèves, de la FCPE ou de l'UNAPEL qui proposent aide aux familles, permanences d'accueil, aide aux jeunes en difficulté etc ; le cas pour les associations de femmes, de la Fédération nationale solidarité femmes (contre les violences faites aux femmes) ; le cas de la Ligue française de l'enseignement, des Clubs Léo Lagrange, des Centres sociaux dans le domaine de l'éducation populaire ; le cas enfin, dans le champ des droits de l'homme et des droits des immigrés de la CIMADE, de la Ligue des droits de l'homme, du Comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion (cette liste n'est pas exhaustive).

B - Viennent ensuite les associations de solidarité interculturelle, telle que France Terre d'asile (FTDA) : créée à l'origine en 1971, pour l'accueil des réfugiés chiliens en France, cette association toujours active se donne pour objectifs « quelle que soit la conjoncture politique et économique du moment » de défendre et promouvoir le droit d'asile en France et en Europe (elle est membre d'un réseau européen) et d'organiser l'hébergement de réfugiés (Guide de la solidarité, 1993). En liaison avec l'actualité, on assiste aujourd'hui à une explosion d'associations et de comités autour de la Bosnie et contre la purification ethnique : Jeunesse sans frontières, Association Sarajevo, Étudiants pour Sarajevo etc (*Le Monde*, 11 mai 1994).

C - L'action humanitaire à l'intérieur des frontières nationales est liée à la montée de l'exclusion et à la crise de l'Etat-Providence : l'éclosion

de « nouvelles » initiatives associatives de solidarité vient s'ajouter à l'accentuation des actions menées par les structures plus anciennes. En 1985 Coluche crée les Restaurants du Coeur, en 1987, l'Abbé Pierre met sur pied sa Fondation pour le logement des défavorisés. Créé en 1988, le Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ), se préoccupe notamment d'insertion et de services de proximité. On voit se développer des actions de solidarité chez les retraités, par exemple dans le cadre des ECTI (Échanges et consultations techniques internationaux) ou d'AGIR (Association générale des intervenants retraités), qui agissent aussi dans le domaine du développement.

D - Enfin dans le domaine de la santé, l'épidémie du sida a suscité le développement d'un réseau associatif qui, en dix ans à peine, est parvenu à jouer un rôle-clé vis à vis des pouvoirs publics. Vaincre le sida (VLS) est la première association (1983) qui tente de faire intervenir le citoyen dans la lutte contre le sida. Fondée en 1984, AIDES développe l'assistance à domicile (Hirsch, 1991). Créée en 1985 avec les mêmes objectifs, ARCAT-Sida (Association de recherche, de communication et d'action pour le traitement du sida) est une association regroupant surtout des professionnels. Enfin, en 1989 naît Act-Up, groupement revendicatif et militant, qui entend en réaction aux associations essentiellement prestataires de services, exprimer le refus et la révolte et sensibiliser l'opinion.

3 - Il faut en dernier lieu mentionner les organisations qui assurent coordination, soutien et services aux associations ou aux actions humanitaires et de solidarité. L'UNIOPSS (Union nationale des oeuvres et organismes privés sanitaires et sociaux) regroupe depuis 1947 la très grande majorité des associations de l'action sociale, sanitaire, socioculturelle et à ce titre intervient dans le champ humanitaire.

Créées par des personnalités politiques de premier plan, les Fondations mettent en oeuvre une approche « philanthropique » de la solidarité, reposant sur le développement du bénévolat et le soutien financier, en faveur des personnes âgées et handicapées (Fondation Claude Pompidou), des enfants en danger et de familles en difficulté (Fondation pour l'enfance, créée en 1977 par Anne-Aymone Giscard d'Estaing), de toutes actions de

solidarité y compris internationale (Fondation de France, créée en 1969 à l'initiative du Général de Gaulle et d'André Malraux).

Enfin le Centre national du volontariat, créé en 1974, « recrute » et oriente les bénévoles (en 1992, plus de 8 000). D. Ferrand-Bechmann (1991) évalue le nombre total de « bénévoles » en France à 2 millions.

Travaux en cours

- Au CRESAL, S. Franguiadakis étudie, dans le champ des associations humanitaires, le cas d'une association de soutien aux prisonniers, B. Ravon et R. Raymond mènent une enquête auprès de militants des Restaurants du coeur et des collectifs de chômeurs.

- Au CESOL, deux études sont en cours sous la direction de D. Ferrand-Bechmann : un travail sur les retraités bénévoles, une étude monographique sur le bénévolat dans les quartiers (250 associations « sociales » dans trois arrondissements de Paris, à La Courneuve et à la Celle Saint Cloud, et un terrain rural) ; cette recherche est partie prenante d'une étude comparative européenne.

